

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII^e ANNEE. - N° 41

MARDI 29 MAI 2018



BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 29 MAI 2018

Pages

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Extrait du compte-rendu de la séance plénière du 26 avril 2018 2012

CONSEIL DE PARIS

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 4, mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 juin 2018 2013

ARRONDISSEMENTS

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 13^e arrondissement. — Caisse de la Mairie (Régie de recettes n° 013 / Régie d'avances n° 1013). — Modification de l'arrêté municipal en date du 9 janvier 2018 désignant le régisseur et le mandataire suppléant (Arrêté du 22 mai 2018) 2013

Mairie du 15^e arrondissement. — Caisse de la Mairie (Régie d'avances n° 015). — Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'avances (Arrêté du 17 mai 2018) 2014

Mairie du 15^e arrondissement. — Caisse de la Mairie (Régie de recettes n° 1015 / Régie d'avances n° 015). — Modification de l'arrêté municipal du 5 mai 2017 désignant le régisseur et les mandataires suppléants (Arrêté du 17 mai 2018) 2014

VILLE DE PARIS

RÈGLEMENTS

Règlement du tirage au sort pour l'inscription des débutant-e-s en musique, danse et théâtre dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris (Arrêté du 24 mai 2018) 2015
Annexe : règlement du tirage au sort, année 2018-2019 ... 2016

Fixation des conditions générales d'utilisation du téléservice d'inscription en ligne pour les non débutant-e-s en musique et danse dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris (Arrêté du 24 mai 2018) 2018
Annexe : conditions générales d'utilisation de la plateforme d'inscription en ligne pour les non débutant-e-s en musique et danse dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, pour l'année 2018-2019 2018

Fixation des conditions générales d'utilisation du téléservice d'inscription en ligne aux tests d'entrée en art dramatique pour les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris (Arrêté du 24 mai 2018) 2020
Annexe : conditions générales d'utilisation de la plateforme d'inscription en ligne aux tests d'entrée en art dramatique pour les 1, 2 et 3 cycles des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, pour l'année 2018-2019 2020

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Fixation de la composition du jury du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur-e-s de la Ville de Paris (F/H) (Arrêté du 22 mai 2018) 2022

Ouverture d'un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des professeur-e-s de 2^e classe de l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (Arrêté du 22 mai 2018) 2022

Liste principale, par ordre de mérite, des candidat-e-s admis-e-s au concours interne. — Ingénieur-e Hydrologue et Hygiéniste. — Spécialité Santé Publique et Environnement ouvert, à partir du 5 février 2018, pour deux postes 2023

Liste complémentaire, par ordre de mérite, des candidat-e-s admis-e-s au concours interne. — Ingénieur-e Hydrologue et Hygiéniste — Spécialité Santé Publique et Environnement ouvert, à partir du 5 février 2018, pour deux postes 2023

Liste principale, par ordre de mérite, des candidat-e-s admis-e-s au concours externe. — Ingénieur-e Hydrologue et Hygiéniste. — Spécialité Santé Publique et Environnement ouvert, à partir du 5 février 2018, pour trois postes 2023

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 E 11619 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation et du stationnement rues Duhesme, Joseph Dijon, Sainte-Isaure et Versigny, à Paris 18 ^e . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 22 mai 2018)	2023
Arrêté n° 2018 E 11662 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rues de Grenelle et de la Chaise, à Paris 7 ^e (Arrêté du 24 mai 2018)	2024
Arrêté n° 2018 T 11544 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale quai de la Loire, à Paris 19 ^e . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 23 mai 2018)	2024
Arrêté n° 2018 T 11553 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris 10 ^e (Arrêté du 18 mai 2018)	2025
Arrêté n° 2018 T 11574 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation rue Pernelle, à Paris 4 ^e (Arrêté du 23 mai 2018)	2026
Arrêté n° 2018 T 11584 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue de Versailles, à Paris 16 ^e (Arrêté du 16 mai 2018)	2026
Arrêté n° 2018 T 11602 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Esquirol, à Paris 13 ^e (Arrêté du 22 mai 2018)	2026
Arrêté n° 2018 T 11620 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans diverses voies du 11 ^e arrondissement (Arrêté du 24 mai 2018)	2027
Arrêté n° 2018 T 11621 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale rue de l'Évangile et rue de Torcy, à Paris 18 ^e (Arrêté du 22 mai 2018)	2028
Arrêté n° 2018 T 11626 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale place Jacques Bonsergent, à Paris 10 ^e (Arrêté du 23 mai 2018)	2028
Arrêté n° 2018 T 11627 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Temple, à Paris 3 ^e (Arrêté du 23 mai 2018)	2029
Arrêté n° 2018 T 11628 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement boulevard de Sébastopol, à Paris 3 ^e (Arrêté du 23 mai 2018)	2029
Arrêté n° 2018 T 11630 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Réaumur, à Paris 3 ^e (Arrêté du 23 mai 2018)	2029
Arrêté n° 2018 T 11631 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lamblardie, à Paris 12 ^e (Arrêté du 23 mai 2018)	2030
Arrêté n° 2018 T 11633 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Barrault, à Paris 13 ^e (Arrêté du 23 mai 2018)	2030
Arrêté n° 2018 T 11635 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies du 2 ^e arrondissement (Arrêté du 23 mai 2018)	2031
Arrêté n° 2018 T 11637 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Malar, à Paris 7 ^e (Arrêté du 22 mai 2018)	2031
Arrêté n° 2018 T 11638 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue de Turenne, à Paris 3 ^e (Arrêté du 23 mai 2018)	2031

Arrêté n° 2018 T 11651 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale boulevard de la Chapelle, à Paris 18^e (Arrêté du 23 mai 2018)

2032

Arrêté n° 2018 T 11653 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale boulevard Barbès, à Paris 18^e (Arrêté du 23 mai 2018)

2032

Arrêté n° 2018 T 11661 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Rochebrune, à Paris 11^e (Arrêté du 24 mai 2018)

2033

Arrêté n° 2018 T 11663 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation avenue du Maine, à Paris 14^e (Arrêté du 24 mai 2018)

2033

DÉPARTEMENT DE PARIS

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Autorisation donnée à la SAS « HOME & VIE », située 55, boulevard Pereire, 75017 Paris, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris (Arrêté du 18 mai 2018)

2034

Autorisation donnée à l'Association « FRANSERVICES », située 2 bis, rue du pont de l'Eure, 75020 Paris, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris (Arrêté du 18 mai 2018)

2035

Autorisation donnée à l'Association « Net. Chez-Moi Services », située 19, rue Girard, 93100 Montreuil, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris (Arrêté du 18 mai 2018)

2035

Autorisation donnée à la Sarl « AD SENIORS 77 », située 1, rue du Maine, 93150 Le Blanc-Mesnil, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris (Arrêté du 18 mai 2018)

2036

Transfert d'autorisation donnée à la société VELITA SERVICES A LA PERSONNE domiciliée 63, boulevard Saint-Marcel, 75013 Paris, pour exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées et en situation de handicap sur le territoire de Paris (Arrêté du 18 mai 2018)

2036

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « HZ VILLIERS » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 72, rue des Grands Champs, à Paris 20^e (Arrêté du 23 mai 2018)

2037

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « Bio Crèche » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil situé 5, rue de la Justice, à Paris 20^e (Arrêté du 23 mai 2018)

2037

Fixation, à compter du 1^{er} mai 2018, du tarif journalier applicable au service d'accueil de jour SAJE JANUSZ KORCZAK, géré par l'organisme gestionnaire APPRENTIS D'AUTEUIL situé 62, rue Brancion, à Paris 15^e (Arrêté du 22 mai 2018)

2038

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00373 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 23 mai 2018) 2038

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° 2018 T 11347 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard de l'Amiral Bruix, à Paris 16^e (Arrêté du 22 mai 2018) 2039

Arrêté n° 2018 T 11581 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Galliera et avenue Pierre 1^{er} de Serbie, à Paris 16^e (Arrêté du 23 mai 2018) 2039

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

Arrête n° 2018/3118/00011 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes des instances consultatives de personnels des administrations parisiennes de la Préfecture de Police (Arrêté du 22 mai 2018) 2040

COMMUNICATIONS DIVERSES

URBANISME

Avis aux constructeurs..... 2041

Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018 2041

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018 2041

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018 2044

Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018 2044

Liste des demandes de permis d'aménager autorisés entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018 2055

Liste des permis de construire autorisés entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018..... 2056

Liste des permis de démolir autorisés entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018 2058

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Tableau d'avancement au choix, au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2018 2058

Tableau d'avancement au choix, au grade de secrétaire administratif de classe supérieure, au titre de l'année 2018 2058

Tableau d'avancement à l'issue des épreuves de sélection professionnelle, au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2018 2059

Tableau d'avancement à l'issue des épreuves de sélection professionnelle, au grade de secrétaire administratif de classe supérieure, au titre de l'année 2018 2059

Tableau d'avancement au choix, au grade d'agent social principal de 2^e classe — C2, au titre de l'année 2018 2059

Tableau d'avancement par voie de l'examen professionnel, au grade d'agent social principal de 2^e classe — C2, au titre de l'année 2018 2059

POSTES À POURVOIR

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance de postes de Psychologues (F/H) 2059

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux 2060

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 2060

Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) .. 2060

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 2060

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 2060

Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 2060

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 2060

Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 2060

Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) 2060

Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de chargé des commandes alimentaires (F/H) 2061

Caisse des Ecoles du 20^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) 2062

Caisse des Ecoles du 20^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) 2063

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Adjoint-e au Bureau de l'Urgence Sociale et de l'Insertion (BUSI) 2064

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Extrait du compte-rendu de la séance plénière du 26 avril 2018

Vœu sur le 15-17, rue Taclet et 121, rue Pelleport (20^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné à nouveau le projet de démolition totale d'un bâtiment scolaire reconstruit à la fin des années quarante par l'architecte Robert DUBOS (CVP du 26 avril 2017).

La Commission rappelle qu'elle a précédemment souligné le très grand intérêt architectural de l'édifice et son importance dans le paysage du quartier. Elle renouvelle en conséquence sa ferme opposition au projet et réitère sa proposition d'inscrire l'immeuble dans la liste des bâtiments protégés au P.L.U.

Vœu sur le 15-19, boulevard Poniatowski (12^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné à nouveau le projet de remplacement de deux maisons basses élevées en haut du talus de l'ancien chemin de fer de la Petite Ceinture par un immeuble de 8 étages (CVP du 22 février 2017).

La Commission critique la massivité du projet et sa dimension hors d'échelle à l'entrée du boulevard. Elle demande que l'écriture des façades soit revue et que la hauteur de l'immeuble ne dépasse pas celle du bâtiment adjacent afin que la nouvelle construction s'insère sans difficultés dans le paysage environnant.

Vœu sur le 32, rue du Docteur Finlay et 8, rue Saint-Charles (15^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné le projet d'extension et de surélévation d'un hôtel de tourisme établi au carrefour de deux voies de grande largeur.

La Commission demande que la hauteur de la surélévation soit diminuée afin de tenir compte des vues lointaines en rendant le dernier niveau invisible de la rue quel que soit l'angle d'approche. Elle s'oppose par ailleurs au projet d'écriture de la nouvelle façade sans équivalent dans les différentes typologies de l'immeuble parisien.

Vœu sur le 13, rue Saint-Ambroise (11^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné le projet de transformation partielle du comble et du pignon d'un immeuble de 1890 du quartier Saint-Ambroise.

La Commission s'oppose à ce projet dont la réalisation rendrait incohérente la toiture de l'immeuble qui est visible de loin et se détache très fortement dans le ciel à l'angle de la rue Saint-Ambroise et de l'avenue Parmentier.

Vœu sur le 76, rue des Poissonniers et 53, rue Ordener (18^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle du quartier de la Goutte-d'Or.

La Commission refuse ce projet de surélévation qui romprait l'unité de composition que forme la toiture de l'immeuble avec celle de son voisin sur la rue Ordener. Cette surélévation

aurait également pour conséquence de supprimer l'effet de symétrie que produit dans le paysage la présence, de l'autre côté du carrefour, d'un immeuble presque identique.

A cet égard, la Commission rappelle une nouvelle fois que chaque projet de surélévation doit donner lieu à une analyse approfondie de ses conséquences architecturales et paysagères, conformément au droit en vigueur et aux engagements pris par la municipalité.

Vœu sur le 49, rue du Moulinet et 9, passage Vandrezanne (13^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné le projet de surélévation et d'isolation par l'extérieur d'une maison d'angle.

La Commission s'oppose à l'isolation thermique par l'extérieur de ce bâtiment faubourien, qui aurait pour conséquence la disparition des modénatures de façade dont la présence atteste de la survivance dans l'actuel quartier de la Maison-Blanche d'un bâti ancien antérieur au rattachement de la Commune de Gentilly à la capitale.

Vœu sur le 39, rue Myrha (18^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné la demande de démolition totale d'une maison basse issue du premier lotissement de cet ancien quartier ouvrier.

La Commission ne disposant d'aucune information sur le projet architectural prévu en remplacement, s'oppose à cette démolition.

Vœu sur le 6 B, rue Beautreillis (4^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné la demande de démolition totale de l'ancien portail de l'hôtel Raoul.

La Commission s'oppose à la disparition de ce grand portail aux vantaux XVIII^{ème}, dernier vestige de l'hôtel particulier construit au XVII^{ème} siècle pour Paul ARDIER, Conseiller du Roi, qui a été sauvé de la démolition, en 1966, par l'architecte urbaniste Albert LAPRADE. Elle souhaite son acquisition par la Ville et suggère que soit étudiée celle de l'espace libre situé à l'arrière sur lequel un jardin public auquel il donnerait accès pourrait être créé.

Vœu sur le 103, rue de Cambronne et 71, rue Blomet (15^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné en faisabilité le projet de démolition de trois maisons basses afin de construire à leur emplacement un immeuble de 7 étages.

La Commission s'oppose fermement à la démolition de ces constructions en bon état de conservation et représentatives du bâti de l'ancienne commune de Vaugirard. Leur petite échelle constitue un élément très fort du paysage de la place du Général Beuret dont elles occupent un des angles et leur disparition serait une perte irréparable pour le quartier.

La Commission demande pour cela leur inscription dans la liste des bâtiments protégés au P.L.U

Suivi sur le 22, boulevard Poissonnière (9^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble bas du boulevard Poissonnière.

Au vu du projet présenté par le pétitionnaire qui accentue le retrait du nouvel étage carré par rapport au nu de la façade principale, la Commission lève le vœu pris dans la séance du 31 janvier 2018.

CONSEIL DE PARIS

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 4, mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 juin 2018.

I — Question du groupe les Républicains et Indépendants :

QE 2018-10 Question de Jean-Baptiste de FROMENT et des élus du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la décision du Tribunal Administratif de Nîmes du 22 février 2018 en matière d'affichage publicitaire.

ARRONDISSEMENTS

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 13^e arrondissement. — Caisse de la Mairie (Régie de recettes n° 013 / Régie d'avances n° 1013). — Modification de l'arrêté municipal en date du 9 janvier 2018 désignant le régisseur et le mandataire suppléant.

La Maire de Paris,

Vu l'arrêté municipal du 27 février 1981 modifié, instituant à la Mairie du 13^e arrondissement une régie de recettes en vue de l'encaissement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 23 décembre 1983 modifié instituant à la Mairie du 13^e arrondissement une régie d'avances pour le paiement de dépenses imputables sur le budget général de la Ville de Paris et sur l'état spécial de l'arrondissement ;

Vu la délibération n° 2000 DRH 12 du 26 avril 2000 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 9 janvier 2018 susvisé désignant Mme Agnès CHANTOIN en qualité de régisseur, et M. Abdoul Aziz DIEDHIOU en qualité de mandataire suppléant ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté municipal du 9 janvier 2018 susvisé afin de désigner M. Bernard BARBOTTEAU en qualité de mandataire suppléant (article 3) et de mettre à jour les articles 6, 7, 8, 9 et 10 ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 5 avril 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal du 9 janvier 2018 susvisé désignant Mme Agnès CHANTOIN en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 3 — En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Agnès CHANTOIN, sera remplacée par M. Abdoul Aziz DIEDHIOU (SOI : 9 442 062), adjoint administratif de 1^{re} classe, et M. Bernard BARBOTTEAU (SOI : 1 063 130), adjoint administratif principal de 1^{re} classe, même service.

Pendant sa période de remplacement, M. Abdoul Aziz DIEDHIOU et M. Bernard BARBOTTEAU, mandataires suppléants, prendront sous leur responsabilité les mandataires sous-régisseurs et les mandataires agents de guichet qui auront été désignés pour effectuer les opérations nécessaires au fonctionnement de la régie. »

Art. 2. — L'article 6 de l'arrêté municipal du 9 janvier 2018 susvisé désignant Mme Agnès CHANTOIN en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 6 — Pendant les périodes durant lesquelles ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie d'avances et de la régie de recettes et en assumeront la responsabilité, M. Abdoul Aziz DIEDHIOU et M. Bernard BARBOTTEAU, mandataires suppléants, percevront une indemnité de responsabilité sur la base précisée à l'article 5 du présent arrêté ; cette indemnité sera versée prorata temporis pour les durées de suppléance effective, matérialisées pour leur début par la passation de caisse entre le régisseur et le mandataire suppléant et pour leur fin par la restitution de caisse entre le mandataire suppléant et le régisseur. »

Art. 3. — L'article 7 de l'arrêté municipal du 9 janvier 2018 susvisé désignant Mme Agnès CHANTOIN en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 7 — Le régisseur et les mandataires suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués. »

Art. 4. — L'article 8 de l'arrêté municipal du 9 janvier 2018 susvisé désignant Mme Agnès CHANTOIN en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 8 — Le régisseur et les mandataires suppléants ne doivent pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal. Ils doivent les encaisser et les payer selon les modes de règlement prévus dans l'acte constitutif des régies. »

Art. 5. — L'article 9 de l'arrêté municipal du 9 janvier 2018 susvisé désignant Mme Agnès CHANTOIN en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 9 — Le régisseur et les mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables et leurs fonds aux agents de contrôle qualifiés. »

Art. 6. — L'article 10 de l'arrêté municipal du 9 janvier 2018 susvisé désignant Mme Agnès CHANTOIN en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 10 — Le régisseur et les mandataires suppléants sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006. »

Art. 7. — Le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires et le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 8. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Maire du 13^e arrondissement ;
- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris Service régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires, Sous-direction des ressources service de la cohésion et des ressources humaines ;
- au Directeur des Ressources Humaines, Bureau des rémunérations ;

- à la Directrice Générale des Services de la Mairie du 13^e arrondissement et à ses adjoints ;
- à Mme Agnès CHANTOIN, régisseur ;
- à M. Abdoul Aziz DIEDHIOU, mandataire suppléant ;
- à M. Bernard BARBOTTEAU, mandataire suppléant.

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint de la Démocratie,
des Citoyen-ne-s et des Territoires*

Jean-Paul BRANDELA

Mairie du 15^e arrondissement. — Caisse de la Mairie (Régie d'avances n° 015). — Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'avances.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 abrogeant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté municipal du 23 décembre 1983 modifié instituant à la Mairie du 15^e arrondissement une régie d'avances en vue du paiement de diverses dépenses imputables sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris et sur l'état spécial de l'arrondissement ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014 par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment la création des régies comptables, et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Considérant qu'il convient de réviser le montant maximal des avances remises au régisseur ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 19 avril 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté municipal du 23 décembre 1983 modifié susvisé instituant une régie d'avances à la Mairie du 15^e arrondissement est modifié comme suit pour ce qui concerne le montant maximal des avances :

— « trente euros (30 €) pour les dépenses imputables sur le budget général de la Ville de Paris, ce montant pouvant temporairement être porté à six cent soixante euros (660 €) par l'octroi d'une avance complémentaire de six cent trente euros (630 €) si les besoins du service le justifient ;

— « quinze euros (15 €) pour les dépenses imputables sur l'état spécial de l'arrondissement, ce montant pouvant temporairement être porté à cent euros (100 €) par l'octroi d'une avance complémentaire de quatre-vingt-cinq euros (85 €) si les besoins du service le justifient.

Les avances complémentaires ne seront attribuées que sur présentation de justifications motivées, appuyées d'une situation de trésorerie exacte. Elles devront être reversées au comptable public dans un délai de deux mois à compter de la date de leur versement sur le compte de dépôt de fonds au trésor de la régie ».

(Le reste de l'article sans changement).

Art. 2. — Le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires et le Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Maire du 15^e arrondissement ;
- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité ;
- au Directeur Régional des Finances publiques de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris — Service Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances et des Achats — Sous-direction de la comptabilité — Service de l'expertise comptable — Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires — Sous-direction des ressources — Service de la cohésion et des ressources humaines ;
- à la Directrice Générale des Services de la Mairie du 15^e arrondissement et à ses adjoints ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 17 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint de la Démocratie,
des Citoyen-ne-s et des Territoires*

Jean-Paul BRANDELA

Mairie du 15^e arrondissement. — Caisse de la Mairie (Régie de recettes n° 1015 / Régie d'avances n° 015). — Modification de l'arrêté municipal du 5 mai 2017 désignant le régisseur et les mandataires suppléants.

La Maire de Paris,

Vu l'arrêté municipal du 27 février 1981 modifié instituant à la Mairie du 15^e arrondissement, une régie de recettes en vue de l'encaissement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 23 décembre 1983 modifié instituant à la Mairie du 15^e arrondissement une régie d'avances en vue du paiement de diverses dépenses imputables sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris et sur l'état spécial de l'arrondissement ;

Vu l'arrêté municipal du 5 mai 2017 désignant Mme Sylvie BOUTATA en qualité de régisseur, Mme Evelyne DELAHAYE et Mme Marie-Christine DA SILVA en qualité de mandataires suppléants des régies précitées ;

Vu la délibération n° 2000 DRH 12 en date du 26 avril 2000 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances de la Commune de Paris ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté municipal du 5 mai 2017 désignant Mme Sylvie BOUTATA en qualité de régisseur, Mme Evelyne DELAHAYE et Mme Marie-Christine DA SILVA en qualité de mandataires suppléants afin de procéder au changement du nom d'usage de la régisseuse (article 2, 3 et 5) et à la révision des fonds manipulés (article 4) ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris date du 19 avril 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté municipal du 5 mai 2017 susvisé désignant Mme Sylvie BOUTATA en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 2 — A compter du 15 mai 2017, jour de son installation, Mme Sylvie BOUTATA épouse VIDAL (SOI : 1 052 109), secrétaire administrative de classe exceptionnelle à la Mairie du 15^e arrondissement, 31, rue Pécelet — 75732 Paris Cedex 15 (Tél. : 01 55 76 75 60) est nommée régisseur de la régie de recettes et de la régie d'avances avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans les arrêtés de création de celles-ci ».

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté municipal du 5 mai 2017 susvisé désignant Mme Sylvie BOUTATA en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 3 — En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Sylvie VIDAL sera remplacée par Mme Evelyne DELAHAYE (SOI : 0 651 161), adjoint administratif principal 1^{er} classe et par Mme Marie-Christine DA SILVA (SOI : 2 073 753), adjoint administratif principal 2^e classe même service.

Pendant leur période de remplacement, Mme Evelyne DELAHAYE et Mme Marie-Christine DA SILVA, mandataires suppléants, prendront sous leur responsabilité les mandataires sous-régisseurs et les mandataires agents de guichet désignés pour effectuer les opérations nécessaires au fonctionnement de la régie ».

Art. 3. — L'article 4 de l'arrêté municipal du 5 mai 2017 susvisé désignant Mme Sylvie BOUTATA en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 4 — Les fonds manipulés s'élevant à douze mille huit cent vingt-sept euros (12 827,00 €), à savoir :

Montant maximal des avances consenties au régisseur :

— sur le budget général de la Ville de Paris : 30,00 €, susceptible d'être porté à 660,00 € par l'octroi d'une avance complémentaire de 630 € ;

— sur l'état spécial de l'arrondissement : 15,00 €, susceptible d'être porté à 100 € par l'octroi d'une avance complémentaire de 85 €.

Montant moyen des recettes mensuelles : 12 067 €.

Mme Sylvie VIDAL, régisseur, est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de mille huit cents euros (1 800 €). Le cautionnement peut être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une Association de cautionnement mutuel agréée ».

Art. 4. — L'article 5 de l'arrêté municipal du 5 mai 2017 susvisé désignant Mme Sylvie BOUTATA en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 5 — Mme Sylvie VIDAL, régisseur, percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de deux cents euros (200,00 €) ».

Art. 5. — Le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires et le Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 6. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Maire du 15^e arrondissement ;
- au Directeur régional des Finances publiques de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris — Service régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances et des Achats — Sous-direction de la comptabilité — Service de l'expertise comptable — Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires — Sous-direction des ressources — Service de la cohésion et des ressources humaines ;
- au Directeur des Ressources Humaines — Bureau des rémunérations ;
- à la Directrice Générale des Services de la Mairie du 15^e arrondissement et à ses adjoints ;
- à Mme Sylvie VIDAL, régisseur ;
- à Mme Evelyne DELAHAYE et Mme Marie-Christine DA SILVA, mandataires suppléants.

Fait à Paris, le 17 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de la Démocratie,
des Citoyen-ne-s et des Territoires*

Jean-Paul BRANDELA

VILLE DE PARIS

RÈGLEMENTS

Règlement du tirage au sort pour l'inscription des débutant-e-s en musique, danse et théâtre dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le vœu 2016 V 227. relatif aux conservatoires parisiens ;

Arrête :

Article premier. — Le règlement du tirage au sort pour l'inscription des débutant-e-s en musique, danse et théâtre dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressé :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 24 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice de l'Éducation Artistique
et des Pratiques Culturelles*

Véronique ASTIEN

Annexe : règlement du tirage au sort, année 2018-2019

Le présent règlement définit les règles applicables au tirage au sort.

Article 1 : Objet du tirage au sort :

La Ville de Paris, Direction des Affaires Culturelles, située 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris ci-après dénommée « l'Organisateur », organise le mercredi 20 juin 2018 un tirage au sort pour l'inscription des élèves débutants dans les conservatoires d'arrondissement au titre de l'année 2018-2019. L'objectif du tirage au sort est :

- de mettre en place un système fiable et transparent, sous le contrôle d'un huissier de justice ;
- de mettre fin à la logique du « premier arrivé, premier servi » en assurant une meilleure équité dans les modalités d'attribution des places pour les élèves débutants ;
- d'aménager un temps d'inscription plus long et ainsi de permettre aux familles de faire leurs choix en toute sérénité.

Article 2 : Participation au tirage au sort :**Article 2.1. Conditions de participation au tirage au sort :**

L'inscription des débutants dans les conservatoires est ouverte à tous les candidats en âge de s'inscrire dans un conservatoire. En fonction des disciplines cela s'adresse à des candidats ayant entre 5 ans et 18 ans.

L'inscription par les mineurs est soumise à l'autorisation préalable ainsi qu'à la responsabilité du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, garant(s) du respect du présent règlement par le participant.

L'inscription au tirage au sort s'effectue selon les deux modalités suivantes : 1/ soit via la plateforme d'inscription en ligne ; 2/ soit, pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet, par téléphone au 08 11 90 09 75.

Le traitement des candidatures est identique quelle que soit la modalité d'inscription utilisée.

L'inscription requiert la communication des nom et prénom, de la date et du code postal de naissance ainsi que du Code postal de résidence du candidat et enfin les coordonnées de la personne (nom, prénom, adresse courriel et téléphone) pouvant être contactée par l'Organisateur pour procéder à l'inscription définitive. L'exactitude de ces informations est indispensable à l'inscription, ceci nécessitant, une vérification attentive des informations saisies.

Chaque candidat déclare avoir pris intégralement connaissance, sur l'interface précitée, du présent règlement.

La participation au tirage au sort est soumise à l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, les justificatifs qu'il estime nécessaires à la validation des candidatures (nom, prénom(s), adresse, autorisation parentale, etc.).

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant d'en justifier, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la demande de communication de justificatifs nécessaires à la validation des candidatures, verra sa candidature rejetée.

Article 2.2. Modalités d'inscription et de participation au tirage au sort :

Durant 15 jours, du vendredi 1^{er} juin à 10 h jusqu'au vendredi 15 juin à 15 h, les candidats auront la possibilité de déposer leur candidature via une plateforme dédiée en se connectant à l'adresse www.conservatoires.paris.fr. Cette plateforme d'inscription est accessible 24 h/24 pendant la période d'inscription sur tous types de supports (ordinateur, écran tactile, téléphone portable, etc.).

Les familles n'ayant pas accès à Internet auront la possibilité d'avoir recours à une inscription téléphonique en joignant

le 08 11 90 09 75 (coût de 6 centimes d'euro par minute plus le prix d'un appel normal à partir d'un mobile ou d'un fixe) le vendredi 8 juin 2018 de 10 h à 17 h, puis tous les jours (hors week-end et jours fériés) de 10 h à 17 h, jusqu'au vendredi 15 juin 2018 à 15 h.

Lors du dépôt de leur candidature, les candidats auront la possibilité de formuler un second choix, facultatif, concernant un conservatoire et/ou une discipline différente. Ainsi une candidature peut contenir deux choix maximum.

Un accusé de réception de leur candidature sera envoyé aux candidats par mail (pour les personnes ayant candidaté via la plateforme en ligne) ou par SMS (pour les personnes ayant candidaté via la plateforme téléphonique et ne disposant pas d'adresse mail).

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 20 juin 2018, à la fin de la période d'inscription et après traitement des candidatures multiples.

À l'issue du tirage au sort, si la candidature est retenue, le conservatoire prendra contact avec le candidat pour compléter l'inscription.

Sauf exception, les jours et horaires de cours seront connus à l'issue du tirage au sort. Le conservatoire ne peut garantir la compatibilité du planning proposé avec les souhaits exprimés.

Important : en premier cycle, une seule inscription pour un seul cursus est autorisée. Si plus d'une inscription est demandée (ex. : élève déjà inscrit en 1^{er} cycle en cursus danse et dont la candidature en musique a été tirée au sort), alors un choix devra être fait lors de l'inscription définitive auprès du conservatoire concerné.

La double inscription au conservatoire n'est donc possible que pour les élèves inscrits dans les conservatoires au sein des 2^e et 3^e cycles.

Article 2.3. Conditions de traitement des candidatures multiples :

Une fois la période de dépôt des candidatures close, et avant le tirage au sort, une phase informatique de détection de candidatures multiples aura lieu. Cette phase automatisée peut être complétée d'une analyse manuelle.

Dans le cas de doublon identifié, seule la première candidature sera conservée. En cas de contestation, la candidature rejetée sera conservée dans la base de données.

Seront considérées comme frauduleuses les candidatures qui auront donné lieu à plus de deux inscriptions au tirage au sort quelle que soit la modalité d'inscription utilisée.

Article 3 : Règles relatives au processus du tirage au sort :

Le tirage au sort sera réalisé par voie électronique en présence d'un huissier mandaté par la Ville de Paris, dans les locaux de la Ville de Paris.

Le tirage au sort et les listes d'attente générées par le tirage au sort ne sont valables que pour la rentrée 2018-2019.

Article 3.1. Affectation des places :

Les candidats sont répartis, par ordre de tirage au sort dans chacune des filières choisies en fonction du nombre de places disponibles.

Les places concernant le second choix seront attribuées s'il reste de la place à l'issue de l'attribution des places demandées en premier choix.

Une liste d'attente est également établie selon les mêmes modalités issues du rang de tirage au sort.

Article 3.2. Communication des résultats aux familles :

Un mail ou un sms envoyé aux candidats leur précisera s'ils ont obtenu une place ou s'ils sont sur liste d'attente en indiquant leur rang sur cette liste d'attente. Pour les dossiers sur liste d'attente, et si une place se libère le conservatoire sera

susceptible de recontacter les familles jusqu'à la Toussaint, en fonction de leur rang sur liste d'attente.

Un candidat ne pourra être sur liste d'attente que pour l'un des deux choix exprimés, et non pour les deux.

Si le candidat contacté sur liste d'attente n'accepte pas la discipline proposée, un mail ou un SMS ou un courrier postal lui confirmera son refus. Dans ce cas, le conservatoire contactera par mail et/ ou téléphone le candidat suivant sur la liste d'attente.

Article 3.3. En cas de places vacantes à l'issue du tirage au sort (1^{er} choix, 2^e choix) :

Dans ce cas de figure, les conservatoires pourront, en fonction du rang issue du tirage au sort, contacter les candidats sur la liste d'attente de la discipline la plus proche et proposer une place.

Si le candidat accepte, sa candidature est alors retirée de la liste d'attente de la discipline pour laquelle il a été tiré au sort.

Article 4 : Charte de bonne conduite et responsabilité des participants :

Les participants s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions du présent règlement. A ce titre, chaque participant s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :

- ne pas modifier ou tenter de modifier le dispositif du tirage au sort proposé ;
- ne pas utiliser plusieurs adresses courriel pour une même personne physique.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification immédiate de leur auteur.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs des dispositions du présent règlement sera privé de la possibilité soit de participer au tirage au sort, soit de valider son inscription auprès du conservatoire.

Article 5 : Décisions et responsabilité de l'Organisateur :

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'interrompre, d'annuler ou de prolonger, à tout moment, le tirage au sort ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigent, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes les décisions qu'il estime utiles pour l'application et/ou l'interprétation du présent règlement. L'Organisateur pourra en informer les participants par tout moyen de son choix.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider ou d'annuler tout ou partie du tirage au sort s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus, sous quelque forme que ce soit et notamment par la voie électronique.

Dans l'hypothèse d'une fraude, l'Organisateur se réserve en particulier le droit de ne pas attribuer de place et/ou de poursuivre en justice les auteurs.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des fraudes commises.

La participation au tirage au sort implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, ni de tout problème lié à la configuration ou à l'utilisation d'un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit ni un fonctionnement sans interruption du site Internet, ni aucune erreur informatique sur le dit site, ni une correction systématique des défauts qui pourraient être constatés.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données stockées. Dès lors, toute conséquence, directe ou indirecte, pouvant en découler, notamment quant à leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, ne pourra incomber à l'Organisateur.

La nullité, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs dispositions du présent règlement ne vaut aucunement renonciation de l'Organisateur à se prévaloir des autres clauses du règlement qui continuent à produire pleinement leurs effets.

Article 6 : Consultation, communication et dépôt du règlement :

Le présent règlement du tirage au sort est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'Organisateur www.conservatoires.paris.fr (rubrique Inscriptions). Il est également déposé auprès de la SCP LAUDE et DESSARD, huissiers de justice associés, 173, rue Saint-Martin, 75003 Paris.

Le règlement peut être modifié à tout moment par l'Organisateur, sous la forme d'un avenant et publié sur le site Internet de l'Organisateur. Tout avenant sera également déposé auprès de la SCP LAUDE et DESSARD, huissiers de justice associés, 173, rue Saint-Martin, 75003 Paris, dépositaire du règlement, avant sa publication. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au tirage au sort, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues sera réputé avoir cessé de participer.

Le règlement sera adressé gratuitement dans son intégralité à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur, en indiquant ses noms, prénom(s) et adresse (postale ou Internet), à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Article 7 : Confidentialité et utilisation des données personnelles :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé de données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données nominatives le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Toute demande doit être signée, accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité délivré par une administration portant la signature de l'intéressé et préciser l'adresse à laquelle il souhaite recevoir une réponse.

Une réponse sera adressée par l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

Article 8 : Litiges :

Le tirage au sort et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du tirage au sort, ainsi que la liste des candidats retenus.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives à l'application et à l'interprétation du présent règlement, devront être adressées par écrit, au plus tard dans un délai d'un (1) mois suivant la proclamation des résultats, à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Si ces démarches préalables ne permettent pas de régler un éventuel litige, vous avez la possibilité, pour engager une conciliation, de saisir le Médiateur de la Ville de Paris par courrier : 1, place Baudoyer, 75004 Paris, ou par Internet : www.mediation.paris.fr ou en vous rendant à l'une de ses permanences (dates et horaires disponibles sur Internet ou en Mairie d'arrondissement).

En cas de désaccord persistant portant sur le tirage au sort, l'application et l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal Administratif de Paris.

Fixation des conditions générales d'utilisation du téléservice d'inscription en ligne pour les non débutant-e-s en musique et danse dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;

Arrête :

Article premier. — Les conditions générales d'utilisation du téléservice d'inscription en ligne pour les non débutant-e-s en musique et danse dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris sont fixées conformément à l'annexe ci-jointe.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressé :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 24 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice de l'Éducation Artistique
et des Pratiques Culturelles*

Véronique ASTIEN

Annexe : conditions générales d'utilisation de la plateforme d'inscription en ligne pour les non débutant-e-s en musique et danse dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, pour l'année 2018-2019

Les présentes conditions générales d'utilisation définissent les règles applicables de la plateforme d'inscription en ligne pour les candidats en chant lyrique, en chant choral adulte et pour les candidats non débutant-e-s en musique et danse dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

Il s'agit d'une plateforme mise en œuvre par la Ville de Paris contribuant à simplifier les démarches administratives des usagers.

Ce service permet aux usagers de s'inscrire en ligne aux tests d'entrée en musique et danse dans les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

En faisant usage de la plateforme, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisations.

Article 1 : Utilisation de la plateforme :

Article 1.1. Conditions d'utilisation de la plateforme :

L'inscription en fonction des disciplines s'adresse à des candidats ayant entre 8 ans et 30 ans, révolus au 31 décembre 2018.

L'inscription par les mineurs est soumise à l'autorisation préalable ainsi qu'à la responsabilité du/les titulaire-s de l'autorité parentale, garant-s du respect des présentes conditions générales par le participant.

L'inscription sur la plateforme s'effectue selon les deux modalités suivantes : 1/ soit via la plateforme d'inscription en ligne ; 2/ soit, pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès Internet, par téléphone au 08 11 90 09 75.

Le traitement des candidatures est identique quelle que soit la modalité d'inscription utilisée.

L'inscription requiert la communication des nom et prénom, de la date et du code postal de naissance ainsi que du code postal de résidence du candidat et enfin les coordonnées de la personne (nom, prénom, adresse courriel et téléphone) pouvant être contactée par l'Organisateur pour procéder à l'inscription définitive. L'exactitude de ces informations est indispensable à l'inscription, ceci nécessitant une vérification attentive des informations saisies.

Chaque candidat déclare avoir pris intégralement connaissance, sur l'interface précitée, des présentes conditions générales d'utilisation.

L'utilisation de la plateforme est soumise à l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales.

L'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, les justificatifs qu'il estime nécessaires à la validation des candidatures (nom, prénom-s, adresse, autorisation parentale, etc.).

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant d'en justifier, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la demande de communication de justificatifs nécessaires à la validation des candidatures, verra sa candidature rejetée.

Article 1.2. Modalités d'inscription et d'utilisation de la plateforme :

Du vendredi 15 juin à 10 h jusqu'au mercredi 22 août à 15 h, les candidats auront la possibilité de déposer leur candidature via une plateforme dédiée en se connectant à l'adresse www.conservatoires.paris.fr. Cette plateforme d'inscription est accessible 24 h/24 pendant la période d'inscription sur tous types de supports (ordinateur, écran tactile, téléphone portable, etc.).

Les candidats n'ayant pas accès à Internet auront la possibilité d'avoir recours à une inscription téléphonique en joignant le 08 11 90 09 75 (coût de 6 centimes d'euro par minute plus le prix d'un appel normal à partir d'un mobile ou d'un fixe) à partir du vendredi 15 juin de 10 h à 17 h puis tous les jours (hors week-end et jours fériés) de 10 h à 17 h jusqu'au mercredi 22 août à 15 h.

Lors du dépôt de leur candidature, les candidats auront la possibilité de formuler un second choix, facultatif, concernant un conservatoire et/ou une discipline différente. Ainsi une candidature peut contenir deux choix maximum.

Un accusé de réception de leur candidature sera envoyé aux candidats par mail (pour les personnes ayant candidaté via la plateforme en ligne) ou par SMS (pour les personnes ayant

candidaté via la plateforme téléphonique et ne disposant pas d'adresse mail).

A l'issue de la période d'inscription en ligne, l'admission au conservatoire s'effectue sur tests en septembre. Les dates et heures de test-s d'entrée seront confirmées par le conservatoire concerné.

Si le candidat est reçu au-x test-s d'entrée, le conservatoire prendra contact avec lui pour valider son inscription définitive, dans la limite des places disponibles.

Sauf exception, les jours et horaires de cours seront connus à l'issue de la période d'inscription en ligne. Le conservatoire ne peut garantir la compatibilité du planning proposé avec les souhaits exprimés.

Important : en premier cycle, une seule inscription pour un seul cursus est autorisée. Si plus d'une inscription est demandée (ex : élève déjà inscrit en 1^{er} cycle en cursus danse et dont la candidature en musique a été retenue suite au test d'entrée), alors un choix devra être fait lors de l'inscription définitive auprès du conservatoire concerné.

La double inscription au conservatoire n'est donc possible que pour les élèves inscrits dans les conservatoires au sein des 2^e et 3^e cycles.

Article 1.3. Conditions de traitement des candidatures multiples :

Les éventuelles candidatures multiples sont détectées informatiquement dès le dépôt de l'inscription. Cette phase automatisée peut être complétée d'une analyse manuelle.

Article 2 : Charte de bonne conduite et responsabilité des participants :

Les participants s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions du présent règlement. A ce titre, chaque participant s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :

- ne pas modifier ou tenter de modifier le dispositif d'inscription proposé ;
- ne pas utiliser plusieurs adresses courriel pour une même personne physique.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification immédiate de leur auteur.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation sera privé de la possibilité soit d'utiliser la plateforme, soit de valider son inscription auprès du conservatoire.

Article 3 : Décisions et responsabilité de l'Organisateur :

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'interrompre, d'annuler ou de prolonger, à tout moment, la plateforme ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigent, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes les décisions qu'il estime utiles pour l'application et/ou l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation.

L'Organisateur pourra en informer les participants par tout moyen de son choix.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider ou d'annuler tout ou partie de la plateforme s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus, sous quelque forme que ce soit et notamment par la voie électronique.

Dans l'hypothèse d'une fraude, l'Organisateur se réserve en particulier le droit de poursuivre en justice les auteurs.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des fraudes commises.

L'utilisation de la plateforme implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, ni de tout problème lié à la configuration ou à l'utilisation d'un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit ni un fonctionnement sans interruption du site Internet, ni aucune erreur informatique sur le dit site, ni une correction systématique des défauts qui pourraient être constatés.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données stockées. Dès lors, toute conséquence, directe ou indirecte, pouvant en découler, notamment quant à leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, ne pourra incomber à l'Organisateur.

La nullité, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales d'utilisation ne vaut aucunement renonciation de l'Organisateur à se prévaloir des autres clauses des conditions générales d'utilisation qui continuent à produire pleinement leurs effets.

Article 4 : Consultation et communication des conditions générales d'utilisation :

Les présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de l'Organisateur www.conservatoires.paris.fr (rubrique Inscriptions). Elles peuvent être modifiées à tout moment par l'Organisateur, sous la forme d'un avenant et publiées sur le site Internet de l'Organisateur. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de l'utilisation de la plateforme, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues sera réputé avoir cessé de participer.

Les conditions générales d'utilisation seront adressées gratuitement dans leur intégralité à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur, en indiquant ses noms, prénom-s et adresse (postale ou Internet), à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Article 5 : Confidentialité et utilisation des données personnelles :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé de données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données nominatives le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Toute demande doit être signée, accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité délivré par une administration portant la signature de l'intéressé et préciser l'adresse à laquelle il souhaite recevoir une réponse.

Une réponse sera adressée par l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

Article 6 : Litiges :

L'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme est soumise au droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application des présentes conditions générales d'utilisation.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives à l'application et à l'interprétation des conditions générales d'utilisation, devront être adressées par écrit, au plus tard dans un délai d'un (1) mois suivant la proclamation des résultats, à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Si ces démarches préalables ne permettent pas de régler un éventuel litige, vous avez la possibilité, pour engager une conciliation, de saisir le Médiateur de la Ville de Paris par courrier : 1, place Baudoyer, 75004 Paris, ou par Internet : www.mediation.paris.fr ou en vous rendant à l'une de ses permanences (dates et horaires disponibles sur Internet ou en Mairie d'arrondissement).

En cas de désaccord persistant portant sur l'application et l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal Administratif de Paris.

Fixation des conditions générales d'utilisation du téléservice d'inscription en ligne aux tests d'entrée en art dramatique pour les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;

Arrête :

Article premier. — Les conditions générales d'utilisation du téléservice d'inscription en ligne aux tests d'entrée en art dramatique pour les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris sont fixées conformément à l'annexe ci-jointe.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressé :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 24 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice de l'Éducation Artistique
et des Pratiques Culturelles*

Véronique ASTIEN

Annexe : conditions générales d'utilisation de la plateforme d'inscription en ligne aux tests d'entrée en art dramatique pour les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, pour l'année 2018-2019

Les présentes conditions générales d'utilisation définissent les règles applicables à la plateforme d'inscription en ligne, aux tests d'entrée en art dramatique pour les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

Il s'agit d'une plateforme mise en œuvre par la Ville de Paris contribuant à simplifier les démarches administratives des usagers.

Ce service permet aux usagers de s'inscrire en ligne aux tests organisés pour l'entrée en art dramatique pour les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

En faisant usage de la plateforme, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisations.

Article 1 : Utilisation de la plateforme :**Article 1.1. Conditions d'utilisation de la plateforme :**

L'inscription est ouverte aux candidats qui ont entre 18 et 26 ans révolus au 31 décembre 2018.

L'inscription s'effectue selon les deux modalités suivantes : 1/ soit via la plateforme d'inscription en ligne ; 2/ soit, pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès Internet, par téléphone au 08 11 90 09 75.

Le traitement des candidatures est identique quelle que soit la modalité d'inscription utilisée.

L'inscription requiert la communication des nom et prénom, de la date et du code postal de naissance ainsi que du code postal de résidence du candidat et enfin les coordonnées de la personne (nom, prénom, adresse courriel et téléphone) pouvant être contactée par l'Organisateur pour procéder à l'inscription définitive. L'exactitude de ces informations est indispensable à l'inscription, ceci nécessitant une vérification attentive des informations saisies.

Chaque candidat déclare avoir pris intégralement connaissance des présentes conditions générales d'utilisation.

L'utilisation de la plateforme est soumise à l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales d'utilisation.

L'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, les justificatifs des éléments demandés qu'il estime nécessaire à la validation des candidatures (nom, prénom-s, adresse, etc.).

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant d'en justifier, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la demande de communication de justificatifs nécessaires à la validation des candidatures, verra sa candidature rejetée.

Article 1.2. Modalités d'inscription et d'utilisation de la plateforme :

Du lundi 9 juillet à 10 h jusqu'au mercredi 22 août à 15 h, les candidats auront la possibilité de déposer leur candidature via une plateforme dédiée en se connectant à l'adresse www.conservatoires.paris.fr. Cette plateforme d'inscription est accessible 24 h/24 pendant la période d'inscription sur tous types de supports (ordinateur, écran tactile, téléphone portable, etc.).

Les candidats n'ayant pas accès à Internet auront la possibilité d'avoir recours à une inscription téléphonique en joignant le 08 11 90 09 75 (coût de 6 centimes d'euro par minute plus le prix d'un appel normal à partir d'un mobile ou d'un fixe) à partir du lundi 9 juillet de 10 h à 17 h puis tous les jours (hors week-end et jours fériés) de 10 h à 17 h jusqu'au mercredi 22 août à 15 h.

Lors du dépôt de leur candidature, les candidats auront la possibilité de formuler deux choix maximum pour deux conservatoires différents.

Un accusé de réception de leur candidature sera envoyé aux candidats par mail (pour les personnes ayant candidaté via la plateforme en ligne) ou par SMS (pour les personnes ayant candidaté via la plateforme téléphonique et ne disposant pas d'adresse mail).

Après la période d'inscription en ligne, l'admission au conservatoire s'effectue sur test à l'issue de deux tours de sélection, en septembre :

- un premier tour consistant en une scène dialoguée de trois minutes et un parcours libre de 3 minutes ;
- un second tour consistant en un stage de deux jours suivi d'un entretien.

Les dates des tests seront accessibles depuis www.conservatoires.paris.fr.

Chaque conservatoire communique la liste des candidats admis le jeudi 20 septembre par voie d'affichage.

Le candidat reçu à plusieurs tests d'entrée devra choisir le conservatoire où il souhaite s'inscrire et déposer son dossier d'inscription auprès de l'établissement avant le samedi 22 septembre à défaut de quoi il sera considéré comme démissionnaire.

Sauf exception, les jours et horaires de cours seront connus à l'issue de la période d'inscription en ligne. Le conservatoire ne peut garantir la compatibilité du planning proposé avec les souhaits exprimés.

Important : en premier cycle, une seule inscription pour un seul cursus est autorisée. Si plus d'une inscription est demandée (ex : élève déjà inscrit en 1^{er} cycle en cursus danse et dont la candidature en théâtre a été retenue), alors un choix devra être fait lors de l'inscription définitive auprès du conservatoire concerné.

La double inscription au conservatoire n'est donc possible que pour les élèves inscrits dans les conservatoires au sein des 2^e et 3^e cycles.

Article 1.3. Conditions de traitement des candidatures multiples :

Les éventuelles candidatures multiples sont détectées informatiquement dès le dépôt de l'inscription. Cette phase automatisée peut être complétée d'une analyse manuelle.

Article 2 : Charte de bonne conduite et responsabilité des participants :

Les participants s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes conditions générales d'utilisation. A ce titre, chaque participant s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :

- ne pas modifier ou tenter de modifier le dispositif d'inscription proposé ;
- ne pas utiliser plusieurs adresses courriel pour une même personne physique.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification immédiate de leur auteur.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation sera privé de la possibilité soit d'utiliser la plateforme, soit de valider son inscription auprès du conservatoire.

Article 3 : Décisions et responsabilité de l'Organisateur :

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'interrompre, d'annuler ou de prolonger, à tout moment, la plateforme ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigent, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes les décisions qu'il estime utiles pour l'application et/ou l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation. L'Organisateur pourra en informer les participants par tout moyen de son choix.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider ou d'annuler tout ou partie de la plateforme s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont

intervenues, sous quelque forme que ce soit et notamment par la voie électronique.

Dans l'hypothèse d'une fraude, l'Organisateur se réserve en particulier le droit de ne pas attribuer de place et/ou de poursuivre en justice les auteurs.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des fraudes commises.

L'utilisation de la plateforme implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, ni de tout problème lié à la configuration ou à l'utilisation d'un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit ni un fonctionnement sans interruption du site Internet, ni aucune erreur informatique sur le dit site, ni une correction systématique des défauts qui pourraient être constatés.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données stockées. Dès lors, toute conséquence, directe ou indirecte, pouvant en découler, notamment quant à leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, ne pourra incomber à l'Organisateur.

La nullité des présentes conditions générales d'utilisation ne vaut aucunement renonciation de l'Organisateur à se prévaloir des autres clauses des conditions d'utilisation qui contiennent à produire pleinement leurs effets.

Article 4 : Consultation, communication des conditions générales d'utilisation :

Les présentes conditions générales d'utilisation sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de l'Organisateur www.conservatoires.paris.fr (rubrique Inscriptions).

Elles peuvent être modifiées à tout moment par l'Organisateur, sous la forme d'un avenant et publiées sur le site Internet de l'Organisateur. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de l'utilisation de la plateforme, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues sera réputé avoir cessé de participer.

Les présentes conditions générales d'utilisation seront adressées gratuitement dans leur intégralité à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur, en indiquant ses noms, prénoms et adresse (postale ou Internet), à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Article 5 : Confidentialité et utilisation des données personnelles :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé de données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données nominatives le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Toute demande doit être signée, accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité délivré par une administration portant la signature de l'intéressé et préciser l'adresse à laquelle il souhaite recevoir une réponse.

Une réponse sera adressée par l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

Article 6 : Litiges :

L'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme est soumise au droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application des présentes conditions générales d'utilisation.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives à l'application et à l'interprétation des conditions générales d'utilisation, devront être adressées par écrit, au plus tard dans un délai d'un (1) mois suivant la proclamation des résultats, à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Si ces démarches préalables ne permettent pas de régler un éventuel litige, vous avez la possibilité, pour engager une conciliation, de saisir le Médiateur de la Ville de Paris par courrier : 1, place Baudoyer, 75004 Paris, ou par Internet : www.mediation.paris.fr ou en vous rendant à l'une de ses permanences (dates et horaires disponibles sur Internet ou en Mairie d'arrondissement).

En cas de désaccord persistant portant sur l'application et l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal Administratif de Paris.

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Fixation de la composition du jury du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur-e-s de la Ville de Paris (F/H).

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agent-e-s de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 37-1° des 10 et 11 juillet 2006 modifiée, fixant le statut particulier des ingénieur-e-s des travaux de la Ville de Paris ;

Vu la délibération DRH 94 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 modifiée, fixant la nature des épreuves, du règlement et du programme du concours interne d'élèves ingénieur-e-s des travaux de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 8 janvier 2018 relatif à l'ouverture, à partir du 14 mai 2018, d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur-e-s (F/H) de la Ville de Paris pour 3 postes ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur-e-s de la Ville de Paris (F/H) ouvert, à partir du 14 mai 2018, est composé comme suit :

— Mme Catherine FERREOL, Ingénieure en chef des Ponts et Chaussées, adjointe au chef de service chargé des questions sociales au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Présidente du jury ;

— M. Joachim BROOMBERG, Directeur de l'Enseignement de l'Ecole des Ingénieur-e-s de la Ville de Paris, Président suppléant ;

— Mme Sophie GAINARD, Ingénieure, responsable des données « clients bus » à la RATP ;

— Mme Joan YOUNES, Sous-directrice de la régulation des déplacements à la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection de la Ville Paris ;

— Mme Catherine LASSURE, Conseillère municipale du XVIII^e arrondissement ;

— M. Fatah AGGOUNE, Adjoint à la Maire de Gentilly.

Art. 2. — Sont nommés examinateurs-trices spéciaux-ales pour les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission :

— M. Yann BRUNEL, Enseignant en physique au lycée Henri IV, à Paris ;

— Mme Mary COUGHLAN, Enseignante à l'Ecole des ingénieur-e-s de la Ville de Paris ;

— Mme Marie-Aline PERY, Enseignante en mathématiques au lycée Saint-Louis, à Paris ;

— Mme Joan YOUNÈS, Sous-directrice de la régulation des déplacements à la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection de la Ville Paris.

Art. 3. — Les fonctions de secrétaire de jury seront assurées par Mme Catherine ALLET, responsable des scolarités à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris.

Art. 4. — Le premier membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 5 (groupe 2) pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves du concours.

Toutefois, il ne pourra participer au choix des sujets, à la correction des copies, à l'attribution des notes et aux délibérations du jury.

En cas d'indisponibilité, il pourra déléguer ses attributions à son suppléant (même Commission, même groupe).

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Sous-Directrice des Compétences

Céline LAMBERT

Ouverture d'un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des professeur-e-s de 2^e classe de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération D. 2130-1° des 10 et 11 décembre 1990 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des professeurs de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 30 mai 2011 portant règlement général des concours ;

Arrête :

Article premier. — Un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des professeur-e-s de 2° classe de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris sera ouvert, à partir du 8 octobre 2018 pour 1 poste dans la discipline mécanique physique théorique, et organisé à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — Les candidat-e-s pourront s'inscrire par internet sur www.paris.fr rubrique « insertion, emploi et formations » du 2 juillet au 3 août 2018 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement au 2, rue de Lobau, 75004 Paris pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres au concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe (format 32 x 22,5) libellée aux nom et adresse du/de la candidat-e et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g. Seuls seront pris compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du Bureau du recrutement faisant foi).

Art. 3. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Sous-Directrice des Compétences

Céline LAMBERT

Liste principale, par ordre de mérite, des candidat-e-s admis-e-s au concours interne. — Ingénieur-e Hydrologue et Hygiéniste. — Spécialité Santé Publique et Environnement ouvert, à partir du 5 février 2018, pour deux postes.

- 1 — Mme RAMGOLAM Kiran
- 2 — Mme GANTOIS Marie.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 18 mai 2018

La Présidente du Jury

Françoise LAMAU

Liste complémentaire, par ordre de mérite, des candidat-e-s admis-e-s au concours interne. — Ingénieur-e Hydrologue et Hygiéniste — Spécialité Santé Publique et Environnement ouvert, à partir du 5 février 2018, pour deux postes.

- 1 — M. AMRHAR Rachid
- 2 — M. GARIN Thibaut
- 3 — Mme CAZENOBE Irène.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 18 mai 2018

La Présidente du Jury

Françoise LAMAU

Liste principale, par ordre de mérite, des candidat-e-s admis-e-s au concours externe. — Ingénieur-e Hydrologue et Hygiéniste. — Spécialité Santé Publique et Environnement ouvert, à partir du 5 février 2018, pour trois postes.

- 1 — Mme VERNOUILLET Gabrielle
- 2 — Mme MATHIEU Clémence
- 3 — Mme LANGLAIS Cindy.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 18 mai 2018

La Présidente du Jury

Françoise LAMAU

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 E 11619 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation et du stationnement rues Duhesme, Joseph Dijon, Sainte-Isaure et Versigny, à Paris 18°. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que l'organisation d'un vide-grenier par l'Association « Le Carré Versigny » nécessite de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans les rues Duhesme, Joseph Dijon, Sainte-Isaure et Versigny, à Paris 18° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée de la manifestation (date prévisionnelle : le 27 mai 2018 de 5 h à 20 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DUHESME, 18° arrondissement, côté pair, et impair, entre la PLACE MICHEL PETRUCCIANI et la PLACE CHARLES BERNARD ;

— RUE JOSEPH DIJON, 18^e arrondissement, côté pair, et impair, entre le n° 3 et le n° 24 ;
 — RUE SAINTE-ISAURE, 18^e arrondissement, côté pair, et impair, entre le n° 1 et le n° 25 ;
 — RUE VERSIGNY, 18^e arrondissement, côté pair, et impair, entre le n° 1 et le n° 7.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE DUHESME, 18^e arrondissement, entre la PLACE MICHEL PETRUCCIANI et la PLACE CHARLES BERNARD ;
 — RUE JOSEPH DIJON, 18^e arrondissement, entre le n° 3 et le n° 24 ;
 — RUE SAINTE-ISAURE, 18^e arrondissement, entre le n° 1 et le n° 25 ;
 — RUE VERSIGNY, 18^e arrondissement, entre le n° 1 et le n° 7.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours ni aux véhicules des riverains.

Art. 3. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour la Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
 de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 E 11662 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rues de Grenelle et de la Chaise, à Paris 7^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre de la 17^e édition de la Fête de la Saint-Germain avec dîner de rue organisé sur l'espace public, rues de Grenelle et de la Chaise, à Paris 14^e, le 20 juin 2018, de 16 h à 24 h ;

Considérant que pour assurer la bonne tenue de cette manifestation, il importe d'adapter les règles de circulation ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite :

— RUE DE GRENELLE, 7^e arrondissement, entre la RUE SAINT-GUILLAUME et le BOULEVARD RASPAIL ;
 — RUE DE LA CHAISE, 7^e arrondissement, entre la RUE DE VARENNE et la RUE DE GRENELLE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains.

Ces dispositions sont applicables le 20 juin 2018 de 16 h à 24 h.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 mai 2018

Pour la Maire de Paris
 et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
 de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 11544 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale quai de la Loire, à Paris 19^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de l'animation « la rue aux enfants », organisée sur le quai de la Loire, entre la rue de Crimée et le n° 40, à Paris 19^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale, quai de la Loire ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 27 mai 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules QUAI DE LA LOIRE, à Paris 19^e arrondissement, depuis la RUE DE CRIMÉE jusqu'au n° 40.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée QUAI DE LA LOIRE, à Paris 19^e arrondissement, depuis l'AVENUE JEAN JAURÈS jusqu'au n° 38.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 du 5 mai 1989, sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules QUAI DE LA LOIRE, à Paris 19^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 92 b.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 11553 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0290 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons permanentes sur les voies de compétence municipale, à Paris 10^e ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0291 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 10^e ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0306 du 15 juillet 2004 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 10^e ;

Considérant que des travaux entrepris par GRDF nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement

et de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 juin au 10 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 189 (sur la zone de livraisons) ;

— RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10^e arrondissement, côté impair, du n° 191 au n° 193, (3 places sur le payant) ;

— RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10^e arrondissement, côté impair, entre le n° 195 jusqu'au n° 205 (7 places sur le payant) ;

— RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10^e arrondissement, côté impair, au n° 207 (sur la zone de livraisons sanctuarisée) ;

— RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10^e arrondissement, entre le n° 211 jusqu'au n° 213 (3 places sur le payant ainsi que sur la zone de livraisons du n° 211).

Ces dispositions sont applicables du 18 juin au 3 août 2018.

— RUE LOUIS BLANC, 10^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 34 (sur 3 places réservées aux taxis) ;

— RUE LOUIS BLANC, 10^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 35 (sur l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite).

Ces dispositions sont applicables du 9 au 20 juillet 2018 inclus.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE LOUIS BLANC, 10^e arrondissement, depuis la RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN jusqu'à la RUE LA FAYETTE, à compter du 9 juillet à l'avancement des travaux. Dans tous les cas, une file de circulation sera toujours maintenue.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de Mission de l'Action Territoriale
de la Délégation aux Territoires*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2018 T 11574 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation rue Pernelle, à Paris 4^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie réalisés par la Direction de la Voirie et des Déplacements, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Pernelle, à Paris 4^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 28 mai 2018 au 8 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE PERNELLE, 4^e arrondissement, côté pair, et impair, depuis le BOULEVARD DE SÉBASTOPOL jusqu'à la RUE SAINT-MARTIN (du n° 12 au n° 10, RUE PERNELLE et du n° 13 au n° 7, RUE PERNELLE).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE PERNELLE, 4^e arrondissement, dans le sens de la circulation générale.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Mission de l'Action Territoriale
de la Délégation aux Territoires*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2018 T 11584 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue de Versailles, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'une traversée de chaussée, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale avenue de Versailles, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : jusqu'au 10 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE DE VERSAILLES, 16^e arrondissement, côté pair, entre les n° 16 et n° 18, sur 3 places et une zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 11602 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Esquirol, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les

modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Esquirol, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 31 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE ESQUIROL, 13^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 27, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11620 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans diverses voies du 11^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0027 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 11^e ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0036 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires permanentes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11^e ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11^e ;

Considérant que des travaux ENEDIS nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans diverses voies du 11^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 28 mai au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE GAMBEY, dans sa partie comprise entre la RUE OBERKAMPF et le n° 3.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Ces dispositions sont applicables le 26 juin 2018.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE GAMBEY, dans sa partie comprise entre l'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE et le n° 3.

Ces dispositions sont applicables le 26 juin 2018.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, côté pair, au droit du n° 34, sur une zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables du 28 mai au 28 juin 2018.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 susvisé sont suspendues en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE OBERKAMPF, côté impair, entre les n° 65 et n° 77, sur 5 places de stationnement payant, 4 zones de livraisons et 1 zone motos.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables du 28 mai au 28 juin 2018.

Les dispositions des arrêtés n°s 2015 P 0036 et 2015 P 0042 susvisés sont suspendues en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 5. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE NEMOURS, côté impair, au droit du n° 1, sur 1 G.I.G./G.I.C. qui sera déplacée sur 1 place de stationnement payant au n° 1 de la RUE DE NEMOURS ;

— RUE OBERKAMPF, côté impair, entre les n° 57 et n° 61, sur 2 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons ;

— RUE OBERKAMPF, côté impair, entre les n° 63 et n° 65 sur 1 zone de livraisons ;

— RUE DE LA FOLIE-MÉRICOURT, côté pair, entre les n° 58 et n° 62, sur 8 places de stationnement payant, 1 zone de livraisons et 1 zone motos.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables du 18 juin au 31 août 2018.

Les dispositions des arrêtés n° 2015 P 0036 et n° 2015 P 0042 susvisés sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0027 susvisés sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 6. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA FOLIE-MÉRICOURT, côté pair, entre les n° 66 et n° 72, sur 7 places de stationnement payant, 1 zone de livraisons et 1 zone motos.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables du 16 juillet au 31 août 2018.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 7. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 8. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 9. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 10. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*
Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 11621 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale rue de l'Evangile et rue de Torcy, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de réfection de chaussée nécessitent de réglementer à titre provisoire la circulation générale rue de l'Evangile et rue de Torcy, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 28 mai 2018 au 13 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE DE L'EVANGILE, 18^e arrondissement, entre le n° 1 et la RUE DE L'OLIVE ;

— RUE DE TORCY, 18^e arrondissement, entre la RUE DE LA CHAPELLE et le n° 44.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours ni aux véhicules des riverains.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée :

— RUE DE L'EVANGILE, entre la RUE MARC SÉGUIN et le n° 1, RUE DE L'EVANGILE ;

— RUE DE TORCY, entre la RUE DE LA MARTINIQUE et le n° 44, RUE DE TORCY.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*
Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 11626 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale place Jacques Bonsergent, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que des travaux entrepris par MEDIA KIOSK nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale place Jacques Bonsergent, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 4 au 18 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules PLACE JACQUES BONSERGENT, 10^e arrondissement, entre le BOULEVARD DE MAGENTA jusqu'à la RUE ALBERT THOMAS.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Mission de l'Action Territoriale,
Délégation aux Territoires*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2018 T 11627 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Temple, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0280 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 3^e ;

Considérant que des travaux entrepris par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Temple, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 3 juin 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU TEMPLE, 3^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 78 (sur la zone de livraison).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Mission de l'Action Territoriale
de la Délégation aux Territoires*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2018 T 11628 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement boulevard de Sébastopol, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que des travaux privés, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Sébastopol, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 13 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 99 (sur la zone de livraisons).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Mission de l'Action Territoriale
de la Délégation aux Territoires*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2018 T 11630 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Réaumur, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0280 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 3^e ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux entrepris par la RATP, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Réaumur, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 1^{er} septembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

- RUE RÉAUMUR, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 11 (une place sur le payant) ;
- RUE RÉAUMUR, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 13 (sur la zone de livraisons).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Mission de l'Action Territoriale
de la Délégation aux Territoires*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2018 T 11631 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lamblardie, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lamblardie, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 31 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE LAMBLARDIE, 12^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 17, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*
Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11633 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Barrault, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Barrault, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 3 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE BARRAULT, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 18, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11635 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies du 2^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'un vide grenier, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée de l'évènement (date prévisionnelle : le 23 juin 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE GRENETA, 2^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE MONTORGUEIL jusqu'à la RUE DE PALESTRO ;

— RUE SAINT-DENIS, 2^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE TIQUETONNE jusqu'à la RUE GRENETA.

Ces dispositions sont applicables le 23 juin 2018 de 7 h 30 à 19 h.

Art. 2. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Mission de l'Action Territoriale
de la Délégation aux Territoires*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2018 T 11637 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Malar, à Paris 7^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain nécessitent de modifier à titre provisoire les règles de stationnement rue Malar, à Paris 7^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 28 mai au 20 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE MALAR, 7^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 24, sur 1 place ;

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Cheffe de la Section Territoriale de Voirie Sud

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 11638 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue de Turenne, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les

modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0280 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 3^e ;

Considérant que des travaux entrepris par Eau de Paris, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Turenne, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 1^{er} juin 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE TURENNE, 3^e arrondissement, au droit du n° 120 (1 place sur le payant et 1 place sur la zone de livraisons).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Mission de l'Action Territoriale
de la Délégation aux Territoires*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2018 T 11651 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale boulevard de la Chapelle, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté 2015 P 0060 en date du 26 avril 2016 désignant les emplacements aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 18^e ;

Considérant que des travaux de réfection du viaduc menés par la RATP nécessitent de réglementer, à titre provisoire, le stationnement boulevard de la Chapelle, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : jusqu'au 31 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— BOULEVARD DE LA CHAPELLE, 18^e arrondissement, côté pair, entre le n° 122 et le n° 124, sur 35 mètres linéaires ;

— BOULEVARD DE LA CHAPELLE, 18^e arrondissement, côté pair, entre le n° 110 et le n° 112, sur 20 mètres linéaires ;

— BOULEVARD DE LA CHAPELLE, 18^e arrondissement, côté pair, entre le n° 124 et le n° 126, sur un emplacement de 14 mètres linéaires réservé aux livraisons ;

— BOULEVARD DE LA CHAPELLE, 18^e arrondissement, côté pair, entre le n° 116 et le n° 120, sur un emplacement de 14 mètres linéaires réservé aux livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté 2015 P 0060 en date du 26 avril 2016 sont suspendues pour la durée des travaux en ce qui concerne les zones de livraisons situées au droit des n°s 116/118/120 et au droit des n°s 124/126 BOULEVARD DE LA CHAPELLE, à Paris 18^e.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 11653 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale boulevard Barbès, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté 00-10110 en date du 24 janvier 2000, portant création et utilisation des voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté 01-15042 en date du 12 janvier 2001, portant autorisation aux cycles à deux-roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté 2007-00015 en date du 5 février 2007, modifiant dans le 18^e arrondissement de Paris l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996, portant création de voies de circulation réservées aux cycles ;

Considérant que des travaux de construction d'immeuble au n° 76, boulevard Barbès nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale boulevard Barbès, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 4 juin 2018 au 30 octobre 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules dans le couloir de bus et la piste cyclable BOULEVARD BARBÈS, 18^e arrondissement, côté pair, entre le n° 72 et le n° 76.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté 2007-00015 en date du 5 février 2007, portant création de voies de circulation réservées aux cycles, sont suspendues pendant la durée des travaux.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 11661 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Rochebrune, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection du trottoir suite à un affaissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Rochebrune, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 4 au 29 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE ROCHEBRUNE, côté impair, en vis-à-vis des n° 16 et n° 18, sur 4 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 11663 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation avenue du Maine, à Paris 14^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de chantier du 23 mai 2018 cosigné par le représentant du Préfet de Police et le représentant de la Maire de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux d'UNIBAIL nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation avenue du Maine, à Paris 14^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 4 juin au 6 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE DU MAINE, 14^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 70, sur 4 places et 1 zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué AVENUE DU MAINE, 14^e arrondissement, depuis la RUE JEAN ZAY vers et jusqu'à la RUE DU COMMANDANT RENÉ MOUCHOTTE.

Cette mesure s'applique les nuits du 10 au 11 juin et du 15 au 16 juin 2018.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 mai 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

DÉPARTEMENT DE PARIS

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Autorisation donnée à la SAS « HOME & VIE », située 55, boulevard Pereire, 75017 Paris, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 48 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu la demande formulée auprès de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, par la société par actions simplifiée « HOME & VIE » sise 55, boulevard Pereire, 75017 Paris, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap ;

Arrête :

Article premier. — « HOME & VIE », sise 55, boulevard Pereire, 75017 Paris, est autorisée à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris. Il s'agit d'assistance dans les actes quotidiens de la vie, ou de l'insertion sociale des personnes âgées ou handicapées, de garde malades à l'exclusion des soins, d'accompagnement dans leurs déplacements en dehors de leur domicile, de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes.

Art. 2. — Cette autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale légale. Elle est accordée pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Son renouvellement total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312.8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code.

Art. 3. — Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la Direction et le fonctionnement du service, devra être porté à la connaissance de la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 18 mai 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Sous-Directeur de l'Autonomie

Gaël HILLERET

NB : La présente décision peut à compter de sa notification faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Directeur de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, 94-96 quai de la Rapée, 75012 Paris. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 4 dans les deux mois suivant la date de notification du présent arrêté.

Autorisation donnée à l'Association « FRANSERVICES », située 2 bis, rue du pont de l'Eure, 75020 Paris, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 48 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu la demande formulée auprès de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, par l'Association loi 1901 « FRANSERVICES » sise 2 bis, rue Dupont de l'Eure, 75020 Paris, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap ;

Arrête :

Article premier. — « FRANSERVICES », sise 2 bis, rue du pont de l'Eure, 75020 Paris, est autorisée à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris. Il s'agit d'assistance dans les actes quotidiens de la vie, ou de l'insertion sociale des personnes âgées ou handicapées, de garde malades à l'exclusion des soins, d'accompagnement dans leurs déplacements en dehors de leur domicile, de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes.

Art. 2. — Cette autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale légale. Elle est accordée pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Son renouvellement total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312.8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code.

Art. 3. — Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la Direction et le fonctionnement du service, devra être porté à la connaissance de la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 18 mai 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Sous-Directeur de l'Autonomie

Gaël HILLERET

NB : La présente décision peut à compter de sa notification faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Directeur de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 4 dans les deux mois suivant la date de notification du présent arrêté.

Autorisation donnée à l'Association « Net. Chez-Moi Services », située 19, rue Girard, 93100 Montreuil, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 48 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu la demande formulée auprès de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, par l'Association loi 1901 « Net. Chez-Moi Services » sise 19, rue Girard, 93100 Montreuil, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap ;

Arrête :

Article premier. — « Net. Chez-Moi Services » sise 19, rue Girard, 93100 Montreuil, est autorisée à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris. Il s'agit d'assistance dans les actes quotidiens de la vie, ou de l'insertion sociale des personnes âgées ou handicapées, de garde malades à l'exclusion des soins, d'accompagnement dans leurs déplacements en dehors de leur domicile, de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes.

Art. 2. — Cette autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale légale. Elle est accordée pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Son renouvellement total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312.8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code.

Art. 3. — Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la Direction et le fonctionnement du service, devra être porté à la connaissance de la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental.

Art. 4. — Le Directeur de l'action sociale, de l'enfance et de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 18 mai 2018

Pour la Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Sous-Directeur de l'Autonomie

Gaël HILLERET

NB : La présente décision peut à compter de sa notification faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Directeur de la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé, 94-96 quai de la Rapée, 75012 Paris. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 4 dans les deux mois suivant la date de notification du présent arrêté.

Autorisation donnée à la Sarl « AD SENIORS 77 », située 1, rue du Maine, 93150 Le Blanc-Mesnil, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 48 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu la demande formulée auprès de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, par la société à responsabilité limitée « AD SENIORS 77 » sise 1, rue du Maine, 93150 Le Blanc-Mesnil, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap ;

Arrête :

Article premier. — « AD SENIORS 77 », sise 1, rue du Maine, 93150 Le Blanc-Mesnil, est autorisée à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris. Il s'agit d'assistance dans les actes quotidiens de la vie, ou de l'insertion sociale des personnes âgées ou handicapées, de garde malades à l'exclusion des soins, d'accompagnement dans leurs déplacements en dehors de leur domicile, de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes.

Art. 2. — Cette autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale légale. Elle est accordée pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Son renouvellement total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312.8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code.

Art. 3. — Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la Direction et le fonctionnement du service, devra être porté à la connaissance de la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 18 mai 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Sous-Directeur de l'Autonomie

Gaël HILLERET

NB : La présente décision peut à compter de sa notification faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Directeur de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, 94-96 quai de la Rapée, 75012 Paris. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 4 dans les deux mois suivant la date de notification du présent arrêté.

Transfert d'autorisation donnée à la société VELITA SERVICES A LA PERSONNE domiciliée 63, boulevard Saint-Marcel, 75013 Paris, pour exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées et en situation de handicap sur le territoire de Paris.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 78 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif aux cahiers des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu les arrêtés départementaux autorisant pour 15 ans à compter du 11 octobre 2016 puis du 11 janvier 2017 et du 21 mars 2017, la société par actions simplifiée VELITA SERVICES A LA PERSONNE, sise 68 boulevard Saint-Marcel, 75005 Paris, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et

d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à Paris ;

Vu le courrier de la société VELITA SERVICES A LA PERSONNE en date du 3 mai 2018, informant le Directeur de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé de Paris du changement d'adresse de ladite société dont l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés demeure inchangé ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — L'autorisation visée dont bénéficiait la société VELITA SERVICES A LA PERSONNE domiciliée 68, boulevard Saint-Marcel, 75005 Paris est transférée à la société VELITA SERVICES A LA PERSONNE désormais domiciliée 63, boulevard Saint-Marcel, 75013 Paris, pour exploiter en mode prestataire le service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées et en situation de handicap sur le territoire de Paris. Le numéro d'enregistrement de la société au registre du commerce (822 396 750) est inchangé.

Art. 2. — Cette autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale légale. Elle est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 11 octobre 2016. Son renouvellement total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312.8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

Art. 3. — Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la Direction et le fonctionnement du service, devra être porté à la connaissance de la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 5. — Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Paris, le 18 mai 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,
Le Sous-Directeur de l'Autonomie
Gaël HILLERET

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « HZ VILLIERS » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 72, rue des Grands Champs, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La S.A.R.L. « HZ VILLIERS » (n° SIRET : 803 187 731 00036) dont le siège social est situé 148-152, route de la Reine, à Boulogne (92100), est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 72, rue des Grands Champs, à Paris 20^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 10 places, pour des enfants âgés de 4 mois à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 45.

Art. 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 mai 2018.

Art. 4. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance
Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « Bio Crèche » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil situé 5, rue de la Justice, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2010 autorisant la S.A.R.L. « Bio Crèche » dont le siège social est situé 6, allée Jean Prouvé, CS 60029, à Clichy (92110), à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil situé 5, rue de la Justice, à Paris 20^e. La capacité d'accueil de l'établissement est de 20 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans ;

Vu la demande de la S.A.R.L. « Bio Crèche » en date du 25 avril 2018 de nommer une nouvelle Directrice à titre dérogatoire ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique,

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La S.A.R.L. « Bio Crèche » (n° SIRET : 520 675 752 00031) dont le siège social est situé 6, allée Jean Prouvé, CS 60029, à Clichy (92110), est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil situé 5, rue de la Justice, à Paris 20^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 20 places, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h.

Art. 3. — Mme Coralie D'HOOGHE, Infirmière Puéricultrice diplômée d'Etat, est nommée Directrice à titre dérogatoire selon l'article R. 2324-46 du Code de la santé publique.

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 mai 2018 et abroge à cette même date l'arrêté du 5 octobre 2010.

Art. 5. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance
Philippe HANSEBOUT

Fixation, à compter du 1^{er} mai 2018, du tarif journalier applicable au service d'accueil de jour SAJE JANUSZ KORCZAK, géré par l'organisme gestionnaire APPRENTIS D'AUTEUIL situé 62, rue Brancion, à Paris 15^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du service d'accueil de jour SAJE JANUSZ KORCZAK pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service d'accueil de jour SAJE JANUSZ KORCZAK, géré par l'organisme gestionnaire APPRENTIS D'AUTEUIL situé au 62, rue Brancion, 75015 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 34 894,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 366 826,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 149 000,00 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 587 863,06 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} mai 2018, le tarif journalier applicable du service d'accueil de jour SAJE JANUSZ KORCZAK est fixé à 96,51 € T.T.C. Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat déficitaire partiel 2016 d'un montant de - 37 143,06 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 93,76 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour la Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,
*L'Adjointe à la Sous-Directrice des Actions
Familiales et Educatives*
Marie LÉON

NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00373 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — Des Médailles pour Actes de Courage et de Dévouement sont décernées aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont les noms suivent :

Médaille d'argent de 2^e classe :

— Lieutenant-Colonel Michel CROS, né le 26 septembre 1965, Compagnie de commandement et de logistique n° 2 ;

— Capitaine Barthélémy GUIBERTEAU, né le 26 janvier 1985, 22^e Compagnie d'incendie et de secours ;

— Sergent Fabien THIMOTHÉ, né le 14 décembre 1984, 22^e Compagnie d'incendie et de secours.

Médaille de bronze :

- Lieutenant Pierre BEAUCOURT, né le 22 octobre 1981, 11^e Compagnie d'incendie et de secours ;
- Capitaine Julien TARTENSON, né le 12 janvier 1983, 17^e Compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal Nicolas COLLET, né le 17 novembre 1991, 22^e Compagnie d'incendie et de secours ;
- Sapeur de 1^{re} classe Maxence RABEMANANJARA, né le 1^{er} mai 1995, 22^e Compagnie d'incendie et de secours.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Michel DELPUECH

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° 2018 T 11347 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard de l'Amiral Bruix, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le boulevard de l'Amiral Bruix à Paris, dans le 16^e arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux de réhabilitation du collecteur de l'égout situé au n° 52 boulevard de l'Amiral Bruix (durée prévisionnelle des travaux : du 6 juin au 14 décembre 2018) ;

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux, il convient d'installer l'emprise de chantier, à partir du passage porte cochère en vis-à-vis du n° 53, boulevard de l'Amiral Bruix, à Paris, dans le 16^e arrondissement ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, boulevard de l'Amiral Bruix, 16^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 53, à partir du passage porte cochère, sur 18 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité

et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*

Guillaume QUENET

Arrêté n° 2018 T 11581 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Galliera et avenue Pierre 1^{er} de Serbie, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue de Galliera et l'avenue Pierre 1^{er} de Serbie, à Paris dans le 16^e arrondissement relèvent de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier de raccordement au réseau Climespace du musée Galliera pendant la durée des travaux effectués par l'entreprise Eiffage TP, rue de Galliera, à Paris dans le 16^e arrondissement (durée prévisionnelle des travaux : du 28 mai au 3 août 2018) ;

Considérant qu'il convient d'aménager une zone pour l'installation d'un conteneur avenue Pierre 1^{er} de Serbie ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire :

— rue de Galliera, 16^e arrondissement, de part et d'autre, dans sa partie comprise entre l'avenue Pierre 1^{er} de Serbie et la rue Goethe :

- côté square du musée Galliera, sur 14 places ;
- en vis-à-vis du square du musée Galliera, côté façade de l'immeuble du 12, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, sur 14 places ;

— Avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 16^e arrondissement, au droit du n° 10, sur 4 places dont 1 place de stationnement réservée aux véhicules des personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées ou de la carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement pour personnes handicapées ».

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, la place de stationnement supprimée, réservée aux véhicules des personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées ou de la carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement pour personnes handicapées », avenue Pierre 1^{er} de Serbie, est reportée en amont de la zone de stationnement

neutralisée sur cette avenue, en lieu et place d'un emplacement de stationnement payant.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*

Guillaume QUENET

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

Arrête n° 2018/3118/00011 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes des instances consultatives des personnels des administrations parisiennes de la Préfecture de Police.

Le Préfet de Police,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — En application de l'article 1^{er} du décret du 30 mai 1985 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement des Comités Techniques compétents à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes sont fixées conformément au tableau ci-après :

Comité Technique	Femmes	Hommes
	%	%
Comité Technique des Administrations Parisiennes	63,29	36,71
Comité Technique de la Direction de la Police Générale	74,90	25,10
Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public	56,72	43,28
Comité Technique du Laboratoire Central	49,53	50,47

Art. 2. — En application de l'article 1^{er} du décret du 30 mai 1985 susvisé, le nombre de représentants du personnel par Comités Techniques compétents à l'égard des personnels de

la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes sont fixées conformément au tableau ci-après :

	Représentants du personnel	
	Titulaires	Suppléants
Comité Technique des Administrations Parisiennes	10	10
Comité Technique de la Direction de la Police Générale	6	6
Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public	6	6
Comité Technique du Laboratoire Central	5	5

Art. 3. — En application de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes sont fixées conformément au tableau ci-après :

CAP n°	Corps	Femmes	Hommes
		%	%
1	Secrétaires administratifs	72,36 %	27,64 %
2	Adjointes administratifs	78,70 %	21,30 %
3	— Médecins civils de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris — Médecin-chef et médecin-chef adjoint	21,43 %	78,57 %
4	— Cadres de santé paramédicaux — Conseillers socio-éducatifs — Infirmiers en soins généraux et spécialisés	58,06 %	41,94 %
5	— Assistants socio-éducatifs — Educateurs de jeunes enfants	91,89 %	8,11 %
6	Infirmiers	23,08 %	76,92 %
7	Aides-soignants	100,00 %	0,00 %
8	Surveillants	12,50 %	87,50 %
9	Identificateurs	18,18 %	81,82 %
10	Contrôleurs	54,35 %	45,65 %
11	Architectes de sécurité	46,67 %	53,33 %
12	— Ingénieurs des travaux — Ingénieurs économistes de la construction	36,11 %	63,89 %
13	— Ingénieurs — Adjointes de contrôle — Directeur et Sous-directeur du laboratoire central	44,58 %	55,42 %
14	Démineurs	8,00 %	92,00 %
15	Techniciens supérieurs	45,41 %	54,59 %
16	Adjointes techniques	10,69 %	89,31 %

Art. 4. — En application de l'article 4 du décret du 23 décembre 2016 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la mise en œuvre des Commissions Consultatives Paritaires compétentes à l'égard des personnels contractuels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes sont fixées conformément au tableau ci-après :

Commission Consultative Paritaire	Femmes	Hommes
	%	%
Commission Consultative Paritaire des agents contractuels de catégorie A	59,09	40,91
Commission Consultative Paritaire des agents contractuels de catégorie B	28,57	71,43
Commission Consultative Paritaire des agents contractuels de catégorie C	71,53	28,47

Art. 5. — Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2018.

Art. 6. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration de la Préfecture de Police et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

David CLAVIÈRE

COMMUNICATIONS DIVERSES

URBANISME

Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1^{er} permis modificatif.

M2 : 2^e permis modificatif (etc.).

Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018.

12^e arr. (PA-075-112-18-V0004). — 2 S, voie DP/12, 8 Z au 28 Z, rue Jorge Semprun, 17, boulevard de Bercy. — Pét. : Mme KARAM Fadia, S.A.S. SOCIETE NATIONALE D'ESPACES FERROVIAIRES. — Arch. : M. BARRETT Stephen, 122 LEADENHALL STREET LONDRES. — Opération d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil en la mutation d'une emprise ferroviaire pour l'aménagement d'un nouveau quartier. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

19^e arr. (PA-075-119-18-V0003). — 2 au 12, rue Compans, 221 au 251, rue de Belleville, 1 au 9, rue du Docteur Potain. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS. — Aménagement des voies autour de la place des Fêtes. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018.

2^e arr. (PC-075-102-15-V0017-M01). — 2, place du Caire, 48, rue du Caire, 107 au 109, passage du Caire. — Pét. : M. HAZAN Marc, S.C.I. RENEMARC. — Arch. : M. BASTIE Vincent, 3, rue Rameau, 75002 PARIS. — Création d'un ascenseur du R – 1 au R + 1, modification de l'escalier principal et des liaisons verticales, modification du nombre de chambres (30 au lieu de 18), changement de destination du commerce en hébergement hôtelier au rez-de-chaussée et 1^{er} sous-sol ainsi que modification de la toiture. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du 28-04-1964. Modificatif au PC n° 075-102-15-V-0017 autorisé le 17-03-2016. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0012). — 23, boulevard Poissonnière. — Pét. : M. CAHILL Vincent, S.A.S. CORCORAN'S IRISH PUB. — Arch. : M. ABCHI Michel-Antoine, 15, rue Clapeyron, 75008 PARIS. — Rentoilage de store-banne d'une brasserie. Bâtiment inscrit le 09-01-1926. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0013). — 2 au 14, rue Louis le Grand, 14 au 16, rue Danielle Casanova, 1 au 5, rue d'Antin. — Pét. : M. GROSSI Michel, BNP PARIBAS. — Arch. : M. FLORET Georges, 4, rue des Ursulines, 75005 PARIS. — Rénovation du salon Bonaparte au R + 1 d'un bâtiment à usage de commerce. Bâtiment inscrit à la date du 09-07-1926. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0014). — 17, rue Monsigny, 25, rue du Quatre Septembre. — Pét. : M. LEMAIRE Didier, S.A. L C L. — Arch. : M. KRIER Louis-Alexandre, 13, rue José Maria de Heredia, 75007 PARIS. — Réhabilitation de 2 bâtiments à usage de bureau, changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur la rue Monsigny avec modification de la devanture en extension des locaux de bureau, démolition du bâtiment à rez-de-chaussée sur cour, création d'une rampe PMR sur cour, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, des équipements techniques en toiture, ravalement des façades sur cour, et réaménagement de la cour. Surface supprimée : 57 m². — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

4^e arr. (PC-075-104-18-V0006). — 12 P, rue du Pont Louis-Philippe, 1 au 7, allée des Justes de France, 15 B au 17, rue Geoffroy l'Asnier. — Pét. : M. FREDJ Jacques, FONDATION MEMORIAL DE LA SHOAH. — Arch. : JOUVE SAZERAT VIGNAUD ARCHITECTES, 21 bis, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Réouverture d'une fenêtre au 6^e étage sur rue. Monument Historique inscrit le 17-11-1998. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

6^e arr. (PC-075-106-18-V0012). — 32, rue Saint-Placide. — Pét. : M. SEO Yongsang, S.A.R.L. LE GRENIER A PAIN LAFAYETTE. — Arch. : M. KIM Taeyun, 34, boulevard de l'Hôpital, 75005 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en local artisanal du rez-de-chaussée au sous-sol avec modification de la devanture et pose de store. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

6^e arr. (PC-075-106-18-V0013). — 10, rue des Ciseaux, 18, rue du Four. — Pét. : M. VAREANO Francis, S.A.S. TJ PASSY. — Arch. : Mme QUERUB Elisa, 49, rue Frémicourt, 75015 PARIS. — Modification de la devanture et dépose du store-banne d'une boutique de prêt-à-porter. Bâtiment inscrit le 22-02-1926. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0020). — 22, rue Saint-Dominique, 8, rue de Bourgogne. — Pét. : M. MOULIE Julien, S.A.S. MOULIE. — Arch. : M. PERIER Eric, 23, rue Saint-Louis, 78000 VERSAILLES. — Modification de la devanture d'un fleuriste. Monument Historique inscrit le 27-07-1959. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0021). — 70, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. PEYROT Laurent. — Arch. : M. DUBOST Christophe, 19, rue du Chalet, 75010 PARIS. — Modification de la toiture et dépose de souches de cheminée du bâtiment en fond de parcelle pour création de 4 terrasses. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

8^e arr. (PC-075-108-15-V0034-M03). — 52 au 60, avenue des Champs-Élysées, 109 au 111, rue La Boétie. — Pét. : Mme LACOSTE Charlotte, S.C.I. 52 CHAMPS-ELYSEES. — Arch. : M. CHIAMBARETTA Philippe, 56, rue Vieille du Temple, 75003 PARIS. — Modification de la devanture de la coque 5, couverture de l'édicule technique de l'escalier E4, suppression de brise-soleil en toiture-terrasse, création de mezzanines en sous-sols, reconstruction de plancher et suppression de mezzanine à rez-de-chaussée, modification d'aspect d'un escalier du 1^{er} au 2^e étage et création d'un plancher technique au 5^e étage. Modificatif au PC n° 075-108-15-V-0034 autorisé le 09-12-2015, PC n°s 075-108-15-V-0034-M01, 075-107-15-V-0034-M02 délivré les 05-12-2016 et 21-08-2017. Surface créée : 6 586 m². Surface supprimée : 7 953 m². — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0021). — 7, rue du Boccador. — Pét. : M. CRIVELLI Francesco, S.A.S. REDBLUE. — Arch. : M. TORRES Stéphane, 86, rue Louis Rouquier, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Modification de la devanture de 2 commerces, démolition d'une mezzanine, création et déplacement de trémies d'escaliers à rez-de-chaussée, changement de destination de caves d'habitation en commerce, ouverture d'un mur porteur au sous-sol et modification et remplacement de 2 portes à rez-de-chaussée sur cour. Surface à démolir : 34 m². Surface créée : 98 m². — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0022). — 108, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. POUX Michaël, S.C.I. CHALON PROPCO S.N.C. — Arch. : M. BARTHELEMY Philippe, 168, rue de la Folie Méricourt, 75011 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment R + 5 à usage de commerce et d'hébergement hôtelier sur un niveau de sous-sol avec réaménagement intérieur, construction de planchers intermédiaires, modification des devantures sur rue, transfert de surface entre le commerce et l'hébergement hôtelier. Monument Historique inscrit le 14-12-1979. Surface supprimée : 172 m². Surface créée : 29 m². S.T. : 3 242 m². — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0017-T01). — 94, rue de la Victoire. — Pét. : M. GOY Olivier, S.A.S. VICTOIRE IMMO. — Arch. : M. LOTT Matthieu, 20, rue Milton, 75009 PARIS. — Transfert total du permis de construire n° 075-109-17-V-0017 autorisé le 14-09-2017. Surface créée : 140 m². — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0017). — 10 au 12, boulevard Montmartre, 10 au 66, passage Jouffroy, 7 au 63, passage Jouffroy. — Pét. : M. LAFFOUCRIERE Grégoire, S.A. CPPJ. — Arch. : A 26 ARCHITECTURES, 165 bis, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. — Rénovation des façades intérieures du passage Jouffroy et réfection de la verrière. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0018). — 4 ND D/9, 54, rue Saint-Lazare, 1, rue de La Rochefoucauld. — Pét. : M. GYPAKIS Stéphane, S.C.I. DEIVA. — Transformation d'un garage situé au rez-de-chaussée sur cour en bureau avec modification de la façade et changement de destination de réserves commerciales en bureau. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0019). — 10, cité de Trévisse. — Pét. : M. BARDY Emmanuel, E.U.R.L. PARIS GTB. — Arch. : LACOSTE ET THIEULIN, 2, rue Monge, 75005 PARIS. — Installation d'un ascenseur dans la trémie d'escalier existante du rez-de-chaussée jusqu'au R + 5 et modification des rampes palières. Monument Historique inscrit le 07-06-1991. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

10^e arr. (PC-075-110-15-V0002-M01). — 65, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. URMAN Grégory, S.C.I. FIVE FINGERS. — Arch. : M. ROGER Virgile, 81-83, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Changement partiel de destination de locaux d'habitation en bureaux et modification de la toiture de la verrière à rez-de-chaussée sur cour. Modificatif au PC n° 075-110-15-V-0002 délivré le 24-07-2015. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

10^e arr. (PC-075-110-17-V0020-M01). — 9, rue Tesson. — Pét. : M. FELLOUS Jean-Louis, S.C.C.V. TESSON. — Arch. : M. RISS Sébastien, 141, rue de l'Université, 75007 PARIS. — Abaissement du niveau de la cour avec un affouillement, transformation de fenêtres en porte-fenêtres sur cour ainsi que prolongement de l'échelle pompier. Modificatif au PC n° 075-110-17-V-0020 autorisé le 28-02-2018. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0021). — 252, boulevard Voltaire, 22 au 24, rue des Boulets, 71 au 73, rue de Montreuil. — Pét. : M. D'YVOIRE Gabriel, GIE IPSO. — Arch. : D'YVOIRE Bruno, 5, quai Jean-Jacques Rousseau, 69350 LA MULATIERE. — Aménagement d'un cabinet médical avec alignement de la façade sur rue au rez-de-chaussée ainsi que création de menuiseries extérieures. Surface créée : 40 m². S.T. : 1 980 m². — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0023). — 53 B, rue Sedaine. — Pét. : M. MARGERIN Philippe. — Arch. : CABINET REMIND ARCHITECTE, 17, rue des Diables Bleus, 73000 CHAMBERY. — Restructuration d'un immeuble R + 3 sur un niveau de sous-sol, à usage d'habitation, de commerce et d'artisanat avec mise en valeur de la façade sur rue, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement complet des façades sur cour, réfection de la terrasse au R + 2, création d'un balcon au 3^e étage sur cour et réaménagement des locaux à tous les niveaux avec changement de destination de locaux d'artisanat en habitation. Surface de plancher créée : 29 m². Surface de plancher démolie : 21 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0020). — 2 au 4, ruelle des Hébrard, 56 au 60, rue du Charolais, 114, avenue Daumesnil. — Pét. : M. ALLOUCHE Samuel, FONDATION CASIP-COJASOR. — Arch. : ROLLAND ET ASSOCIES, 53, rue Toussaint, 49024 ANGERS CEDEX 02. — Construction d'une résidence de tourisme (109 appartements) de 5 à 9 étages sur sous-sol partiel avec édicules techniques et terrasses végétalisées après démolition d'un hôtel de tourisme à rez-de-chaussée et 2 étages. Surface à démolir : 1 241 m². Surface créée : 4 343 m². Hauteur du projet : 32 m. S.T. : 649 m². — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0021). — 16, villa du Bel Air. — Pét. : Mme BLACK Corinne. — Arch. : M. GAUTHIER Christophe, 92, rue du Bac, 75007 PARIS. — Surélévation d'un maison individuelle en fond de parcelle, après démolition des combles, création de châssis de toit et de fenêtres. Surface créée : 39 m². — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0029). — Port de la Gare. — Pét. : M. LIN HONG Jiang, S.A.R.L. NIX NOX. — Arch. : ASE PRODUCT MR SERGE ATALLAH, 86, rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS. — Installation saisonnière d'une terrasse sur le quai de Seine. Surface créée : 46 m². — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0030). — 7, port de la Gare. — Pét. : M. ESTEBAN Ricardo, SCIC S.A. PETIT BAIN. — Arch. : M. STAVY Aurélien, 69, rue Saint-Fargeau, 75020 PARIS. — Installation saisonnière d'une terrasse sur le port avec une couverture de textile. Surface créée : 40 m². — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0031). — 86 au 88, rue Regnault, 12 au 34, rue du Château des Rentiers. — Pét. : M. LELEU Régis, S.C.I. CHATEAU DES RENTIERES. — Arch. : AGENCE SEARCH, 15, rue Sibuet, 75012 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment

de bureau de R + 9 avec 7 niveaux de sous-sol, dépose de la double peau des façades du R + 1 au R + 5, modification des façades du R + 6 au R + 9, modification et création de circulations verticales, réaménagement des espaces verts et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface supprimée : 1 443 m². Surface créée : 1 621 m². — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0025). — 54, rue Rémy Dumoncel, 61, rue du Couédic. — Pét. : M. HUC Christophe. — Arch. : M. MOOS Jonathan, 62, avenue Simon Bolivar, 75019 PARIS. — Changement de destination d'un atelier en habitation au rez-de-chaussée sur cour avec modification de la façade et création d'un châssis de toit en toiture. S.T. : 173 m². — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

15^e arr. (PC-075-115-09-V0059-M02). — 12, rue de Chambéry, 3 au 9, rue de Villafranca. — Pét. : M. LASERY Eric, S.C.I. VILLAFRANCA. — Arch. : M. VAN KEMMELBEKE Jean-Marc, 42, rue Trébois, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Suppression du bardage, création d'une baie au R + 3, modification de la répartition du nombre de logements (18 logements créés), ajout de pare-vues et accessibilité de la terrasse technique. Modificatif aux PC n^{os} 075-115-09-V-0059, 075-115-09-V-0059-T01 autorisés les 02-03-2010 et 17-02-2015. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

15^e arr. (PC-075-115-13-V1055-M01). — 10 B, rue de la Croix-Nivert. — Pét. : M. HO DINH Vincent. — Arch. : M. ROYER Adrien, 58, rue Damesme, 75013 PARIS. — Modification et création de garde-corps, modification des édifices techniques, des menuiseries extérieures, de la volumétrie, création d'un jacuzzi en toiture-terrasse au 5^e étage sur rue et cour, modification de la couleur des menuiseries extérieures et du bardage en façade sur rue et cour et suppression des tubages sur le mur pignon. Surface créée : 83 m². Hauteur : 18 m. Modificatif au PC n^o 075-115-13-V1055 délivré sur autorisation tacite le 29-05-2014. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0020). — 92, rue des Entrepreneurs. — Pét. : M. LEBOZEC Franck, STE ENTREPRENEURS 92. — Arch. : CABINET NEXT ARCHITECTES PARIS DRL, 64, rue de Romainville, 93100 MONTREUIL. — Construction de deux maisons individuelles adjacentes en R + 3 après démolition du bâtiment sur cour. Surface de plancher créée : 389,20 m². Surface de plancher démolie : 311,90 m². — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0021). — 127 au 127 A, rue Lecourbe. — Pét. : M. DE LA TULLAYE Sébastien. — Arch. : M. BAILLARGEON Marc, 3, villa Soutine, 75014 PARIS. — Suite à démolition de la toiture, surélévation d'un niveau d'un bâtiment R + 1, à usage d'habitation, avec pose partiellement d'une isolation thermique par l'extérieur et végétalisation de la toiture. Surface créée : 35 m². S.T. : 374 m². — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0022). — 107, rue de la Croix-Nivert. — Pét. : M. PIETTE Jean-Baptiste, S.A.S. MARAGA. — Arch. : Mme SANAEÏ Céline-Nakissa, 3, rampe Saint-Maurice, 13007 MARSEILLE. — Construction d'un centre sportif d'un étage sur un niveau de sous-sol. Surface créée : 1 168 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0023). — 6 au 6 B, rue d'Arsonval, 58 au 62, boulevard Pasteur. — Pét. : M. CHAUBET Patrick, E.U.R.L. P.C EQUIPEMENT & DIFFUSION. — Arch. : M. TRILLES Bernard, 9, rue d'Arsonval, 75015 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour avec modification des façades. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

16^e arr. (PC-075-116-15-V0047-M01). — 62, avenue d'Iéna. — Pét. : M. JULLIEN Benoît, S.C.I. THELEM VICTOR HUGO. — Arch. : M. HERAULT Vincent, 8, rue Saint-Maur, 75010 PARIS. — Suppression du 2^e sous-sol avec transformation de la porte de parking par une baie vitrée, modification de

la façade sur cour et de la toiture ainsi que réaménagement du 1^{er} sous-sol. Modificatif au PC n^o 075-116-15-V-0047 autorisé le 10-06-2016. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0023). — 75, avenue de la Grande Armée. — Pét. : M. ANCELY Thibault, S.C.I. AVENIR GRANDE ARMEE. — Arch. : CABINET BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES, 7, rue Debelleye, 75003 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble immobilier à usage de bureaux et commerces à rez-de-chaussée avec extension des bâtiments sur cour, mise en valeur de la grande galerie à rez-de-chaussée, création de nouvelles façades pour le bâtiment « Pergolèse » et sur cour, réaménagement des toitures et des terrasses, réaménagement des espaces intérieurs et restructuration des cours existantes. Surface de plancher créée : 13 503 m². Surface de plancher démolie : 12 817 m². — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0024). — 37, boulevard Murat. — Pét. : M. MEWISSEN Emmanuel, S.A.S. CIRCUS CLUB PARIS. — Arch. : M. LABBAY Franck, 24, rue Alfred Kastler, 56000 VANNES. — Changement de destination des locaux de l'ancienne école de management en club de jeux et restaurant avec modification de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0025). — 4, rue Georges Bizet, 23, avenue Marceau. — Pét. : M. WITRANT Alain Jérôme. — Arch. : ATELIER BENOIT LELEU, 167, avenue Jean-Jaurès, 75019 PARIS. — Création d'un jardin d'hiver sur une terrasse en toiture au 10^e étage sur rue. Surface créée : 42,44 m². S.T. : 470 m². — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0026). — 31 au 37, boulevard de Montmorency. — Pét. : M. ANCELY Thibault, S.A. FONCIERE DE PARIS. — Arch. : ZUO PARIS, 38, rue Parmentier, 93100 MONTREUIL. — Aménagement de locaux de stockage en remplacement de stationnement aux 2^e, 3^e et 4^e niveaux de sous-sol, ravalement des façades, modification des garde-corps, remplacement des menuiseries extérieures, réfection et réorganisation des édifices techniques en toiture-terrasse sur rue et cour, modification de la façade de l'accès principal, création de 3 fenêtres du 6^e au 7^e étage sur rue, modification partielle de la façade à rez-de-chaussée, création de 3 sorties d'escaliers de secours sur cour, d'un patio au 1^{er} sous-sol d'un bâtiment de bureaux de 10 étages sur 4 niveaux de sous-sol. Surface à supprimer : 1 329 m². Surface créée : 1 228 m². — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0028). — 28, rue Truffaut, 25, rue Nollet. — Pét. : S.A.R.L. NOLETTISSIMO. — Arch. : ROQUELAURE ET ASSOCIES ARCHI, 84, rue Lemercier, 75017 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment à usage d'habitation du rez-de-chaussée au R + 2 avec création d'une terrasse en toiture et réalisation d'escaliers du R + 2 au R + 3. Surface créée : 107 m². S.T. : 1 343 m². — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0029). — 72, rue de Tocqueville. — Pét. : M. DUSSEUIL Olivier. — Arch. : M. GUIGNETRAN François, 36, rue du Général Foy, 75008 PARIS. — Création d'une loggia au R + 1 et d'une véranda au rez-de-chaussée sur jardin en extension d'un appartement. Surface créée : 29 m². S.T. : 275 m². — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0030). — 8, rue de Lévis. — Pét. : M. MALAFOSSE Alexis, S.A.R.L. PIIC. — Arch. : M. DEVAIS Christopher, 18, rue Benjamin Franklin, 75116 PARIS. — Aménagement des chambres de service en 4 logements, création d'une verrière sur rue et cour et d'une mezzanine, remplacement des fenêtres sur rue, suppression des châssis de toit, réfection de la toiture et modification de la façade côté cour. Surface créée : 80 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0031). — 2, rue Brunel, 1, rue Villaret de Joyeuse, 3, place Yvon et Claire Morandat. — Pét. : Mme ARNAUD Audrey, S.A.S. SPA MAMA BALI. —

Arch. : AGENCE TERRONES AGT-AIA, 152, boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS. — Changement de destination de locaux de commerce en artisanat à rez-de-chaussée et sous-sol avec modification de la devanture et pose d'un store en vue d'implantation d'un institut de beauté. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

18^e arr. (PC-075-118-14-V0027-M01). — 44, rue Polonceau. — Pét. : REDMAN PROMOTION LOGEMENT. — Arch. : S.A.R.L. LANKRY ARCHITECTES, 20, rue Voltaire, 93100 MONTREUIL. — Modificatif au PC n° 075-118-14-V-0027 délivré le 26-03-2015. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0018). — 74, rue Lamarck, 7, rue de la Fontaine du But. — Pét. : M. GOTTI David, S.A.R.L. TERRASSE ET CIE IMMOBILIER. — Arch. : Mme PLAVSIC Aneta, 8, avenue Victoria, 75004 PARIS. — Changement partiel de destination de locaux de commerce en hébergement hôtelier (1 studio créé) à rez-de-chaussée sur cour, modification de la devanture sur rue et création d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée en vue d'aménagement d'une agence immobilière. Surface à supprimer : 7 m². — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0019). — 4 au 6, rue Lagille. — Pét. : M. MOKDAD Chafik, S.A.R.L. NOVALPHA. — Arch. : M. AZOULAY Amram, 13, rue Adrien Damalix, 94410 SAINT-MAURICE. — Surélévation d'un étage d'un bâtiment de R + 6 pour création d'un logement et d'une terrasse accessible après démolition de la chaufferie en toiture. Surface créée : 116 m². — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0021). — 107, rue du Mont-Cenis. — Pét. : M. CARITADE Satia, S.C.I. SLT. — Arch. : M. BOULOGNE Patrick, 14, rue Eugène Sûe, 75018 PARIS. — Changement de destination d'un local artisanal en habitation au rez-de-chaussée sur rue avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0022). — 5 au 7, rue Pajol. — Pét. : M. DELAHAYE Thomas. — Arch. : REMARK ATELIER D'ARCHITECTURE, 282, rue des Pyrénées, 75020 PARIS. — Extension d'une maison individuelle à rez-de-chaussée avec création d'une terrasse accessible et végétalisée après démolition de 2 garages sur rue. Surface créée : 27 m². — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0025). — 4, rue Baste. — Pét. : M. LANGE Guillaume, S.A.S. GLOBALSTONE IV. — Arch. : Mme BIDEGARAY Céline, 1, rue de la Buffa, 06000 NICE. — Fermeture d'une courette avec création de planchers du 1^{er} au 6^e étage et modification de la toiture. Surface créée : 39 m². — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0026). — 29, rue de l'Ourcq. — Pét. : Mme MERLOT Gabrielle, S.A.R.L. L'OURCQ 2919. — Arch. : M. SAMUEL Rémy, 9, place Vauban, 75007 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment sur un niveau de sous-sol du rez-de-chaussée au R + 5 à usage de bureau et de commerce, changement de destination de bureau en commerce, changement des menuiseries extérieures avec mise en place d'une isolation thermique par l'extérieure, remplacement de l'escalier sur la cour, modification des liaisons verticales, modification des façades. Surface démolie : 20 m². Surface créée : 347,80 m². S.T. : 3 037 m². — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018.

1^{er} arr. (PD-075-101-18-V0003). — 20 au 26, rue Duphot, 8 ND A/1, 17 au 23, boulevard de la Madeleine. — Pét. : M. PEEL Robert, S.C.I. NBIM MARCEL. — Démolition partielle de plan-

chers aux 1^{er} et 2^e étages pour création de trémies. Surface démolie : 119 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

2^e arr. (PD-075-102-18-V0003). — 13, boulevard des Italiens. — Pét. : Mme TAILLY Lénéaïc, CREDIT COOPERATIF. — Création de deux trémies d'escalier. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

3^e arr. (PD-075-103-18-V0002). — 16, rue des Filles du Calvaire. — Pét. : M. DELOYE Bruno. — Démolition partielle de la toiture au R + 1 sur cour. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

10^e arr. (PD-075-110-18-V0003). — 22, boulevard Saint-Denis. — Pét. : M. JUBE Grégory. — Démolition partielle d'une toiture. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0004). — 32, boulevard Flandrin, 22, rue de Montevideo. — Pét. : M. DESCOTTES Hervé, S.A.S. COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ET FINANCIERE DESCOTTES. — Démolition d'une véranda au R + 9 sur une terrasse. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0005). — 20, rue Molitor. — Pét. : M. FENES Valéry, S.C.I. AREFIM. — Démolition partielle du soubassement après dépose d'une verrière. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0006). — 11, rue Galilée. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Démolition de murs porteurs, de planchers et création de trémies pour ascenseurs et escaliers dans un local de bureaux. Surface supprimée : 17,80 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0007). — 32 au 34, rue Galilée. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Démolition de murs porteurs, de planchers et création de trémies pour ascenseurs et escaliers dans un local de bureaux. Surface supprimée : 36 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0008). — 12, rue de Lübeck. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Démolition de murs porteurs, de planchers et création de trémies pour ascenseurs et escaliers dans un local de bureaux. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0091). — 21, rue Montorgueil. — Pét. : M. BRAMI Patrick, S.A.R.L. FORTUNA V. — Création d'un conduit d'évacuation sur cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0092). — 2, passage Potier, 26, rue de Richelieu, 23, rue de Montpensier. — Pét. : M. MESSICA David, S.A.S. NPI. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0093). — 37, rue Berger. — Pét. : M. JOOMUN Carim, S.A.S. BIGO. — Modification de la devanture d'un commerce et rentoilage du store. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0094). — 58, rue Jean-Jacques Rousseau. — Pét. : M. HADJAJE Laurent, S.A.R.L. FONCIA VEGA. — Changement de destination d'un bureau au 1^{er} étage sur rue en commerce en extension d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0095). — 204, rue de Rivoli. — Pét. : Mme Vincent BRUEDER. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0096). — 5, avenue de l'Opéra. — Pét. : M. NOUVEL Philippe, S.A.S. NERCO. — Remplacement

des menuiseries extérieures au rez-de-chaussée de la cour intérieure. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0138). — 13, boulevard des Italiens. — Pét. : Mme TAILLY Lénaïc, CREDIT COOPERATIF. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0139). — 36, rue Etienne Marcel. — Pét. : M. NOEL Rémy, S.A.R.L. FASHION BOX REPLAY STORE. — Ré-entoilage d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0140). — 7, rue de Louvois. — Pét. : M. UZAN Harold, S.A.S. F. STONE LOUVOIS. — Changement de destination d'ateliers artisanaux en quatre appartements destinés à la location saisonnière. au 2^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0141). — 9, rue du Nil. — Pét. : Mme MARCHAND Marie, S.A.R.L. FRENCHIE TO GO. — Modification de la devanture et pose d'un store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0142). — 8, place de la Bourse. — Pét. : M. GOUFFI Axel Ahmed, S.C.I. BP. — Travaux de modification de châssis du Bureau de Poste. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0143). — 5, boulevard Montmartre. — Pét. : M. DENIS Gaël, S.A.S. MAISON DU MONDE. — Modification des portes d'entrée et création de deux rampes, pour personnes à mobilité réduite, d'un magasin d'ameublement. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0144). — 16 au 24, rue Louis le Grand, 36 au 36 B, avenue de l'Opéra, 33, rue du Quatre Septembre. — Pét. : M. GROSSI Michel, BNP PARIBAS. — Ravalement de l'ensemble des façades, remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0145). — 81, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. MESTRE Bruno, STE BNP PARIBAS. — Réfection de la rampe d'accès à l'agence. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0146). — 232 au 234, rue Saint-Denis, 18, passage Lemoine. — Pét. : M. PARC Nicolas. — Transformation de 2 fenêtres en une baie au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0147). — 155, rue Montmartre. — Pét. : Mme BENALLAL Farah, S.A.S. SFYA. — Modification de la devanture d'un commerce pour l'installation d'un café restaurant avec pose de store. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0148). — 15, rue Blondel. — Pét. : M. BARRA Alain, S.A. CABINET BARRA NACERI. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0149). — 46, rue des Petits Champs, 1, rue Méhul, 1, rue Marsollier. — Pét. : Mme ZHANG Laurence, LE VENTADOUR. — Modification de la devanture d'un bar tabac. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0150). — 7, rue Saint-Marc. — Pét. : M. TERRY Alieu, S.A.S. SUNDAY IN SOHO. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0151). — 5 B, rue Volney. — Pét. : M. BONZON Gilbert, S.A. GECINA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0152). — 112, rue de Richelieu, 21 au 23, boulevard Montmartre. — Pét. : S.A.S. SEVDALIS. — Ravalement des façades sur cours. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0152). — 13, rue de Saintonge. — Pét. : M. KRANTZ Marc, S.A.R.L. K.Q.R. — Modification de la devanture en vue l'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0153). — 74 B, rue des Tournelles, 2, rue Saint-Gilles, 67, boulevard Beaumarchais. — Pét. : Mme TURINE Natalia, S.A.R.L. LOUISON EDITIONS. — Modification de la devanture d'une librairie. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0154). — 42, rue de Sévigné. — Pét. : M. GUENNOUNI Mehdi, S.A.S. M2GY. — Changement de destination de bureau en hébergement hôtelier situé au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0155). — 14, rue de Montmorency. — Pét. : M. LETELLIER André, LA GESTION DU MARAIS. — Création d'un ascenseur du rez-de-chaussée au R + 4 dans un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0156). — 28, rue de Turenne. — Pét. : M. CHERBIT Isaac, S.A.R.L. SIMON. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0158). — 50, rue Rambuteau. — Pét. : M. JOUBERT Louis, S.A.S.U. A L'ANCIENNE 1890. — Modification de la devanture et rentoilage du store-banne d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0159). — 24 au 26, rue Réaumur. — Pét. : M. HENNEKENS Tram, HENNEKENS. — Remplacement de deux fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0161). — 62, rue du Vertbois. — Pét. : M. BOUKHRIS Patrick, S.C.I. PARIS PATRIMOINE. — Modification de la devanture d'une boutique de décoration. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0162). — 7, rue Volta. — Pét. : M. ZHANG Lizhong, MATCHA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un salon de thé. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0163). — 16, rue des Filles du Calvaire. — Pét. : M. DELOYE Bruno. — Création d'une terrasse en toiture au R + 1 avec modification des menuiseries extérieures et changement de fenêtre sur rue. Surface démolie : 3,87 m². — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0164). — 67, rue de Bretagne. — Pét. : M. MESTRE Bruno, STE BNP PARIBAS. — Réfection de la rampe d'accès à l'agence. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0165). — 4, rue de Saintonge, 113, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. ZANA Stanley, S.C.I. AMZ SAINTONGE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0166). — 2, rue des Filles du Calvaire, 14, rue Froissart, 94, rue de Turenne. — Pét. : M. AIBOUT Kader, E.U.R.L. LES BELLES MIETTES. — Modification de la devanture et pose d'un store-banne en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0167). — 167, rue du Temple. — Pét. : M. ROURIERE Jean, S.A.R.L. ESPACE IMMOBILIER. — Ravalement de l'ensemble des façades, réfection des couvertures et rénovation de la verrière existante. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0168). — 3, rue du Roi Doré. — Pét. : M. YERAMIAN Maxime, S.A.S. LE SALON CONTEMPORAIN. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0169). — 12, rue de Bretagne, 37, rue de Saintonge. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT

AGRICOLE. — Remise en peinture et réfection de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0105). — 10 B au 12, rue Castex. — Pét. : M. BOUCAUX Loïc, S.A. LA POSTE DL. — Arch. : M. CHINI Jean-Christophe, 2, parc des Fontenelles, 78870 BAILLY. — Modification de la devanture d'un bureau de poste. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0106). — 31, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. VOCHEL Eric, S.A.S. BIODOO. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une boutique de cosmétiques. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0107). — 10, rue de l'Arsenal, 1 au 5, rue Bassompierre, 25, boulevard Bourdon. — Pét. : M. MACAIGNE Richard, S.A. ORANGE UPR IDF. — Création d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture-terrasse sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0108). — 34, rue du Temple. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0109). — 7, rue des Rosiers. — Pét. : Mme RUIMY Betty, S.C.I. STRELITZIA. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0110). — 43, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. QU Debaio, S.A.R.L. JU FRERES. — Modification de la devanture et remplacement du store-banne d'un commerce. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0111). — 48, rue des Archives. — Pét. : M. MESTRE Bruno, STE BNP PARIBAS. — Réfection de la rampe d'accès à l'agence. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0112). — 20 au 22, rue Saint-Louis en l'Île. — Pét. : M. D'HARCOURT Gaston. — Remplacement de deux fenêtres au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-P0146). — 53, rue Lhomond. — Pét. : M. LAMBERT Denis, CROUS DE PARIS. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur du mur pignon côté rue Jean Calvin. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0139). — 55, rue Saint-Jacques. — Pét. : Mme MEYER Nathalie, S.A.R.L. LE HOME DE FRANCE. — Arch. : CABINET SURIA, S.A.R.L. d'Architecture, 13, rue de Ville d'Avray, 92310 SEVRES. — Ravalement partiel du pignon du bâtiment A, en surplomb des locaux en cour d'immeuble du n° 57, rue Saint-Jacques, et rénovation partielle de la façade sur cour du bâtiment C, entre les deux angles de la façade, face à la contre-façade du bâtiment A. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0140). — 100, boulevard de Port-Royal. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0141). — 1, boulevard Saint-Michel. — Pét. : Mme GUIDETTI Andréa, S.A.S. CALZEDONIA FRANCE. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0142). — 7, rue Blainville. — Pét. : M. ROBILLARD Marcel. — Création d'une véranda au 3^e étage sur jardin d'un local d'habitation. Surface créée : 19,50 m². — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0143). — 2, boulevard Saint-Marcel. — Pét. : M. ORLHAC Michel André, S.A.R.L. ORVE - DECLIC CAFE. — Suppression partielle de la terrasse fermée existante et rentoilage du store-banne. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0144). — 23, rue des Ecoles. — Pét. : M. CHAMMAH Ronald, S.A.R.L. CINEMA 21. —

Modification de la devanture d'un cinéma. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0145). — 64, boulevard Saint-Germain. — Pét. : Mme GUERIN Valérie, STE MOMENT COULEUR. — Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée sur rue en un local artisanal. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0147). — 37, rue Claude Bernard. — Pét. : M. TIMOSSO Stéphane, S.A.S. KILOUTOU. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0148). — 9, rue de Poissy, 23, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A. SECURITE PIERRE INVESTISSEMENTS. — Arch. : CABINET SIGN'ARCHITECTURE S.E.L.A.R.L., 17, avenue des Mondaults, 33270 FLOIRAC. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0149). — 35, rue de l'Arbalète. — Pét. : Mme BECQUART-COLLET Marie-Laure. — Création de quatre châssis de toit sur un immeuble d'habitation en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0135). — 163, rue de Rennes. — Pét. : S.A.S. DAVID INVEST - M. VINCENT Frédéric. — Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier situé en rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0136). — 4, rue Saint-Sulpice. — Pét. : M. MICHOT Vincent, S.A.S.U. MICHOT BATIMENT FAÇADES DE PARIS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0137). — 41, rue du Cherche-Midi. — Pét. : Mme MITSOU Marie-Anne. — Changement de destination d'un bureau en hébergement hôtelier au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0138). — 1 au 3, rue Notre-Dame des Champs. — Pét. : M. FERY Frédéric, S.N.C. MARIE LISE. — Remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour, démolition de deux appentis avec création d'un local pour ordures ménagères, installation d'un bloc de climatisation sur cour et travaux de pavage dans la cour. Surface supprimée : 15,28 m². Surface créée : 5,94 m². — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0139). — 5 au 7, rue de Vaugirard. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Arch. : S.A.S. BATTISTELLI & ASSOCIES, 7, boulevard Saint-Denis, 75003 PARIS. — Ravalement de la façade arrière du bâtiment B ainsi que du pignon donnant dans la cour du 7, rue de Médicis. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0140). — 58, rue Notre-Dame des Champs. — Pét. : Mme TESSIER Paula. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0141). — 155, boulevard du Montparnasse. — Pét. : Mme DUVILLIER Frédérica, S.A.S. NOVANOX. — Remplacement de la toile des lambrequins sur la façade et remise en peinture des gardes corps. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0142). — 47, rue de Rennes. — Pét. : M. TREGUER Marcel, S.A.R.L. TREMA FINANCES. — Arch. : BARRE BOUCHETARD ATELIER, 11, rue Lesage, 75020 PARIS. — Agrandissement d'une baie avec suppression de l'allège au 6^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0143). — 1, place Alphonse Deville. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, MAIRIE DE PARIS - DCPA. — Création d'un garde corps sur la chaussée. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0144). — 83, rue des Saints-Pères. — Pét. : Mme LIU Hélène, S.A.S. MAUD FRIZON. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de chaussures. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0145). — 4, rue de Chevreuse, 5, rue de la Grande Chaumière. — Pét. : Mme BIEBUYCK Brunhilde, REID HALL INC. — Réfection de la toiture de « La Maison Verte » sur cour. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0146). — 4, rue de Chevreuse, 5, rue de la Grande Chaumière. — Pét. : Mme BIEBUYCK Brunhilde, REID HALL INC. — Réfection de la toiture de la cage d'escalier extérieure. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0147). — 47, rue Monsieur le Prince. — Pét. : M. WADUD Abdul, S.A.R.L. LE PRINCE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0148). — 7, rue Sainte-Beuve. — Pét. : M. ETHUIN Pierre-Antoine, S.A.R.L. TOURISTIMO. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier du sous-sol au rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0149). — 60, rue Saint-André des Arts. — Pét. : M. COLLET Thibaud, S.A.R.L. LA MAISON BLEUE. — Changement de destination de locaux de bureau en crèche. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0150). — 46, rue Jacob. — Pét. : Mme LASSABLIÈRE Delphine, SYNDIC GRIFFATON ET MONTREUIL. — Réfection d'une couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0151). — 5, rue de Fleurus. — Pét. : S.A.S. SEVDALIS. — Ravalement des façades sur cours et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0152). — 36, rue Saint-Placide. — Pét. : M. SOUMAGNE Jean-Pierre. — Remplacement d'une fenêtre au 6^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0160). — 20, rue de Beaune. — Pét. : M. CORDEL Hervé, FINANCIERE MONCEAU. — Création d'un oriel au 5^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0161). — 60, rue Vaneau. — Pét. : M. GORIN Cyrille, S.A.S. FONCIA LUTECE. — Remplacement d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0162). — 4, rue Paul-Louis Courier, 209, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. RAMSPACHER Julian, S.A.S. NEXITY PARIS TROCADEROINDEFINI. — Arch. : M. LONGUEPEE Francis, 22, rue du Temple, 75004 PARIS. — Ravalement de la courette limitrophe du n° 211 du boulevard. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0163). — 122, rue du Bac. — Pét. : M. VERDON Stéphane, MAGIC DISTRIBUTION. — Modification d'une devanture. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0164). — 21 T au 23 A, rue Oudinot. — Pét. : M. CHAUVEAU Philippe, ASSOCIATION SAINTE-AGNES. — Installation d'une pompe à chaleur avec un capotage en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0165). — 26, rue de Grenelle. — Pét. : M. CAMI Jacques. — Remise en peinture de la porte cochère et remplacement du revêtement de sol. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0166). — 8, rue de Courty, 104 au 104 B, rue de l'Université, 3, rue de Courty. — Pét. : Mme KAUFER Frédérique, S.C.I. VILLA LAFERRIERE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0167). — 16, rue Barbet de Jouy. — Pét. : M. BROWN Charles, S.C.I. BARBET DE JOUY PROPERTY. — Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre au R + 5 sur rue. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0168). — 3, avenue Duquesne. — Pét. : M. LEPINE Dominique, S.A.S. CABINET J&P COURTOIS. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0169). — 16, rue Malar. — Pét. : M. PERI, S.A. SDC représentée par le CABINET CHARPENTIER. — Ravalement des façades et du mur pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0172). — 20 B, rue La Boétie. — Pét. : Mme JOUSSET Emily, S.A.S. CABINET HASSLER & EFGTP. — Réfection de la couverture du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0173). — 33, rue du Rocher. — Pét. : M. PETIT Frédéric, CABINET ATELIER 11, S.A.R.L. D'ARCHITECTURE. — Ravalement de la façade sur rue et réfection du versant sur rue de la couverture. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0174). — 16, rue Tronchet. — Pét. : M. DE BRETAGNE François, S.A.S. MARQUISE DE SEVIGNE DIFFUSION. — Modification de la devanture d'une chocolaterie (mise en peinture) et remplacement du store. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0176). — 49 au 51, rue La Boétie. — Pét. : M. LEGRAND Alain, BANK OF AMERICA MERILL LYNCH INTERNATIONAL. — Modification et création d'édicules techniques en toiture et ajout d'une grille à ventelles en façade sur cour. Surface créée : 9 m². — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0177). — 87, rue d'Amsterdam. — Pét. : Mme ALBIOL Alexia. — Suite à démolition, reconstruction d'une véranda sur une terrasse existante en toiture. Surface démolie : 13,60 m². Surface créée : 13,60 m². — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0178). — 7, avenue Hoche. — Pét. : M. QUINTEIRO Daniel, S.A.S. BEAUFILS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0179). — 5, rue Chambiges. — Pét. : M. BELS Patrick, S.N.C. FONCIERE CHAMBIGES. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation au 2^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0180). — 29, rue Boissy d'Anglas. — Pét. : M. ETHUIN Georges. — Changement de destination d'un local artisanal du rez-de-chaussée au R + 1 sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0181). — 5, rue Berryer. — Pét. : M. DE BREM Nicolas, S.A.R.L. OPTIREAL FRANCE ERMITAGE. — Réfection partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0182). — 39, rue du Général Foy. — Pét. : M. HABER Alexandre, S.A.R.L. SDC représenté par le CABINET PICHET/LONSDALE. — Ravalement des façades sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0183). — 151, boulevard Haussmann. — Pét. : M. PODA Lucien, GECITER. — Changement de destination d'un local d'habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour en local de bureau. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0184). — 4, rue de la Ville l'Evêque. — Pét. : M. BAUER Claude, S.A.R.L. CHEZ CLO. —

Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0185). — 2, rue de Messine. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.A. GROUPAMA. — Remplacement des menuiseries extérieures au 3^e étage sur rue et cour d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0171). — 9, rue Pierre Fontaine. — Pét. : M. BAGACHE Jamel, S.A.S.U. FONTAINE FOOD. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0172). — 39, rue du Faubourg Montmartre. — Pét. : M. SAFRAOU Adel, S.A.R.L. LE PETIT GOURMET. — Modification de la devanture et changement du lambrequin d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0173). — 66, rue de la Chaussée d'Antin. — Pét. : M. VERDON Stéphane, S.A.S.U. MAGIC DISTRIBUTION. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0174). — 24, rue Godot de Mauroy. — Pét. : M. BACHES Benjamin, S.A.S. PIQUE POULE MADELEINE. — Déplacement d'un conduit d'extraction de fumée d'un restaurant en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0175). — 24, rue de Châteaudun. — Pét. : M. DRUAIS Yannick, S.A.S. LEFORT ET RAIMBERT. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0176). — 27, rue Rodier. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Ravalement des façades de la courette en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0177). — 7, rue Choron. — Pét. : S.A.S. CABINET MAURY SCHWOB. — Réfection de la couverture, remplacement des fenêtres de toit sur rue et cour, ravalement des façades sur cour et réfection de l'étanchéité du balcon au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0178). — 67, rue de Dunkerque. — Pét. : M. MOLLA Ebrahim, STE FONCIA IPM. — Création d'un escalier de type hélicoïdal sur cour. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0179). — 36, rue des Martyrs. — Pét. : Mme TALLANDIER Muriel, S.A.S. SUGAR LOVE. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0180). — 8, rue de Londres, 15 au 15 B, rue de Clichy. — Pét. : Mme BONATO Marta, GOOGLE FRANCE S.A.R.L. — Mise en place de grilles d'extractions de fumée en toiture et façade pour des locaux de bureau. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0181). — 3 B, rue Bleue. — Pét. : M. RAMEZ Gérald, S.A.S. 2 TF. — Ravalement des façades sur cour, du pignon gauche et réfection des souches de cheminées sur cour. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0182). — 10, rue de Châteaudun. — Pét. : Mme ZHANG Qian Qian, S.A.R.L. PARIS BOURSE. — Modification de la devanture et remplacement du store en vue d'installation d'un salon de thé. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0183). — 9 au 11, avenue Trudaine. — Pét. : M. GUYOT Alexandre, GRDF. — Modification de la porte d'entrée à rez-de-chaussée sur rue d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0184). — 31 au 31 B, rue Victor Massé. — Pét. : M. LELOUCH Jean-Marc. — Création de plan-

cher au 1^{er} étage. Surface créée : 4 m². — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0185). — 6, rue Pierre Haret. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Arch. : M. DAHAN Benjamin, 8, rue Boileau, 75016 PARIS. — Ravalement des façades de la cour Sud. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0182). — 50, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. MALLET Guy Alexandre. — Création d'une véranda au R + 1 avec rénovation d'une verrière. Surface créée : 19,60 m². — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0183). — 186 B, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. DEGON Renaud. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0184). — 43, rue de l'Echiquier. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade arrière. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0185). — 27, rue du Faubourg du Temple, 31, quai de Valmy. — Pét. : Mme ZOU Vivienne, S.A.S. NEW DORE FIESTA. — Modification de la devanture d'une pâtisserie. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0186). — 11, rue Marie et Louise. — Pét. : M. FLIDRISSI Ahmed, S.A.R.L. LA MAS. — Remise en peinture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0187). — 35, boulevard de Magenta. — Pét. : M. MARET Renaud, STE NATURALIA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de vente de produits bio. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0188). — 17, rue Yves Toudic. — Pét. : M. PONS Jean Loups, OGEC BOSSUET NOTRE-DAME. — Modification de deux portes d'entrées et 3 fenêtres d'un établissement scolaire à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0189). — 53 au 55, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. FELIFEL Shahir, S.C.I. MARIE. — Modification de la devanture et pose du store-banne pour une alimentation générale et réouverture des fenêtres sur la façade arrière et remplacement d'un châssis de toit d'une loge de gardienne sur cour. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0190). — 7, rue Robert Blache. — Pét. : M. SECRET Henry, SYNDIC MAVILLE IMMOBILIER. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0191). — 90, boulevard de Magenta. — Pét. : M. MAGNIEN Michel. — Remplacement de deux fenêtres de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0192). — 55, rue de Paradis. — Pét. : Mme DAMAK Siwar, S.A.S. TOUNSIA. — Remise en peinture de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0193). — 71, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. BENHAMOU Serge, S.A.R.L. VERSAILLES PEINTURE AGENCEMENTS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0194). — 59, quai de Valmy. — Pét. : Mme GACHET Lisa, S.A.S. MAKE MY LEMONADE. — Modification de la devanture d'un commerce et de la façade à rez-de-chaussée sur rue pour l'installation d'un commerce de vente de vêtements. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0195). — 112, boulevard de Magenta, 12, rue de Valenciennes. — Pét. : M. ALOUI Aissa, S.A.R.L. LES GOURMANDISES DE LA GARE. — Modification

de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0196). — 23, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. TASKIRAN Ali, CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE TURC DE PARIS. — Changement de destination d'un local commercial et industriel à rez-de-chaussée et 1^{er} étage en habitation avec déplacement de la trémie d'escalier. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0198). — 8, rue Cail. — Pét. : M. ARAMPAMURTHI Tharmini, S.A.R.L. ESANE JEWELLERY. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose de store. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0199). — 22, boulevard Saint-Denis. — Pét. : M. JUBE Gregory. — Création d'une toiture-terrasse avec réalisation d'une véranda et mise en place d'un potager. Surface créée : 11,80 m². — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0200). — 5, rue des Petits Hôtels. — Pét. : M. LOUSTAU Thomas, S.A.R.L. KOTHOGUI. — Modification de la devanture et remplacement de la toile du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0201). — 33, rue du Buisson Saint-Louis, 27, boulevard de la Villette. — Pét. : M. XU Lezhen, S.A.R.L. VILLETTE 27. — Modification de la devanture d'un restaurant avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0202). — 3, cité d'Hauteville. — Pét. : M. GOURSAUD Frédéric, S.C.I. LE GENEVE. — Modification de la façade d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0203). — 14, rue Demarquay. — Pét. : Mme BOUYET Nadia, DOMAXIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0204). — 24 au 28, Cour des Petites Ecuries, 21 au 23, Cour des Petites Ecuries. — Pét. : M. MEGRIER David, S.A. IMMOBILIERE 3F. — Remplacement d'un châssis vitré au R + 3 sur cour. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0240). — 77, avenue Parmentier. — Pét. : M. VENOT Christian, S.C.I. FAVENOT. — Changement de destination d'un local de bureau en local d'habitation au 1^{er} étage sur rue, cour et courette. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0241). — 40 au 42, rue Pétion. — Pét. : M. TONIN Michel, MAIRIE DE PARIS – CHEF DE SERVICE DCPA-SALPA. — Abaissement du niveau de seuil d'entrée et modification de la porte d'entrée du garage. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0242). — 134 au 136, rue Saint-Maur. — Pét. : Mme STERN Ariane, S.A.R.L. SAINT-MAUR. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0243). — 69, rue du Chemin Vert. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0244). — 2, rue du Faubourg du Temple, 8 B au 10, place de la République, 63 au 65, rue de Malte. — Pét. : Mme BAALI Tania, WESTINVEST GESELLSCHAFT FUR INVESTMENTFOND. — Ravalement sur la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0246). — 35, rue de l'Orillon. — Pét. : M. CHEVRIER Thomas, S.A.R.L. L'ORIPOPS. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0247). — 1 au 7, rue Saint-Sabin, 21 au 23, rue Daval. — Pét. : M. SIMOES Philippe, S.C.I. AUX 2 ANGES. — Modification de la devanture d'une boulangerie avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0248). — 10, place de la République. — Pét. : M. CHAROLLES Christophe, S.A.S. WEI PARIS REPUBLIQUE. — Modification de la devanture d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0249). — 27, rue Morand. — Pét. : M. HERON Raphaël. — Création d'un châssis de toit avec remplacement d'une porte et d'une fenêtre d'un local d'habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0250). — 20 au 24, rue Bréguet. — Pét. : M. SAINT-AMAND Olivier, S.A.R.L. STYSA. — Modification de la devanture d'un restaurant avec pose de store. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0251). — 3, rue du Général Renault. — Pét. : M. BELISSA Eric, CABINET JEAN CHARPENTIER. — Réfection de l'ensemble de la couverture. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0252). — 6 au 8, place Léon Blum, 4, rue Camille Desmoulins, 11 au 15, cité Industrielle. — Pét. : M. THIEULIN Wandrille, S.A. LACOSTE & THIEULIN. — Ravalement partiel de la façade sur rue et réfection des balcons aux 5^e et 6^e étages. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0253). — 3, cité de Crussol, 7 au 15, rue Oberkampf. — Pét. : Mme ARAKELIAN Francine, S.A.S. SOCIETE IMMOBILIERE IVRY-SEINE. — Ravalement des murs séparatifs avec suppression des conduits de cheminée. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0254). — 11, rue Keller. — Pét. : M. SERNE Olivier, SCP 2 A3 PC. — Réfection de la couverture du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0255). — 162, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. POTTIER Olivier, S.A.R.L. FANIE. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0256). — 61, rue Oberkampf, 1, rue de Nemours. — Pét. : M. MASSON Emmanuel, S.A.R.L. CABINET PIERRE MASSON. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0257). — 9, rue Crespin du Gast. — Pét. : Mme DORVAL Elisabeth. — Remplacement de la porte d'un local à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0258). — 12 au 14, rue des Goncourt. — Pét. : M. MERLIN Matthieu, S.A. MERLIN & ASSOCIES. — Réfection de la couverture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0259). — 3 au 5 T, cité Voltaire. — Pét. : M. BELGRAND Adrien. — Changement de destination d'un commerce en habitation au rez-de-chaussée sur la cité (un logement créé). — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0260). — 14, rue Omer Talon. — Pét. : Mme PEYROT Joëlle, S.E.M. R.I.V.P. — Traitement d'un écart de niveau par la réalisation d'une pente conforme dans le cadre de la mise en accessibilité d'un bâtiment R.I.V.P. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0261). — 85, rue Sedaine. — Pét. : S.A.S. 2TF. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0167). — 4, villa du Bel Air. — Pét. : M. MALBOS Alexandre. — Agrandissement d'un spirail en rez-de-jardin sur cour. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0168). — 22 au 24, boulevard de Reuilly, 13 au 19, rue de la Durance. — Pét. : M. MAGNET Frédérique, SRL MODERN'IMM GESTION IMMOBILIERE. — Prolongement d'une grille de clôture au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0169). — 16 au 18, rue du Faubourg Saint-Antoine, 15 au 17, rue de Charenton. — Pét. : M. SCHMOLL Alain, S.A.S. ELIEZ. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0170). — 80, boulevard de Picpus. — Pét. : Mme GINET Colette, S.A.S. HÔTEL DU PRINTEMPS. — Ré-entoilage de stores-banne à rez-de-chaussée et au 1^{er} et 2^e étages d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0171). — 32, rue de Lyon, 2, avenue Daumesnil. — Pét. : M. FORGET Claude. — Ravalement de la cour. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0172). — 20, rue Abel. — Pét. : M. OUK Nguyen Chhay, S.A.R.L. SWEET SUSHI. — Modification du store. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0173). — 98 au 102, allée de Bercy, 2 au 8, place Louis Armand. — Pét. : M. GOMES Pedro, S.A.S. SIETECH. — Pose de garde-corps en toiture-terrasse à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0174). — 18 au 28, rue du Colonel Rozanoff, 34, rue de Reuilly, 22 au 36, rue de la Gare de Reuilly. — Pét. : M. DAUTHEVILLE-GUIBAL Cyril, S.N.C. LIDL. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'implantation d'un supermarché alimentaire avec modification des liaisons verticales. Surface supprimée : 22 m². Surface créée : 18 m². S.T. : 1 856 m². — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0175). — 16, rue du Niger. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Arch. : M. CAPOULADE Jean, 22, rue Guynemer, 94240 L'HAY-LES-ROSES. — Ravalement de la façade sur la rue du Niger et réfection à l'identique de la couverture versant rue du Niger. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0176). — 9, rue Chaligny. — Pét. : M. BARBETTI Frédéric, S.A.S. MORHANGE. — Ravalement de la contre-façade sur cour. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0177). — 29, rue Crémieux. — Pét. : Mme CHIFFLET Bernadette. — Ravalement de la façade, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture, suppression d'une fenêtre de toit, création de 2 fenêtres de toit, installation d'une unité de climatisation en toiture sur rue et ravalement du pignon arrière en limite séparative. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0180). — 10, rue du Docteur Laurent. — Pét. : M. CUZON Pierre, MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0181). — 25, rue Abel Hovelacque. — Pét. : Mme QUEMERE Véronique, S.A. ICF LA SABLIERE. — Création d'un local d'ordures ménagères et de tri sélectif. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0182). — 18, boulevard Arago. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Arch. : CABINET LAMM – SAGL, 22, rue Delambre, 75014 PARIS. — Ravalement des façades de la cour Ouest ainsi que de la façade arrière en retour à droite, et réfection des souches de cheminée en haut de ces façades. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0183). — 27 au 31, rue du Moulinet. — Pét. : Mme LACKER Marion, S.A. ENEDIS. — Remplacement d'un châssis vitré par une porte métallique au

R + 1 sur cour, dépose de la grille de ventilation pour création d'un palan motorisé sur ossature métallique au R + 2 sur cour, et installation d'une grille de ventilation en entresol sur cour. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0184). — 5 au 15, rue des Reculettes. — Pét. : Mme GRADA Nezha. — Remplacement de 2 fenêtres, élargissement d'une baie pour création d'une porte-fenêtre en remplacement d'une fenêtre et aménagement d'une terrasse avec modification des garde-corps au 2^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0185). — 7 au 9, boulevard Arago. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Arch. : CABINET G.LAMM / SAGL ARCHITECTES, 22, rue Delambre, 75014 PARIS. — Ravalement de la cour. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0186). — 8, rue Abel Hovelacque. — Pét. : Mme XIAOYAN Canevet, LE REVE DE LA MER. — Modification de la devanture et rentoilage du store-banne d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0187). — 5, rue de Pouy. — Pét. : Mme TROUBAT Solange. — Modification de la devanture à rez-de-chaussée d'un local de bureaux. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0188). — 75, rue du Chevaleret. — Pét. : M. BOURREL Daniel, S.A.S. DANIEL & AUGUSTE. — Rentoilage d'un store-banne en devanture. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0189). — 29, passage Barrault, 9, rue Barrault. — Pét. : M. ESTABENEZ Luc. — Modification de menuiseries extérieures au 3^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0190). — 11 B, rue de l'Amiral Mouchez. — Pét. : M. LAHITTE Bertrand, S.C.I. AKELIUS PARIS XIV. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0191). — 4 au 6, rue de la Pointe d'Ivry, 1 au 5, rue Simone Weil, 53 au 59, avenue d'Ivry. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – D.P.A. — Pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur les façades d'une halte-garderie avec modification de menuiseries extérieures et suppression d'une cabane à outils. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0192). — Avenue d'Italie. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de trois arbres. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0193). — 94 au 96, rue Bobillot. — Pét. : M. GOULANT Gilles, S.A.R.L. PHARMACIE BOBILLOT MONTSOURIS. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0173). — 6, rue Morère. — Pét. : Mme RODRIGUEZ Anaïs, CABINET HABRAL. — Réfection de la couverture du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0174). — 10, rue Lebois, 23, rue Jules Guesde. — Pét. : M. UZZAN Lionel, S.A.S. LEGSM. — Pose de 4 grilles de sécurité à rez-de-chaussée sur rue et cour d'entrée. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0175). — 61, rue Daguerre. — Pét. : M. REMILI Nordine. — Changement de destination de locaux d'artisanat en habitation (1 logement créé) à rez-de-chaussée et 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0176). — 3, rue du Loing. — Pét. : Mme BELLOIR Martine. — Remplacement de 7 fenêtres au 2^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0177). — 8 au 10, rue Boissonade, 3, rue Campagne Première. — Pét. : M. BOKANOWSKI Patrick, S.C.I. 3, RUE CAMPAGNE PREMIERE. — Remplacement des menuiseries extérieures sur rues et jardins. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0178). — 16, rue Didot. — Pét. : M. MICHAUD Pierre. — Création de trois fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0179). — 53, rue du Couédic. — Pét. : Mme GARIC Vesna. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0180). — 2, rue de Bigorre, 17 au 19, rue du Commandeur. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Arch. : CABINET FENDLER-SEEMULLER ARCHITECTES, 84, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Ravalement et isolation thermique par l'extérieur du pignon en limite séparative du 21, rue Montbrun. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0181). — 24, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. ALEXANDRE Luc, S.A. RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM. — Modification de la façade sur rue au niveau du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage d'un commerce. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0182). — 11, rue de Plaisance. — Pét. : M. GODART René, SYNDIC JFT GESTION. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0183). — 6, villa Saint-Jacques. — Pét. : M. MARCHON Hervé. — Création de châssis de toit avec dépose partielle de souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0184). — 24, rue Mouton-Duvernét. — Pét. : M. GAD Louis, S.A.S. L.M.L.D. — Réentoilage d'un store-banne en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0185). — 15, avenue Villemain. — Pét. : M. EMAD Feshyr. — Modification de la façade d'un local d'habitation à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0186). — 153, rue du Château. — Pét. : Mme RAMEIL Béatrice. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rue et cour en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0187). — 89, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. TIRON Lionel, DARTY & FILS. — Modification d'une devanture. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0188). — 30, rue Liancourt, 32, rue Gassendi. — Pét. : Mme ANCELOT Lucile, S.A.R.L. ORPI AD GESTION 14. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0189). — 17, rue Daguerre. — Pét. : Mme SEVELA Marie. — Demande de changement de destination d'un entrepôt en local d'habitation. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0190). — 107, avenue du Maine. — Pét. : M. MEMAIN Jérôme. — Remplacement d'une baie vitrée d'un local d'habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0191). — 186, avenue du Maine. — Pét. : M. TORREGROSA Jérôme, S.A.R.L. TCZ. — Réfection de l'ensemble de la couverture. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0224). — 121 au 137, boulevard Lefebvre. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage de 37 arbres. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0225). — 187, rue de Vaugirard. — Pét. : M. CIMADEVILLA Arnaud, S.A.R.L. CIMADEVILLA ARCHITECTURE. — Ravalement partiel des façades sur rue et cour dans le cadre de la réfection de l'étalement des balcons. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0226). — 1, boulevard Garibaldi. — Pét. : Mme RAMIREZ OCAMPO Orsono, S.C.I. C.T.N. — Modification de la devanture d'un salon de coiffure. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0227). — 76 au 76 A, rue de la Croix Nivert. — Pét. : M. PEDROSA Michaël, S.A.S. ENTREPRISE ALMEIDA. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0228). — 51, boulevard de Vaugirard. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0229). — 379, rue de Vaugirard. — Pét. : Mme BOUYER Nadia, S.A. DOMAXIS. — Mise en place d'une main courante sur balcon au R + 1 sur rue et au R + 5 et R + 6 sur cour. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0230). — 9, rue Jeanne Hachette. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Arch. : S.A.R.L. FRASK ARCHITECTES, 75, rue Crozatier, 75012 PARIS. — Ravalement de la cour et de la courette. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0231). — 32, boulevard Pasteur. — Pét. : M. LORENTE Thierry, S.C.I. IMOVILLA M GPM. — Ravalement d'un pignon en limite séparative sur cour. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0232). — 99, rue Olivier de Serres. — Pét. : M. SEVEN Alain, MAIRIE DE PARIS – DLH. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un local associatifs appartenant à la Ville de Paris. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0233). — 123, rue Lecourbe. — Pét. : M. BUISSON Olivier, S.C.I. DE LA PLACE DU MARCHE. — Ravalement de la façade et remplacement de 4 fenêtres sur rue, puis réfection de l'ensemble de la toiture avec remplacement de 3 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0234). — 2, rue Lucien Bossoutrot. — Pét. : M. MASURIER Cyril, S.A. SOCIETE FRANÇAISE DE RADIOTELEPHONIE. — Pose d'antennes de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0235). — 2, rue Lucien Bossoutrot. — Pét. : M. MASURIER Cyril, S.A. SOCIETE FRANÇAISE DE RADIOTELEPHONIE. — Pose d'antennes de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0236). — 360, rue de Vaugirard. — Pét. : Mme TLIJANI Basma. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0237). — 7, rue Jeanne Hachette. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Arch. : S.A.R.L. FRASK ARCHITECTES, 75, rue Crozatier, 75012 PARIS. — Ravalement de la courette. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0238). — 9, rue Daniel Stern. — Pét. : M. MALEVERGNE Benoît. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0239). — 380, rue de Vaugirard. — Pét. : Mme GARANGER Delphine, S.A.S. FONCIA LUTECE. — Arch. : S.A.S. ENTREPRENTHESSES ARCHITECTURE ET EXPERTISE, 103, avenue Pierre Grenier, 92100 BOULOGNE

BILLANCOURT. — Réfection de la couverture y compris les souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0240). — 24, rue du Docteur Finlay, 1, rue Sextius Michel. — Pét. : Mme, M. MARONNE ET MERAVILLE Marie et Benoît, S.A.R.L. L'ABREUVOIR MABE FINLAY. — Remplacement d'un store pour une brasserie. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0241). — 81, rue Lecourbe. — Pét. : Mme EL AMRANI Dalila, S.A.R.L. DALNOUR. — Rentoilage du store-banne d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0242). — 273, rue de Vaugirard. — Pét. : M. PELISSOLO Stéphane, S.A.R.L. PELISSOLO CONSTRUCTION. — Changement de destination d'un local de bureaux au R + 1 sur rue en locaux d'habitation. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0243). — 18, rue de Lourmel, 16, rue Béatrix Dussane. — Pét. : M. THIBAUT Liger Julien. — Création d'un châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0244). — 119, rue Cambronne. — Pét. : M. THIBAUT Liger Julien. — Création d'un châssis de toit versant cour et permutation d'une porte et d'une fenêtre au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0245). — 9, rue Emile Duclaux. — Pét. : M. DAIRE Etienne. — Installation d'un climatiseur sur un balcon au 3^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0246). — 1, villa du Mont Tonnerre, 125 au 127, rue de Vaugirard. — Pét. : M. COULY Emmanuel, G T F. — Réfection de la couverture et remplacement des puits de lumière par des verrières. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0247). — 16, rue Borromée. — Pét. : M. JACQUEMINET Lionel, PROTECTION CIVILE - ASSOCIATION LOI 1901. — Remplacement de la porte d'entrée en façade à rez-de-chaussée sur rue d'un local associatif. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0248). — 2 au 16, rue des Cévennes, 20 B, rue Balard, 1, place de la Laïcité. — Pét. : M. TRAINEAU Pascal, EUROPE 1 IMMOBILIER. — Pose d'un mât en toiture pour deux antennes de haute fréquence. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0249). — 91 au 93, rue de la Convention, 1, rue Sarasate. — Pét. : M. THIERRY Alexandre, SOGECA. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0250). — 13, rue Letellier. — Pét. : Mme SACAZE Katia, S.A. CABINET PIERRE BONNEFOI. — Réfection de la couverture du bâtiment sur rue y compris les souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0251). — 48, rue Paul Barruel. — Pét. : Mme HADIDA Esther, PHARMACIE D'ALLERAY. — Remise en peinture de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0252). — 67, rue du Commerce. — Pét. : M. MOLINA David, S.A.R.L. DEGRIF DES STOCKS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0253). — 30, rue Sainte-Félicité. — Pét. : M. COLLET Thibaud, S.A.S. LA MAISON BLEUE. — Changement de destination de locaux de bureaux en une micro-crèche. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0254). — 10 au 20 T, boulevard Victor, 1 au 3 B, avenue de la Porte de Sèvres. — Pét. : M. MARTINEZ Patrick, S.A.R.L. PETITE COURONNE. —

Création de la devanture d'un restaurant et remplacement des stores après dépose d'une terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0249). — 24, avenue Théophile Gautier. — Pét. : Mme GAUTHIER Isabelle, SYNDIC MONTFORT ET BON. — Ravèlement partiel du mur pignon n° 1 et du mur en brique sur la courette. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0250). — 12 au 14, rue Piccini. — Pét. : M. KRANTZ Nicolas, S.A.S. ETUDE MIRABEAU. — Remplacement de la baie vitrée et dépose de la grille métallique de la loge du gardien en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0251). — 46, avenue Kléber. — Pét. : M. MOLLA Ebrahim, S.A.S. 46 KLEBER représenté par FIPM. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures sur rue et cour excepté à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0252). — 11 B au 13, avenue Léopold II. — Pét. : M. AMELINE Michel, S.A.S. ENTREPRISE MODERNE D'APPLICATION. — Ravèlement de la façade sur l'avenue. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0253). — 64, rue Jean de La Fontaine. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Arch. : M. FOLLIOUOT Xavier, 78, rue Villiers de l'Isle Adam, 75020 PARIS. — Ravèlement de la courette limitrophe du n° 62 de la rue avec isolation thermique par l'extérieur et suppression des garde-manger. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0254). — 8, rue de Belloy. — Pét. : M. SAINT-GILLES Jean Hérold, SOCIETE DE GERANCE RICHELIEU. — Ravèlement des façades sur cour et réfection de l'ensemble de la couverture. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0255). — 62, avenue de New York. — Pét. : M. GOMES Joachim. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0256). — 11 au 13, boulevard Jules Sandeau. — Pét. : M. MACAIGNE Richard, S.A. ORANGE UPR IDF. — Création d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture sur rue. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0257). — 78 au 80, avenue de Versailles, 1 au 3, rue Narcisse Diaz. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Arch. : CABINET ADEMO, 19, rue Pavée, 75004 PARIS. — Ravèlement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0258). — 28, rue d'Auteuil, 1, rue des Perchamps. — Pét. : M. GOUTARD Guillaume, S.A.S. GOUTARD GUILLAUME. — Modification de la devanture et remplacement du store d'une boucherie. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0260). — 93, rue de Passy. — Pét. : Mme CHAUDESAIGUES Claire, S.A.S. CHAUDESAIGUES. — Remise en peinture de la devanture d'une boutique de vente de parfum. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0261). — 25, rue Jean de La Fontaine, 1, villa Patrice Boudart. — Pét. : M. MILWARD Michaël, SPEC MILWARD RIVIERE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence d'assurances. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0262). — 22, rue de Montevideo, 32, boulevard Flandrin. — Pét. : M. DESCOTTES Hervé, S.A.S. COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ET FINANCIERE DESCOTTES. — Fermeture d'une loggia au R + 8, modification des menuiseries extérieures au R + 9, transformation d'une terrasse avec réfection d'étanchéité, pose de garde-corps avec création d'un escalier du R + 8 au R + 9, rehausse des souches

de cheminées. Surface supprimée : 4,60 m². Surface créée : 19,66 m². — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0264). — 114, rue Lauriston. — Pét. : Mme FRANÇOIS Jacqueline. — Construction d'une terrasse au R + 1 sur cour et création de baies vitrées au rez-de-chaussée. Surface créée : 12,80 m². — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0265). — 11, rue Galilée. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Modification des circulations verticales dans des locaux de bureau. Surface créée : 12 m². Surface supprimée : 17,80 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0266). — 32 au 34, rue Galilée. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Modification des circulations verticales dans des locaux de bureau. Surface créée : 5,90 m². Surface supprimée : 36 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0267). — 46 au 48, rue Raffet. — Pét. : Mme ROUSSEAU Véronique. — Ouverture d'une fenêtre au 8^e étage sur cour avec aménagement d'une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0268). — 3, boulevard de Beauséjour, 1, villa de Beauséjour. — Pét. : M. ADOT Tomas. — Création d'un châssis de toit à l'arrière. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0269). — 173 au 175, boulevard Murat. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Arch. : S.A.S. MOYSAN PASZKIEWICZ & CHENET, 113, rue Lamarck, 75018 PARIS. — Ravalement de la façade sur le boulevard. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0270). — 66, avenue Victor Hugo, 23 au 25, rue Léonard de Vinci. — Pét. : Mme VANDERPLANCKE Nadège, S.A. ID GROUP. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter pour enfant. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0271). — 27, avenue de la Grande Armée. — Pét. : M. VILASECA Ary, STE IDFA AUTOMOBILES. — Modification de la devanture d'une concession automobile. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0272). — 72, rue du Ranelagh, 15, rue Gustave Zédé. — Pét. : M. ALAZARD Thierry, S.A.S. ALAZARD. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur des façades sur courette et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0273). — 15 B, rue Saint-Didier. — Pét. : Mme VERNEUIL Alexandra, MAIRIE DE PARIS – DCPA – SLA 16/17. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0246). — 2, rue Lecomte, 99, rue Legendre. — Pét. : M. SANCON Julien, S.A.R.L. BLOU. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0247). — 13, rue Lebon. — Pét. : M. LETESSIER David, S.A.R.L. LETESSIER. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0248). — 1, avenue de la Porte de Saint-Ouen. — Pét. : M. CHAABAOUI Bayrem, S.A.S. L'ESCALE DOUCEUR. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0249). — 98, rue de Prony. — Pét. : M. MLAYEH Ahmed, S.A.R.L. AHMED COIFFURE. — Changement de destination d'un commerce en artisanat au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0250). — 56, rue Legendre. — Pét. : Mme DARMON épouse MOULY Sandrine, S.C.I.

56 LEGENDRE. — Installation d'une gaine d'extraction sur cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0252). — 9 B, passage Cardinet. — Pét. : Mme GOLDENBERG Nathalie, S.C.I. AB CARDINET. — Modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue et du lanterneau sur courette intérieure. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0253). — 160, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. FELICI Jean-Paul, S.A.S. THOMANN-HANRY. — Ravalement de la façade sur rue et réfection des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0254). — 7, avenue de la Porte d'Asnières. — Pét. : Mme GODINHO Christelle, VILLE DE PARIS. — Abattage de deux arbres. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0255). — 62, rue Pierre Demours. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0256). — 83 B, rue de Courcelles. — Pét. : Mme ETIENNE Flavie, NEXITY LAMY. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0257). — 30, rue Truffaut. — Pét. : Mme FRAISSE Isabelle. — Surélévation d'une maison individuelle. Surface créée : 12 m². — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0258). — 16 au 18, rue Guillaume Tell. — Pét. : M. GAUTIER Pierre-Yves, S.A.R.L. AIR ET LUMIERE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0259). — 59, rue Truffaut. — Pét. : M. PLOTEGHER Antoine. — Surélévation partielle de la toiture d'une maison individuelle. Surface créée : 11 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0260). — 28, rue Brunel. — Pét. : M. RIGAUD Jean-Pierre. — Déplacement de la porte du parking à l'alignement de la façade. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0261). — 51, rue des Batignolles. — Pét. : M. SERNE Olivier, SCP 2 A3 PC. — Ravalement du mur pignon arrière et du pignon latéral du bâtiment en fond de cour. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0262). — 54, rue des Moines, 125, avenue de Clichy. — Pét. : M. DAMIANI Michaël, BOULANGERIE PATISSERIE DAMIANI. — Modification de la devanture et rentoilage du store-banne d'une boulangerie pâtisserie. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0263). — 104 au 110, boulevard Berthier, 2 au 4, rue Fernand Cormon, 2 au 6, rue de Saint-Marceaux. — Pét. : M. RAYBAUT Pères Olivier, EPIC OPH PARIS HABITAT. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0264). — 114 T, rue des Moines, 29 au 33, rue de La Jonquière. — Pét. : Mme VERNEUIL Alexandra, MAIRIE DE PARIS – DCPA SLA 16/17. — Ravalement de la façade sur rue et travaux d'accessibilité pour un collègue. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0265). — 86, rue Truffaut. — Pét. : SAPA S.A.S. — Ravalement du mur pignon arrière du bâtiment sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0255). — 12, rue Feutrier. — Pét. : M. ANDERSEN Léonard. — Pose d'une clôture séparative en limite de propriété à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0256). — 31, rue Baudelique, 25, boulevard Ornano, 1 au 1 B, rue Joseph Dijon. — Pét. : Mme JOURNE Adeline, S.A. CABINET REGY. — Ravalement des façades sur rues et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0257). — 75, rue des Martyrs. — Pét. : M. LAFFON Fabrice, S.A.S.U. ATALOU. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0258). — 10, cité Falaise. — Pét. : Mme CORDIER Marie-Jeanne. — Création d'un châssis de toit et remplacement d'un châssis existant versant rue. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0259). — 10, rue Ernestine, 2 au 4 Z, rue Maxime Lisbonne, 13, rue Emile Duployé. — Pét. : Mme MENARD Nathalie, ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE. — Création d'une fresque murale. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0260). — 114, rue Marcadet. — Pét. : M. LEGRAND Jacques, S.A.S. TECHNICAL. — Création d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite, réalisation d'un escalier sur cour, remplacement des menuiseries extérieures en façade cour, aménagement d'une toiture-terrasse et réfection des couvertures. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0261). — 87, rue de Clignancourt. — Pét. : ROBERT LOUIS. — Transformation d'une annexe avec modification de la façade en extension d'un local d'habitation à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 3 m². — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0262). — 26, rue des Saules, 21, rue Paul Féval. — Pét. : M. ANDRE Stéphane, S.A.S. GEOP ASSISTANCE. — Ravalement partiel d'un pignon sur rue suite à un sinistre incendie. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0263). — 12, rue de Laghouat. — Pét. : M. DE WARREN Aubry, S.A.R.L. WARREN & ASSOCIE. — Ravalement sur rue et cour avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0264). — 74, rue des Martyrs. — Pét. : M. BREHIER Vincent. — Création d'une fenêtre de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0265). — 50, boulevard Ornano. — Pét. : M. MESTRE Bruno, STE BNP PARIBAS. — Réfection de la rampe d'accès à l'agence. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0266). — 38, rue Championnet. — Pét. : M. MEGEL Robert. — Implantation d'une véranda sur un toit terrasse versant cour. Surface créée : 17,70 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0267). — 55, rue de Clignancourt. — Pét. : M. OHANA Benjamin, S.C.I. SB CLIGNANCOURT. — Création d'un conduit d'extraction sur cour du R + 1 jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0268). — 5, villa Damrémont. — Pét. : M. VARRY Olivier, S.A.S. DANIEL BAIN. — Réfection de la couverture à l'identique. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0269). — 9, boulevard Barbès. — Pét. : M. SERNE Olivier, SCP 2 A3 PC. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0270). — 11, rue des Isles. — Pét. : M. BOUCAUX Loïc, S.C.I. BP. — Remplacement des baies vitrées et remise en peinture de la porte d'entrée à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0271). — rue Philippe de Girard. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS. — Aménagement d'une partie de la rue Philippe de Girard. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0272). — 32, rue Gabrielle. — Pét. : M. SEBAGH Laurent, S.C.I. SHEFFA. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0273). — 12, rue Pajol. — Pét. : M. ZERBIB Gaston. — Changement de destination d'un local de bureau au R + 2 en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0274). — 76, boulevard Ornano. — Pét. : M. KURUCAM Mustafa, HM. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0275). — 51, rue Caulaincourt. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, FREE MOBILE. — Installation d'antennes de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0135). — 15, rue Henri Ribière. — Pét. : Mme ACHAMANA, SYNDIC CABINET CADOT BEAUPLLET-SAFAR. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur et modification des menuiseries sur l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0136). — 2, rue Mélingue, 103, rue de Belleville. — Pét. : M. PONS Cyrille, S.A. SYNDIC PONS. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 02-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0137). — 17, rue Rouvet. — Pét. : M. BUYSSCHAERT Fabrice. — Création de trois châssis de toit versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0138). — 17, rue de Meaux. — Pét. : S.A.R.L. EDB SERVICES. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0139). — 68 au 68 B, rue Manin, 1 au 3, rue des Carrières d'Amérique. — Pét. : Mme MONFAIT Aurélie. — Remplacement de 2 fenêtres au 3^e et dernier étage côté rue. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0140). — 3 au 5, rue de Romainville. — Pét. : Mme HURCET Sonia, FONDATION ABBE PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DEFAVORISES. — Arch. : CABINET GALARD JULCOUR GALARD, S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 27, rue Eugène Varlin, 92240 MALAKOFF. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0141). — 19, avenue de la Porte Brunet. — Pét. : Mme PEYROT Joëlle, REGIE IMMOBILIERE DE PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0142). — 18, avenue de la Porte Brunet. — Pét. : Mme PEYROT Joëlle, REGIE IMMOBILIERE DE PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0143). — 6, boulevard d'Indochine. — Pét. : Mme PEYROT Joëlle, REGIE IMMOBILIERE DE PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0144). — 30, boulevard d'Algérie. — Pét. : Mme PEYROT Joëlle, REGIE IMMOBILIERE DE PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0145). — 6, impasse des Anglais. — Pét. : M. VUIDEL Laurent, R.I.V.P. — Ravalement du mur mitoyen. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0146). — 6 au 10, rue Riquet, 8, impasse des Anglais, 3, impasse des Anglais. — Pét. : M. POUPON Eric, NEXITY. — Ravalement du mur mitoyen. — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0147). — 3, villa Rimbaud. — Pét. : M. CALORI Daniel. — Création d'un chien assis et de deux châssis de toit versant rue. Surface créée : 4,50 m². — Date d'enregistrement : 09-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0148). — 337, rue de Belleville. — Pét. : M. LAIGNEAU Olivier. — Extension d'un local d'habitation sur une terrasse privative au 1^{er} étage sur rue. Surface créée : 8,50 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0149). — 157, rue de Belleville. — Pét. : M. DE BEAUGRENIER Aymeric. — Modification d'une véranda à rez-de-chaussée sur cour, remplacement des menuiseries extérieures et création de deux châssis de toit. Surface créée : 8,95 m². — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0150). — 6, rue Paul de Kock. — Pét. : Mme BAUDRY Déborah. — Transformation du garage en extension d'une maison individuelle avec modification de la façade. Surface créée : 15 m². — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0151). — 212 au 212 A, boulevard de la Villette. — Pét. : M. MAGNAN François, LE CREDIT LYONNAIS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire avec travaux d'aménagement intérieurs et suppression d'un escalier. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0152). — 51, rue de Mouzaïa. — Pét. : Mme BOUIX Victoria. — Création d'une terrasse accessible sur cour et d'un édicule avec pose de pare-vue et de garde-corps et déplacement d'un châssis de toit. Surface créée : 4 m². — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0154). — 24, avenue Simon Bolivar. — Pét. : M. OUFIL Jamal. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0155). — 8 au 10, rue David d'Angers. — Pét. : M. WAQUET Calixte, MAIRIE DE PARIS – DCPA SLA 19. — Remplacement de la couverture repliable du grand bassin de la piscine Georges Hermant. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0167). — 28, rue de Belleville. — Pét. : M. DELOM Christian. — Création d'une véranda au R + 1 sur une terrasse existante côté cour. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0168). — 367, rue des Pyrénées. — Pét. : M. AMAR Max, S.A.R.L. CAGEST CONSEIL. — Ravalement de la façade sur courette. — Date d'enregistrement : 03-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0169). — 243, rue des Pyrénées. — Pét. : M. FELLA Layachi, S.A.R.L. AMIR TELECOM. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de vente de téléphones mobiles. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0170). — 68, rue Vitruve. — Pét. : M. LI YUNG HSIANG Julien, MAIRIE DE PARIS – DCPA. — Installation d'une pompe à chaleur sur jardin d'un groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0171). — 12, allée Alquier-Debrousse. — Pét. : M. LI YUNG HSIANG Julien, MAIRIE DE PARIS – DCPA. — Installation d'une pompe à chaleur en toiture d'un groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 04-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0172). — 16, passage Gambetta. — Pét. : M. PINOTEAU Gérard, SYNDIC IMMO DE FRANCE. — Modification des portails d'accès sur rue en limite de propriété. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0173). — 21, rue du Transvaal. — Pét. : M. GERBIER Tim, S.A.R.L. ROND. — Remise en peinture de la devanture d'un restaurant et pose d'un conduit d'extraction de fumée en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 07-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0174). — 40 au 52, rue des Grands-Champs. — Pét. : M. BAUBAN Philippe, S.A.S. JEAN BAGNIS. — Ravalement du mur pignon avec mise en œuvre une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 11-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0175). — 25, rue de Fontarabie. — Pét. : Mme BOUVIER Isabelle, FONDATION ŒUVRE CROIX SAINT-SIMON. — Modification de la façade à rez-de-chaussée, réaménagement du centre d'accueil de jour et création d'un relais d'assistance parentale. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0176). — 54, rue des Envierges. — Pét. : M. GILLET Andy. — Modification d'une devanture à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 14-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0177). — 43, rue Piat. — Pét. : Mme PEYROT Joëlle, S.E.M. R.I.V.P. — Création d'un espace de manoeuvre de porte conforme dans le cadre de la mise en accessibilité d'un bâtiment R.I.V.P. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0178). — 34, rue de Lagny. — Pét. : M. ELBAZ Samson, S.C.I. VALOCHE. — Modification de la devanture d'un local artisanal. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0179). — 3 B, rue Orfila. — Pét. : Mme POCHARD Sabine. — Réfection d'une couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0180). — 34, rue de Bagnolet. — Pét. : M. PAYET Nicolas, S.A. IMMOBILIERE 3 F. — Ravalement des façades avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, reprise de l'étanchéité des balcons et terrasses et installation de panneaux photovoltaïques en toiture. — Date d'enregistrement : 15-05-2018.

Liste des demandes de permis d'aménager autorisés entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018.

1^{er} arr. (PA-075-101-18-V0001). — Rue du Pont Neuf. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. SAGP. — Création d'une placette, modification du sens de circulation, réaménagement des trottoirs avec abattage et replantation d'arbres. — Date de la décision : 02-05-2018.

7^e arr. (PA-075-107-17-V0001-M01). — 6 au 8, avenue Gustave Eiffel. — Pét. : MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI. — Arch. : Mme BELEDIN Laurence, 14, avenue de la Division Leclerc, 92310 SEVRES. — Installation de 4 kiosques de vente de souvenirs et confiseries sur le trottoir de l'avenue Gustave Eiffel. — Date de la décision : 03-05-2018.

12^e arr. (PA-075-112-18-V0001). — 11, rue Claude Decaen. — Pét. : DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Création d'accès rue des Meuniers et rue Claude Decaen et Villa du Bel-Air, remise en état de garde-corps et de sols des ponts, création de linéaires de clôtures et abattage d'arbres sur la Petite Ceinture du 12^e arrondissement. — Date de la décision : 15-05-2018.

17^e arr. (PA-075-117-18-V0002). — Rue de Saussure. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement de la rue de Saussure entre la rue Legendre et la rue Leboutoux. — Date de la décision : 03-05-2018.

18^e arr. (PA-075-118-18-V0002). — Rue Marcadet. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. – STNO. — Aménagement de la rue Marcadet entre la rue des Poissonniers et la rue Ordener avec élargissement des trottoirs, plantation d'arbres, pose de jardinières et stationnement unilatéral en remplacement du stationnement bilatéral. — Date de la décision : 02-05-2018.

Liste des permis de construire autorisés entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-17-V0051). — 80, rue Rambuteau, 97, rue Saint-Denis. — Pét. : M. LORIN Raphaël. — Arch. : M. GOULET Alexandre, 25, rue Drouot, 75009 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier au 1^{er} étage sur rue et cour avec remplacement d'une fenêtre au 1^{er} étage sur rue. — Date de la décision : 03-05-2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-17-V0052). — 115, rue Saint-Honoré. — Pét. : S.A. CABINET JOHN ARTHUR ET TIFFEN. — Arch. : CABINET APC SOLUTIONS, 7, rue Ernest Renan, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. — Ravalement de la façade et réfection de la couverture sur rue. Monument Historique inscrit le 23-06-1962. — Date de la décision : 11-05-2018.

2^e arr. (PC-075-102-17-V0025). — 7, boulevard des Capucines. — Pét. : S.A. OKAIDI. — Arch. : M. BAGUE Sylvain, 73, rue Gambetta, 59830 CYSOING. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter pour enfants. Monument Historique inscrit le 10-03-2006. — Date de la décision : 15-05-2018.

4^e arr. (PC-075-104-16-V0037). — 6, rue des Archives, 19, rue de la Verrerie. — Pét. : S.C.I. MAZARIN. — Arch. : ARTEFAK S.A.R.L., 3, rue Rameau, 75002 PARIS. — Aménagement d'un immeuble de 6 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation, d'hébergement hôtelier et commerce en hôtel de tourisme et commerce avec changement de destination de locaux, création d'un 2^e niveau de sous-sol, couverture partielle de la cour intérieure par une verrière, ravalement des façades sur rue et cour, modification de la devanture sur rue de la Verrerie, remplacement des menuiseries extérieures, modification des chien-assis au 6^e étage, création de 2 ascenseurs de service, agrandissement d'un ascenseur et création d'un escalier supplémentaire. Surface créée : 342,70 m², surface supprimée : 92 m². — Date de la décision : 07-05-2018.

4^e arr. (PC-075-104-17-P0033). — 2 au 6, rue de la Cité, 2 au 2 B, quai du Marché Neuf, 7 au 9, boulevard du Palais. — Pét. : PREFECTURE DE POLICE SS DIRECTION DES AFFAIRES IMMOBILIERES. — Arch. : LEFEVRE-ARCHITECTES, 11, avenue Franco-Russe, 75007 PARIS. — Surélévation de la toiture pour l'installation des groupes de climatisation, réfection de la passerelle de liaison, ravalement des façades sur cour et remplacement des menuiseries extérieures. — Date de la décision : 11-05-2018.

6^e arr. (PC-075-106-17-V0026). — 64 A, rue d'Assas, 35 au 41, rue Notre-Dame des Champs, 5, rue Huysmans. — Pét. : INSTITUT SAINTE-GENEVIEVE. — Arch. : M. BECQ Sébastien, 5, rue Montgault, 55100 VERDUN. — Décaissement du sol de la cour de l'école pour extension du niveau de sous-sol en vue de création d'une salle de réunion et d'une réserve de cuisine, avec création d'une verrière au niveau du sol de la cour pour éclairer le sous-sol créé, implantation d'un enclos poubelles et réfection du sol de la cour. Surface créée : 110 m². — Date de la décision : 02-05-2018.

7^e arr. (PC-075-107-17-V0031). — 10, rue Valadon. — Pét. : M. D'HAU DECUYPERE Thibaut. — Arch. : Mme FOUNAU Pascale, 10, rue Marceau, 93310 LE PRE SAINT-GERVAIS. — Surélévation de l'aile à rez-de-chaussée d'une maison individuelle en R + 2 partiel avec démolition de la véranda ; maison située en fond de parcelle. Surface supprimée : 19 m². Surface créée : 45 m². — Date de la décision : 02-05-2018.

8^e arr. (PC-075-108-16-V0047-M01). — 26 au 32, rue François I^{er}, 5, impasse Bourdin. — Pét. : EUROPE 1 IMMOBILIER. — Arch. : CALQ S.A.S., M. Jean-Philippe LE BCEUF, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Conservation du mur existant en limite de copropriété, ajouts de brise-soleil sur la façade cour au R + 2, ajouts de plantations en terrasse au R + 3

ainsi que modification de l'arase du mur existant. Modificatif au PC n° 075-108-16-V-0047 autorisé le 04-05-2017. S.T. : 3 091 m². — Date de la décision : 15-05-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0033). — 13, rue Washington, 5 au 11, rue Chateaubriand. — Pét. : S.A.S. LORD BYRON. — Arch. : Mme URSEANU Raluca, 42, rue Victor Hugo, 92400 COURBEVOIE. — Réhabilitation d'un hôtel de tourisme de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol sur rue et d'un bâtiment d'habitation à rez-de-chaussée sur cour avec création de trémies d'ascenseur à tous les niveaux, affouillement du sous-sol, ouverture et agrandissement de baies intérieures, création d'une véranda, de 3 marquises, transformation d'une fenêtre en porte à rez-de-chaussée, création d'une terrasse technique au niveau des combles couverte d'une grille à ventelles en toiture sur cour, ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour. Surface à démolir : 17 m². Surface créée : 31 m². — Date de la décision : 09-05-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0044). — 24, rue Pasquier. — Pét. : Mme LEGRAND Coralie, S.C.I. ARCADE PASQUIER. — Arch. : M. DUQUENNOY Alexis, 6, impasse de la Croix de fer, 91190 GIF-SUR-YVETTE. — Changement de destination d'un local de bureau en hébergement hôtelier en extension d'un hôtel existant avec modification de la devanture. — Date de la décision : 07-05-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0062). — 7, cité d'Antin. — Pét. : FEDERATION NATIONALE FAMILLES RURALES. — Arch. : Mme GODET Annelise, 8, place de la Mairie, 33360 LATRESNE. — Réhabilitation et mise aux normes d'un immeuble de bureaux avec ravalement de la façade du n° 7, cité d'Antin, remplacement des menuiseries à rez-de-chaussée sur rue, rénovation des fenêtres des étages courants, mise en peinture de la porte cochère, réfection de la couverture et remplacement de châssis de toit. Monument Historique inscrit le 30-12-1977. — Date de la décision : 02-05-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0064). — 9, rue Scribe. — Pét. : S.A.R.L. FRAGONARD OPERA. — Arch. : M. MURACCIOLE François, 11, rue des Martyrs, 75009 PARIS. — Extension de la boutique de parfumerie avec les locaux commerciaux attenants en rez-de-chaussée, 1^{er} étage et sous-sol, modification des devantures, agrandissement des trémies d'escalier, et réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Bâtiment historique inscrit les 30-12-1977 - 16/05 et 14-06-2013. — Date de la décision : 14-05-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0002). — 8, rue Halévy. — Pét. : M. LAURENCON Hugues, M&L DISTRIBUTION L'OCCITANE EN PROVENCE. — Arch. : Mme PERROT Blandine, les Guillels, 38250 VILLARD DE LANS. — Modification de la devanture d'un magasin de cosmétiques. Monument Historique inscrit 30-12-1977. — Date de la décision : 07-05-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0004). — 60 au 62, rue d'Amsterdam, 18, rue de Liège. — Pét. : M. LEVASSEUR Didier, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Arch. : M. VANIN Davy, 6, rue Brillet, 94130 NOGENT-SUR-MARNE. — Changement de destination de locaux d'artisanat en commerce en vue d'aménagement d'une supérette en remplacement d'un pressing à rez-de-chaussée et sous-sol avec modification de la devanture. — Date de la décision : 14-05-2018.

10^e arr. (PC-075-110-16-V0009-M01). — 33, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. CASTRO Samuel. — Arch. : E.U.R.L. GARDERA-D, M. Patrice GARDERA, 142, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Modification des baies en toiture. Modificatif au PC n° 075-110-16-V-0009 délivré le 30-09-2016. — Date de la décision : 07-05-2018.

11^e arr. (PC-075-111-15-V0038-T01). — 44 B, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. AUPETIT Jean-Philippe, S.N.C. RICHARD INVEST. — Arch. : Mme NEUFVILLE Elsa, 7, impasse de Mont-Louis, 75011 PARIS. — Surélévation de

3 niveaux d'un immeuble à usage d'habitation et de commerce de R + 3 + combles sur un niveau de sous-sol (4 logements créés) avec changement de destination de commerce en locaux d'habitation, mises aux normes des parties communes, création d'un ascenseur en fond de parcelle, rénovation des étages existants et végétalisation de la toiture-terrasse. Surface créée : 302,70 m². Surface démolie : 34,50 m². — Date de la décision : 03-05-2018.

11^e arr. (PC-075-111-17-V0066). — 7 B au 9, rue Léchevin, 11, passage Saint-Ambroise. — Pét. : OGCEC SAINT-AMBROISE. — Arch. : M. KERKVLIEThéodorus, 10, passage Piver, 75011 PARIS. — Agrandissement du groupe scolaire Saint-Ambroise par annexion avec changement de destination du bâtiment de bureaux D avec surélévation d'un niveau sur les 2 corps des bâtiments A et D, prolongation de l'escalier 4, ouverture à rez-de-chaussée du bâtiment D sur cour avec création d'une rampe d'accès, agrandissement du préau à rez-de-chaussée et déplacement de l'accès du groupe scolaire du passage Saint-Ambroise à la rue de l'Echevin. Surface créée : 160 m². surface supprimée : 18 m². — Date de la décision : 07-05-2018.

13^e arr. (PC-075-113-13-V1055-M01). — 74 au 90, rue du Chevaleret, 2 au 12, place Jean-Michel Basquiat, 11 au 17, rue Alphonse Boudard. — Pét. : PARIS HABITAT-OPH. — Arch. : CABINET SOA, 44, rue Amelot, 75011 PARIS. — Mise en place de ventelles en allège au R + 1, installation de garde-corps en toiture du bâtiment A et sur l'édicule du bâtiment B et suppression des grilles de ventilation au rez-de-chaussée sur rue. Modificatif au PC n° 075-113-13-V1055 délivré le 01-10-2014. — Date de la décision : 02-05-2018.

13^e arr. (PC-075-113-14-V0063-M01). — 73 au 77, rue Pascal. — Pét. : M. GAUCHER François, S.C.I. CALLIOPE. — Arch. : S.A.S.U. ATELIER ACG, M. GINSBURGER, 85, rue de l'Agriculture, 92700 COLOMBES. — Ajout de châssis de désenfumage en toiture et de baies du 3^e au 5^e étage sur rue et cour, redistribution des surfaces intérieures avec suppression des caves et modification des espaces verts en terrasse. Surface finale de plancher créée : 511,90 m². — Date de la décision : 15-05-2018.

13^e arr. (PC-075-113-17-V0051). — 6 au 14, rue Jean-Sébastien Bach. — Pét. : S.A.S. LERICHEMONT. — Arch. : M. BENARD Marc, 8, rue de Valois, 75001 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation de R + 9 étages sur 1 niveau de sous-sol avec isolation thermique par l'extérieur des façades sur rue et cour, réalignement de la façade sur cour pour extension de logements du 1^{er} au 9^e étage, création d'une extension sur terrasse au 9^e étage sur rue, dépose de l'escalier extérieur, modification de la façade à rez-de-chaussée sur cour, la redistribution intérieure des locaux, pose de garde-corps, la végétalisation de la toiture-terrasse, remplacement et modification de la grille de clôture pour création d'un local poubelles. Surface de plancher créée : 122 m². — Date de la décision : 14-05-2018.

13^e arr. (PC-075-113-17-V0054). — 6, rue Leredde, 25 au 27, rue de Tolbiac. — Pét. : S.N.C. VINCI IMMOBILIER D'ENTREPRISE. — Arch. : S.A.R.L. M VILO BACH, 73, boulevard Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment de bureaux de 1 et 9 étages sur 3 niveaux de sous-sol avec démolition de la partie de bâtiment de 1 étage pour construction de 5 étages en extension du bâtiment existant, démolition et reconstruction des rampes, des façades, de planchers à tous les niveaux, création d'une terrasse au 9^e étage côté rue de Tolbiac et aménagement de la toiture-terrasse. Surface à démolir : 2 458 m². Surface créée : 4 258 m². — Date de la décision : 14-05-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0005). — 45, rue Auguste Lançon, 15, rue des Volubilis. — Pét. : Mme BENSEHMOUN Corinne, S.A.R.L. C. T. HOME. — Arch. : M. COLLET Pascal,

35, rue Félix, 92700 COLOMBES. — Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation de R + 2 étages sur 1 niveau de sous-sol avec ravalement des façades, réfection de la couverture, déplacement d'une souche de cheminée, création de 7 fenêtres de toit, modification des façades à rez-de-chaussée, remplacement de pavés de verre par 2 fenêtres au 1^{er} étage sur rues, reconstruction après démolition des planchers aux 1^{er} et 2^e étages et création d'une mezzanine au niveau des combles et d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée. Surface de plancher créée : 195 m². — Date de la décision : 14-05-2018.

15^e arr. (PC-075-115-16-V0025-M01). — 15, rue Tiphaine. — Pét. : M. JOUSSET Olivier, S.A.S. H-IMMOBILIER. — Arch. : M. AGASSE Jean-Pascal, 130, rue de Tocqueville, 75017 PARIS. — Remplacement de trois fenêtres aux 2^e, 3^e et 4^e étages (menuiseries en bois peint) sur cour et modification de la façade à rez-de-chaussée côté cour. Modificatif au PC n° 075-115-16-V-0025 délivré le 04-10-2016. — Date de la décision : 14-05-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0075). — 52, rue des Cévennes. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Arch. : M. GABRION Raphaël, 23, rue du Buisson Saint-Louis, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment R + 6 à usage d'habitation (9 logements sociaux créés) et de commerce en rez-de-chaussée. Surface de plancher créée : 552,55 m². — Date de la décision : 07-05-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0040). — 9, rue Jean Giraudoux. — Pét. : E.U.R.L. SIMVEST. — Arch. : M. TABARIE Michel, 37, rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES. — Changement de destination de logements du R + 1 au R + 6 et de commerces à rez-de-chaussée en hébergement hôtelier, modification de la devanture à rez-de-chaussée, agrandissement des baies des lucarnes au R + 6, ravalement des façades sur les 2 courettes situées en fond de parcelle, végétalisation d'une des courettes, suppression partielle des menuiseries extérieures côté cour, création d'un ascenseur PMR desservant tous les niveaux, réalisation d'un escalier de secours dans la partie droite du bâtiment, installation d'une climatisation réversible en toiture avec mise en place d'un système de ventelles. Surface de plancher supprimée : 48,60 m². — Date de la décision : 07-05-2018.

17^e arr. (PC-075-117-17-V0004-M01). — 90, avenue des Ternes. — Pét. : Mme HAZARABEDIAN Sonia, S.A.R.L. FONCIERE DANTES. — Arch. : M. DEWYNTER Nicolas, 121, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS. — Demande de nouvel avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Modificatif au PC n° 075-117-17-V-0004 délivré le 02-08-2017. — Date de la décision : 14-05-2018.

17^e arr. (PC-075-117-17-V0062). — 4, impasse Naboulet, 5, rue des Epinettes. — Pét. : S.C.I. 7EPICINQ. — Arch. : M. LERAULT François, 61, rue de Vaugirard, 75006 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol d'habitation (10 logements créés) et de bureau à rez-de-chaussée et partiellement au 1^{er} étage avec toiture-terrasse partiellement végétalisée après démolition de 2 bâtiments sur rue et cour de rez-de-chaussée à 1 étage. Surface démolie : 176 m². Surface créée : 931 m². — Date de la décision : 04-05-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0002). — 112 au 114, rue de Tocqueville, 51, boulevard Pereire. — Pét. : M. YAHOU Samir. — Arch. : M. MIGNERY Didier, 3, rue Lacépède, 75005 PARIS. — Extension en toiture-terrasse d'un logement au 8^e étage avec réfection de l'étanchéité, création d'un châssis, réhaussement des souches de cheminées en toiture-terrasse, isolation thermique par l'extérieur des façades, remplacement des menuiseries extérieures et agrandissement d'une trémie d'escalier au 8^e étage. Surface créée : 28 m². — Date de la décision : 09-05-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0009). — 41, rue Verniquet, 19, boulevard Berthier. — Pét. : M. TOMA Christian François. —

Arch. : M. GALLIZIA Alain-Dominique, 70, rue de la Belle Feuille, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Changement de destination d'un atelier d'artiste en habitation et création d'une mezzanine au 1^{er} étage avec une trémie d'escalier. Surface créée : 27 m². Surface démolie : 2,43 m². — Date de la décision : 03-05-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0010). — 14, passage Petit Cerf, 15, rue Boulay. — Pét. : Mme FIORENTINO Ana Silvia, S.A.S. URBANA. — Arch. : M. TITUS Lalou, 14, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Changement de destination d'une réserve commerciale à rez-de-chaussée sur cour, en habitation (1 logement créé), avec remplacement de la porte et création d'une fenêtre. — Date de la décision : 03-05-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0020). — 19, villa Aublet. — Pét. : M. DE CAUMIA BAILLENX Xavier. — Arch. : Mme DAPREY Armelle, 15, rue Eugène Lumeau, 93400 SAINT-OUEN. — Reconstruction, après démolition, de la véranda d'un local à usage d'habitation, à rez-de-chaussée côté cour. Surface supprimée : 22 m². Surface créée : 22 m². S.T. : 445 m². — Date de la décision : 04-05-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0003). — 111, rue Damrémont. — Pét. : M. MARTINS CALADO Orlando Manuel. — Arch. : M. GIGLIA Giuseppe, 11, rue Jean, 93400 SAINT-OUEN. — Changement de destination de locaux de commerce en habitation (1 logement créé) à rez-de-chaussée sur rue et cour avec modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date de la décision : 04-05-2018.

19^e arr. (PC-075-119-17-V0041). — 14 au 14 B, rue Meynadier. — Pét. : M. JANIN Sébastien Jean. — Arch. : Mme BONESIO Francesca, 18, rue Rampal, 75019 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue, en vue de création d'un logement en triplex, après démolition totale et reconstruction du dernier étage, avec création de terrasses partiellement accessibles et végétalisées. Surface supprimée : 34 m². Surface créée : 161 m². S.T. : 73 m². — Date de la décision : 14-05-2018.

20^e arr. (PC-075-120-13-V0009-M03). — 10, rue des Rondonneaux, 18, rue Emile Landrin. — Pét. : M. ZNATY David. — Arch. : ATELIER DP S.A.R.L. FX PUECH, 12, rue Beauregard, 75002 PARIS. — Modification du revêtement de façade côté rues avec remplacement des habillages métalliques par de l'enduit, remplacement de la verrière par une toiture en zinc, suppression de l'ouverture avec persienne sur le pignon côté n° 20, rue Emile Landrin et diminution de la taille de la grille d'aération du 3^e étage côté rue des Rondonneaux. Modificatif aux PC n°s 075-12-013 V0009 et 075-12-013 V0009 M01 dérivés les 30-10-2014 et 18-05-2016. — Date de la décision : 03-05-2018.

20^e arr. (PC-075-120-17-V0062). — 22 au 24, rue Levert, 11, rue Frédéric Lemaître. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET DE L'ARCHITECTURE – DCPA. — Arch. : Mme FERRATI Francesca, 9, rue Charles Friedel, 75020 PARIS. — Construction, après abattage de 2 arbres, d'un local poussettes à rez-de-chaussée dans la cour d'un bâtiment à usage de foyer pour adolescents, avec implantation d'une marquise en surplomb, et création d'un local poubelles en fond de parcelle. — Date de la décision : 09-05-2018.

20^e arr. (PC-075-120-17-V0063). — 29, rue Ramus. — Pét. : Mme GONOD D'ARTEMARE Anne-Laure. — Arch. : D'ARTEMARE Vincent, 29, rue Ramus, 75020 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un immeuble à usage d'habitation sur rue de 3 étages sur un niveau partiel de sous-sol (1 logement créé) avec ravalement de la façade sur rue. Surface créée : 89 m². — Date de la décision : 07-05-2018.

Liste des permis de démolir autorisés entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2018.

8^e arr. (PD-075-108-18-V0001). — 86, rue de Courcelles. — Pét. : M. ROWLEY Thomas, S.C.I. AG 86, RUE DE COURCELLES. — Démolition partielle de murs porteurs à tous les niveaux d'un bâtiment de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, suppression d'un escalier intérieur, de la mezzanine dans le volume du 2^e étage et démolition de la toiture du bâtiment de 1 étage en fond de cour. — Date de la décision : 03-05-2018.

9^e arr. (PD-075-109-18-V0001). — 81, rue de Provence. — Pét. : SAGL. — Démolition partielle de 2 immeubles d'habitation au 81, rue de Provence. Surface supprimée : 1 900 m². — Date de la décision : 09-05-2018.

12^e arr. (PD-075-112-18-V0001). — 73, boulevard Poniatowski. — Pét. : M. LEPOUTRE Alexandre, S.A. D'H.L.M. TOIT ET JOIE. — Démolition totale d'une maison individuelle. — Date de la décision : 14-05-2018.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Tableau d'avancement au choix, au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2018.

- Mme FONTAINE Dominique ;
- Mme THIPHAINÉ Françoise ;
- Mme GRANDISSON Joselita ;
- M. DEMAILLE Thierry ;
- M. GNANADICOM Philippe ;
- M. SOMERITIS Yan ;
- Mme NERRIERE Isabelle ;
- Mme POURABDOLLAH Isabelle ;
- Mme LECAMUS Anne ;
- Mme KLEIN Christine ;
- Mme BERTON Sandrine ;
- Mme FIESQUE Laurence ;
- Mme CAETANO Nathalie ;
- Mme GUIBERT Sylvie ;
- Mme ROUGE Christine.

Fait à Paris, le 11 mai 2018

La Directrice Générale
Florence POUYOL

Tableau d'avancement au choix, au grade de secrétaire administratif de classe supérieure, au titre de l'année 2018.

- Mme TORREGROSSA Geneviève
- M. ALVES NUNEZ Germano
- M. MEUNIER Eric
- M. SASSI Mounir
- Mme CHAGNEAU Céline
- M. RADY Emad
- M. TRIQUET Arnaud

- Mme DELURET Catherine
- Mme BUREK Rachel
- Mme JOUBERT Christine
- Mme GARIME Franciane.

Fait à Paris, le 11 mai 2018

La Directrice Générale

Florence POUYOL

Tableau d'avancement à l'issue des épreuves de sélection professionnelle, au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2018.

- THEVENIN Lydia
- SITHER Christelle
- MOULAY Brahim
- FOUCAULT Maria, née CHIOTO.

Fait à Paris, le 11 mai 2018

La Directrice Générale

Florence POUYOL

Tableau d'avancement à l'issue des épreuves de sélection professionnelle, au grade de secrétaire administratif de classe supérieure, au titre de l'année 2018.

- BERTRAND Anne-Marie, née PLAT
- SAGNE Candy
- WARNESSON Emmanuelle, née BRULEY
- BALI Soumaïa.

Fait à Paris, le 11 mai 2018

La Directrice Générale

Florence POUYOL

Tableau d'avancement au choix, au grade d'agent social principal de 2^e classe – C2, au titre de l'année 2018.

- Mme Sylvie ELLOUZE
- Mme Charifa MOHAMED
- Mme Marie-Anna RODIN
- Mme Stéphanie RAQUIL
- M. Franck BEAUDON
- M. Grégory SEXTIUS
- M. Rassy SAKHO
- Mme Suzy FRANÇOIS
- Mme Nadia TAMTOUIR
- Mme Hadja OUATTARA
- Mme Fidelly MUNIKA KADIMASHI
- Mme Fatoumata DIABY
- Mme Mandi KELANKELA N'SHAME
- Mme Alexandra GENTUSA
- Mme Sylviane OUAHADA
- Mme Laëtitia MARCHAND

- M. Houche DRINE
- M. Jérôme SCHULLER
- M. Amadou SANGARE
- Mme Goundoba GUIRASSY
- Mme Bélanda AMBROISE
- Mme Mireille OULAI
- Mme Aïssa MAOUCHE.

Liste arrêtée à 23 noms.

Fait à Paris, le 22 mai 2018

La Directrice Adjointe

Vanessa BENOÎT

Tableau d'avancement par voie de l'examen professionnel, au grade d'agent social principal de 2^e classe – C2, au titre de l'année 2018.

- Mme Séverine CROCFER
- Mme Isabelle CHOUALHI
- M. Jaouad LAOUNI
- Mme Francisca RIMBAUD
- Mme Namahoua BA
- M. Guillaume BARIVOITSE
- M. Hubert REZIR
- M. Alexandre ROBERT
- Mme Michelle NGANTCHOUE
- Mme Mama RABAH
- Mme Françoise CAMARA
- Mme Amelia Maria LEMOS OLIVEIRA
- Mme Ana Elisabete FENANDES DA FONSECA
- Mme Johanna MAGNAN
- Mme Mariame YOULA
- Mme Amélie ALES
- Mme Virginie ATLAN
- M. Jérémy LAPLUME
- Mme Catherine BOTTE
- Mme Devi NADARADJIANE
- Mme Linda OUAZIB
- Mme Mafily CISSOKHO
- Mme Justanne OSCAR
- M. Jonathan PATAY
- M. Olivier CLERY
- M. Ibrahima COULIBALY
- Mme Huguette MBIZI
- Mme Maëva ARTHEMANN.

Liste arrêtée à 28 noms.

Fait à Paris, le 22 mai 2018

La Directrice Adjointe

Vanessa BENOIT

POSTES À POURVOIR

Direction des Ressources Humaines. – Avis de vacance de postes de Psychologues (F/H).

Grade : Psychologues.

Intitulé du poste : Psychologue clinicien.

Localisation :

Direction des Familles et de la Petite Enfance – Service de PMI, 76, rue de Reuilly – 75012 Paris.

Contact :

Nom : Agathe STARK, coordinatrice des psychologues.

Email : agathe.stark@paris.fr — Tél. : 01 43 47 73 78.

La fiche de poste peut être consultée sur « Intraparis/postes vacants ».

Références : 44272 / 44273 / 44608 / 44609.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.

Poste : Chef-fe de la Subdivision projets de la STV CENTRE (F/H).

Contact : Vincent GUILLOU, Chef de la STV Centre.

Tél. : 01 44 76 65 02 — mail : vincent.guillou@paris.fr.

Référence : Intranet ITP n° 44867.

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-direction de l'action sportive — Service des Grands Stades et de l'Événementiel (SGSE).

Poste : chef du Service des Grands Stades et de l'Événementiel.

Contact : Jean-François LEVEQUE, Sous-direction de l'action sportive — Tél. : 01 42 76 20 64.

Référence : attaché principal n° 45060.

Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction de la Sûreté et de la Surveillance des Equipements (SDSSE).

Poste : Chef-fe du Bureau de l'Ingénierie et de la Prévention Situationnelle (BIPS).

Contact : Emmanuel SPIRY.

Tél. : 01 71 28 54 15/01 42 76 47 34.

Références : AT 18 43826/AP 18 44852.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : SDAFE — BAFD — SAF d'Enghiens-les-Bains.

Poste : Directeur-trice du SAFD Enghiens-les-Bains.

Contact : Eléonore KOEHL — Tél. : 01 53 46 84 00.

Référence : AT 18 44591/AP 18 44592.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service d'accompagnement et de médiation.

Poste : Adjoint-e au chef de service.

Contact : Laure ARNOULD — Tél. : 01 42 76 40 64.

Référence : AT 18 44925.

Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : Sous-direction de la politique de la Ville et de l'action citoyenne.

Poste : chargé-e de développement local.

Contact : Brice PHILIPPON — Tél. : 01 42 76 36 86.

Référence : AT 18 44947.

2^e poste :

Service : Politique de la Ville.

Poste : chargé-e de projet investissement territorial intégré.

Contact : Annabelle BARRAL GUILBERT — Tél. : 01 42 76 70 96.

Référence : AT 18 45023.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : Service des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle (SRHFP).

Poste : Responsable du Bureau des personnels des bibliothèques.

Contact : Franck SADA — Tél. : 01 42 76 85 86.

Référence : AT 18 45000.

2^e poste :

Service : Service des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle (SRHFP).

Poste : chef-fe du Bureau des personnels des services centraux et des archives.

Contact : Franck SADA — Tél. : 01 42 76 85 86.

Référence : AT 18 45001.

Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Bureau de la Protection des Locaux d'Habitation (BPLH).

Poste : Adjoint-e au chef du Bureau de la Protection des Locaux d'Habitation (BPLH).

Contact : François PLOTTIN.

Email : DLH-recrutements@paris.fr.

Référence : AT 18 44963.

Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Fiche de poste :

Corps (grades) : agent de catégorie B.

Poste numéro : 45074.

Correspondance fiche métier : Coordinateur-trice des conseils de quartier.

Localisation :

Direction : Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires.

Service : Mairie du 13^e arrondissement, 1, place d'Italie, 75013 Paris.

Accès : Métro place d'Italie, Ligne 5, 6 et 7.

Description du bureau ou de la structure :Nature du poste :

Intitulé du poste : Coordinateur-trice des conseils de quartier.

Contexte hiérarchique : Placé-e sous l'autorité de la Directrice Générale des Services de la Mairie et du-de la Directeur-trice Général-e Adjoint-e des Services.

Encadrement : Non.

Activités principales : Interlocuteur-trice privilégié.e des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le-la Directeur-trice Général-e Adjoint-e des Services de la Mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous faites fonctionner les conseils de quartier de l'arrondissement, instances composées majoritairement d'habitants et d'associations en lien avec les élus référents.

Vous accompagnez les activités et les projets des conseils de quartier et contribuez à leur dynamisme : diffusion de l'information, participation à l'élaboration de support d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services.) des demandes, projets et doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes.

Vous facilitez la mise en œuvre des projets (études participatives, animations locales, actions culturelles, etc...).

Vous suivez l'utilisation des budgets des conseils (investissement et fonctionnement). Vous assurez la coordination des projets avec les différents acteurs locaux, travaillez à l'articulation entre les différents conseils de quartier au sein de l'arrondissement et contribuez activement aux actions engagées au niveau parisien en matière de participation citoyenne, notamment celles liées au budget participatif.

Vous êtes par ailleurs chargé-e de la rédaction de convocations, de comptes rendus, articles de communication (newsletters, réseaux sociaux, magazine municipal en lien avec la DICOM) et de la logistique : réservation de salles, gestion des inscriptions, tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes) etc.

Vous participez au réseau des coordinateurs des conseils de quartier animé par la Mission Participation Citoyenne, qui favorise le développement de la démocratie locale à Paris.

Vous êtes investi-e dans la vie interne de la Mairie, notamment sa démarche QualiParis.

Spécificités du poste / contraintes : Mobilité et disponibilité en soirée.

Profil souhaité :

Qualités requises — Connaissances professionnelles — Savoir-faire :

N° 1 : Capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation. Maîtrise des outils bureautiques et d'Internet. Capacité d'adaptation à une diversité d'interlocuteurs.

N° 2 : Intérêt pour la démocratie locale, le développement de la citoyenneté et la vie sociale. Connaissances dans les outils de graphisme (InDesign...) serait un plus.

N° 3 : Aptitude au travail en équipe. Capacité d'autonomie et d'initiative. Sens des relations humaines et publiques.

N° 4 : Connaissance de l'organisation de la Ville de Paris et capacité d'intégration à cet environnement.

Formation et / ou expérience professionnelle souhaitée-s : Expériences associatives appréciées.

Contact :

M. Emilien MARTIN — Tél. : 01 42 76 67 97.

Bureau : Bureau 104/105.

Email : emilien.martin@paris.fr.

Service : Mission participation citoyenne, 6, rue du Département, 75019 Paris.

Poste à pourvoir à compter du : 7 septembre 2018.

Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de chargé des commandes alimentaires (F/H).

La Caisse des Ecoles du 14^e confectionne et sert chaque jour plus de 7 000 repas dans les 36 écoles publiques de l'arrondissement et un collège. Avec 50% d'aliments issus de l'agriculture biologique, elle s'inscrit pleinement dans une dynamique de développement et de modernisation de l'administration.

recrute

Un chargé des commandes alimentaires F/H.

Cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Sous l'autorité directe de la responsable du service Achats — Commandes, vous assurerez :

— La gestion des commandes alimentaires et des livraisons en relation :

- avec les fournisseurs ;
- avec les responsables de cuisine ;
- avec les Directeurs d'Ecoles et les responsables de centres de loisirs, ainsi que la recherche de nouveaux produits et fournisseurs.

— La comptabilité — gestion :

- vérification des factures ;
- préparation du mandatement.

— La gestion des bases de données métier (fiches produits et marchandise).

— Des actions de communication : création de documents, participation à la Lettre de la Caisse des Ecoles, site internet...

Profil souhaité :

— Expérience sur un poste similaire souhaité ;

— Connaissance de l'organisation d'une Caisse des Ecoles ;

— Connaissance de la commande publique et du domaine de la restauration ;

- Maîtrise du logiciel Fusion ;
- Autonomie et sens de l'initiative ;
- Rigueur, gestion du temps et des priorités ;
- Capacité à travailler en transversalité, en binôme et en équipe ;
- Maîtrise du pack Office et de logiciels de PAO.

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + CNAS et participation complémentaire santé.

Temps de travail : 37 h 30 hebdomadaires.

Si cette offre vous intéresse, vous pouvez envoyer une lettre de motivation ainsi qu'un CV par courrier à :

— Mme la Présidente, Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement, 2, place Ferdinand Brunot, 75675 Paris Cedex 14.

Ou par mail à : cde14@cde14.fr.

Poste à pourvoir au 1^{er} juillet 2018.

Caisse des Ecoles du 20^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H).

Poste : Responsable restauration — Service restauration.

Ce profil de poste peut évoluer en fonction des tâches et missions dévolues et confiées au service.

Cadre d'emplois correspondant : Catégorie A.

Type de temps : complet.

Nombre de poste identiques : 1.

Objectifs :

Vous serez chargé-e :

- d'organiser et de gérer la préparation et la distribution des repas servis aux différents convives (enfants et adultes) au sein des 63 offices de l'arrondissement dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité tout en veillant à la qualité des prestations ;

- d'organiser et de gérer les moyens concourant à la bonne maîtrise du service dans les sites de distribution (mise à disposition des ressources humaines et des outils techniques).

Vous serez placé-e sous l'autorité directe du Directeur de la Caisse des Ecoles au sein d'un service composé de 258 agents (dont 63 responsables d'offices), de 2 responsables de secteurs, service dont vous avez pour mission d'accompagner et d'encadrer.

Missions :

- en lien avec la Direction de la Caisse des Ecoles, définition de la politique qualité du service et de ses axes d'évolution ;
- évaluation et suivi de la qualité de la prestation ;

- management et accompagnement des cadres intermédiaires (sélection et évaluation des responsables de sites de distribution, évaluation professionnelle, gestion des conflits, prise en compte des préconisations médicales et aménagement-s de poste) ;

- en lien avec la DRH, suivi des besoins en termes de remplacement-s et recrutement-s ; participation au jury de recrutement des agents de restauration et responsables de sites de distribution ;

- en lien avec la DRH, évaluation des besoins et établissement d'un plan annuel de formation des agents relevant de votre autorité (en lien avec le plan pluriannuel de formation de la Caisse des Ecoles du 20^e) ;

- en lien avec la DRH, interlocuteur privilégié sur les questions relatives aux conditions de travail et sécurité des agents ;

- en lien avec le service qualité, définition des actions de formation interne et les actions correctives liés aux contrôles officiels ;

- en lien avec le diététicien, réflexion autour des animations en direction des enfants ;

- en lien avec le service juridique, rédaction des marchés publics de votre secteur (vaisselle, vêtements de travail...) ;

- en lien avec le service de la maintenance et les services de la Ville de Paris, définition des préconisations en termes d'aménagement des offices, des besoins en équipement de restauration ;

- en lien avec le service qualité, participation au choix en termes des besoins et méthodes d'entretien et matériel de nettoyage ;

- suivi des commandes de vaisselle et petit matériel ;
- participation à la pré-commission et à la commission des menus tenant compte de la faisabilité technique des menus sur site de distribution ;

- communication avec les partenaires institutionnels (Directeurs, BRS, CASPE...) et organisme officiels de contrôle (DDPP, DGCCRF...) ;

- suivi budgétaire du service ;

- veille réglementaire.

Compétences :

L'agent devra pouvoir justifier au minimum d'un diplôme Formation de niveau II. Ce poste nécessite une maîtrise des règles HACCP, la connaissance des règles et des normes environnementales en matière de plan de maîtrise sanitaire, de la réglementation sur la restauration.

Savoirs :

- maîtrise de la démarche HACCP, de la sécurité sanitaire des aliments et de la réglementation sur la restauration collective à caractère social ;

- savoir mettre en place des démarches qualité et critères qualité de la prestation et analyser les résultats ;

- connaître les méthodes et outils d'analyse et d'évaluation des prestations de restauration ;

- bonne maîtrise des politiques publiques autour de l'accueil des convives ;

- bonne maîtrise de la technologie du restaurant (acoustique, mobilier, ergonomie, conditions d'accueil) ;

- bonne maîtrise des principes de la liaison froide et de la liaison chaude ;

- connaissance de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire et de traçabilité des denrées ;

- connaissance sur la réglementation concernant la qualité nutritionnelle des menus ;

- connaissance des procédures administratives et juridiques (connaissance approfondie des procédures de marchés publics) ;

- connaissance des outils de Bureautique (Word, Excel) ;

- Permis B.

Savoirs-faire :

- être force de propositions, rigueur, organisation et méthode ;

- autonome dans l'organisation du travail, rôle de conseil dans le cadre d'une mission transversale ;

- garant de la démarche d'assurance qualité via la sélection des produits, les méthodes de travail et les prestations concourant à la qualité ;

- qualités relationnelles, pédagogiques et rédactionnelles ;

- savoir communiquer ;

- savoir animer une équipe et travailler en équipe ;

- gestion de projets ;

- gestion de crise ;

- savoir faire preuve de patience.

Savoir-être :

- être rigoureux, organisé et faire preuve de discrétion professionnelle ;

- avoir le sens de l'accueil et de l'écoute ;

- être en capacité de travailler en équipe ;

- être disponible, motivé et dynamique ;

- devoir de réserve, obligation de discrétion et confidentialité des informations détenues.

Remarques :

36 h 30 par semaine (10 jours de RTT).

Plage horaire : 8 h à 17 h.

30 mn de pause méridienne.

Contraintes particulières : Déplacements fréquents sur les sites répartis sur l'ensemble de l'arrondissement du 20^e.

Poste localisé : Paris 20^e (Porte des Lilas).

Caisse des Ecoles du 20^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H).

Poste : Responsable culinaire — diététicien-ne.

Ce profil de poste peut évoluer en fonction des tâches et missions dévolues et confiées au service.

Cadre d'emplois correspondant : Catégorie B (Filière technique).

Type de temps : Complet.

Nombre de poste identiques : 1.

Objectifs :

Vous serez chargé-e de réunir les conditions pour que les enfants de l'arrondissement bénéficient de repas de qualité, équilibrés, variés, et conformes aux engagements politiques.

Vous serez placé-e sous la hiérarchie directe du Directeur de la Caisse des Ecoles.

Vos missions nécessiteront un travail transversal avec l'ensemble des Services de la Caisse des Ecoles et notamment avec les autres responsables de zones de la cuisine centrale (approvisionnement/magasin, logistique, production) et avec le/la responsable qualité de la Caisse des Ecoles.

Missions :

— Elaborer le plan alimentaire répondant aux objectifs stratégiques définis par la Présidente, et le décliner en plan de menus :

- co-élaborer en concertation avec les autres cadres concernés les objectifs opérationnels répondant à ces objectifs stratégiques ;

- faire évoluer la prestation, conformément aux directives (pourcentage de produits durables, qualité des produits, qualité gustative, respect de l'art culinaire...) et assurer un suivi quantitatif des produits proposés labellisés (bio, LR ou MSC) ainsi que de leur origine, afin de pouvoir vérifier le respect des engagements politiques pris en matière d'évolution progressive des produits labellisés, de proximité, ainsi que végétariens (respect du plan d'alimentation durable voté par la Ville de Paris) ;

- rechercher de nouveaux produits, considérant des modes d'approvisionnement respectant le développement durable ;

- rédiger les menus en respectant la réglementation nationale concernant la qualité nutritionnelle des repas (GEMRCN) ainsi que les contraintes propres à la Caisse des Ecoles du 20^e (2 repas par jour incluant week-ends et jours fériés, contraintes associés à la production d'une cuisine centrale, engagements politiques...);

- chiffrer et suivre, en lien avec le service achats et le service finances, le prix de revient alimentaire unitaire du repas afin de proposer des menus améliorés respectant un budget défini ;

- participer à la Commission des menus (1 Commission tous les 2 mois) ;

- gérer l'information légale concernant les menus (allergènes, déclaration nutritionnelle des menus...);

- proposer un processus d'analyse de la « satisfaction des usagers » pour poursuivre l'amélioration constante de la prestation ;

— Participer, en lien avec la Direction et/ou les autres responsables de zone, aux décisions à prendre lorsque la production et les menus doivent être aménagés, tant lors de petites problématiques quotidiennes que lors de crises majeures ;

— Travailler les marchés alimentaires, en lien avec le service juridique :

- rédiger les CCTP des marchés alimentaires ;
- analyser les offres et rédiger des rapports techniques de présentation ;
- contrôler la bonne exécution des marchés passés ;
- participer aux Commissions d'appel d'offres.

— Participer aux animations nutritionnelles en direction des enfants de l'arrondissement, tant dans les écoles qu'à la cuisine centrale et notamment en lien avec la mission Paris Santé Nutrition.

Compétences :

- aisance orale et rédactionnelle ;
- gestion de la commande publique, élaboration et suivi du budget ;
- contrôle de la qualité des services rendus ;
- force de proposition pour l'amélioration du travail en transversalité avec les autres services ;
- application et contrôle des règles d'hygiène (HACCP), de santé et de sécurité au travail ;
- veille et observation sur les pratiques professionnelles ;
- veille technique et juridique sur les matériels et les techniques culinaires.

Savoirs :

- diplôme d'état de diététicien-ne (connaissances approfondies du GEMRCN) ;
- connaissances de la nutrition chez l'enfant et l'adolescent ;
- connaissances des denrées alimentaires, des filières de production, des modes de production... ;
- avoir des bases sur les techniques culinaires classiques et leur transposition adaptées à la restauration collective ;
- connaissances des règles liées aux marchés publics (commande publique et marchés) ;
- connaissances en matière de gestion financière ;
- connaissances en matière de maîtrise sanitaire (HACCP) ;
- connaissances des modes de production ;
- connaissances en organisation du travail ;
- connaissances du fonctionnement d'une cuisine centrale ;
- connaissances de l'utilisation d'un logiciel de GPAO ;
- maîtrise du Pack Office ;
- permis B préconisé.

Savoirs faire :

- travailler en mode projet avec les responsables de zones ;
- création et mise en place d'outils permettant la pérennisation des organisations de travail ;
- création et mise en place de tableaux de bord ;
- techniques de préparation et de conduite de réunions ;
- savoir concevoir et rédiger des supports de communication ;
- outils de contrôle de la qualité et des commandes alimentaires/logiciel de gestion prévisionnelle de la production ;
- anticipation du travail des grandes périodes d'activités : scolaires/centres de loisirs.

Savoir être :

- faire preuve de rigueur, d'organisation et de méthode ;
- avoir le sens de l'accueil et de l'écoute ;
- être en capacité de travailler en équipe, pédagogue ;
- faire preuve de patience et de qualités relationnelles ;
- être disponible, motivé et dynamique ;
- appliquer le devoir de réserve, l'obligation de discrétion et la confidentialité des informations détenues ;
- garantir l'image de la Caisse des Ecoles.

Remarques :

Plage horaire : 36 h 30 par semaine (10 jours de RTT).

30 mn de pause méridienne.

Accès réguliers en zone froide ce qui nécessite une dotation vestimentaire fournie par la Caisse des Ecoles.

Poste localisé : Paris 20^e (Porte des Lilas).

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Adjoint·e au Bureau de l'Urgence Sociale et de l'Insertion (BUSI).

Poste : Titulaire — Catégorie A — Adjoint·e au Bureau de l'Urgence Sociale et de l'Insertion (BUSI).

A pourvoir à compter du 20 juin 2018.

I. Localisation :

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, 5, boulevard Diderot, 75012 Paris.

Metro Gare de Lyon/quai de la Râpée.

II. Présentation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) est un établissement public communal qui anime une action générale de prévention et de lutte contre l'exclusion, ainsi que de développement social en direction des parisiens en difficulté. Il assure une mission de service public. Il gère des établissements ou services à caractère social ou médico-social visant à la fois l'accueil et l'hébergement, la restauration, l'animation et la distribution d'aides sociales légales ou facultatives au profit de publics en difficulté. Il emploie près de 6 100 agents et dispose d'un budget global de 615 M€.

III. Présentation du service ou de la structure :

Au sein du CASVP, la Sous-Direction de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion (SDSLE) a trois missions principales : l'aide matérielle d'urgence aux personnes sans domicile fixe, l'aide à l'insertion du public en situation de rue, et la gestion de centres d'hébergement. Elle comprend deux bureaux : le bureau de l'accompagnement vers l'insertion et de l'hébergement et le bureau de l'urgence sociale et de l'insertion, auxquels s'ajoute une cellule de suivi des allocataires du RSA sans domicile fixe (la coordination 21).

Au sein de la SDSLE, le Bureau de l'Urgence Sociale et de l'Insertion (BUSI) a en charge le pilotage opérationnel et stratégique de trois Permanences Sociales d'Accueil (PSA), de deux Espaces Solidarité Insertion (ESI), et de 10 Restaurants Solidaires (RS). Le bureau pilote également pour la Ville de Paris, le plan d'urgence hivernal (ouverture de gymnases pour mise à l'abri d'hommes et renforcement des maraudes du SAMU Social) et contribue activement à des opérations emblématiques telle que la Nuit de la Solidarité (dont le pilotage est assuré par la SDSLE).

Le Bureau de l'Urgence Sociale et de l'Insertion est sollicité également pour le suivi et la contribution du CASVP aux dispositifs transversaux de lutte contre l'exclusion dans le cadre du Pacte Parisien de Lutte contre la Grande Exclusion.

Le bureau gère 140 agents et est composé en central de deux attaché·es (la·le cheffe de bureau et son adjoint·e), de deux secrétaires administratif·ves et d'un·e apprenti·e. Le secrétariat est commun pour l'ensemble des cadres des services centraux de la Sous-direction.

IV. Missions :

En tant qu'adjoint·e du BUSI vous serez notamment chargé·e :

— du soutien à la·au chef·fe de bureau dans le pilotage stratégique et opérationnel des trois Permanences Sociales d'Accueil, des deux Espaces Solidarités Insertion en charge du suivi, de l'accompagnement social et administratif et de la domiciliation administrative des personnes sans abri (140 agents) ;

— du pilotage stratégique de dix restaurants solidaires : coordination de réseau, mise en place d'outils de fonctionnement (cartes électroniques d'accès, procédure en cas d'incidents, règlement), animation du réseau des chefs de restaurants. Cette mission est portée par l'apprenti·e rattaché·e au BUSI ;

— du suivi de l'activité des établissements (indicateurs, rapports d'activité, suivi des aides, évaluation de la charge de travail...) et de l'animation du travail collectif entre les établissements et avec les partenaires associatifs et institutionnels. Vous prenez une part active à l'animation de la mise en œuvre des projets d'établissement du ressort du bureau (PSA et ESI) ;

— du suivi métier de la mise en place de nouveaux outils informatiques et dans ce cadre de l'accompagnement des équipes au changement (dématérialisation...) en lien avec le chargé de mission Assistante à maîtrise d'Ouvrage Informatique rattaché à la SDSLE ;

— de la gestion des Ressources Humaines, des budgets, et des travaux des établissements en lien avec les services supports du CASVP ;

— du soutien à la·au chef·fe de bureau lors du Plan d'Urgence Hivernale. Sur cette activité, un projet de création d'une équipe opérationnelle dédiée conduira le bureau à se recentrer sur un pilotage stratégique.

Vous serez également amené·e à participer à des travaux transversaux sur des thèmes tels que l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés, les dispositifs parisiens d'aide alimentaire etc.

Pour assurer ces missions, le bureau de l'urgence sociale et de l'insertion s'appuie sur les responsables des structures, mais aussi sur l'ensemble des services supports du CASVP (Finances, RH, achats, travaux, informatique et restauration). Il·elle travaille en partenariat étroit avec la conseillère technique de la Sous-direction pour toutes les questions relatives à l'accompagnement social des usagers. Il·elle est aussi en contact avec les services de l'Etat (DRIHL) et du Département de Paris (DASES) et le secteur associatif œuvrant dans le domaine de la grande exclusion.

Notamment pendant la période du Plan Hivernal, les missions requièrent une disponibilité importante et des périodes d'astreinte sont à prévoir.

Une réflexion est par ailleurs en cours quant à l'organisation des services centraux de la SDSLE et pourra conduire à faire évoluer les missions décrites ci-dessus. Le·la candidat·e retenu·e sera pleinement associé·e à ces travaux et réflexions.

VI. Savoir faire :

— maîtrise des fonctions supports RH, budget, travaux ;
— conduite de projet dans des environnements complexes ;

— animation du travail collectif ;
— développement et mise en œuvre de partenariats.

VI. Qualités requises :

— appétence pour le secteur social ;
— bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles ;
— aptitude à organiser et à diriger des réunions ;
— capacité d'analyse, d'initiative et d'organisation, réactivité ;

— compétences de gestion ;
— aptitude à accompagner le changement ;
— appétence pour le terrain et l'opérationnel.

VII. Contact :

M. Simon VANACKERE, Sous-Direction de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion (SDSLE).

Sous-directeur — Email : simon.vanackere@paris.fr.

Tél. : 01 44 67 18 52 — 06 40 93 68 31.

Bureau 5125 (secrétariat).

Le Directeur de la Publication :

Raphaël CHAMBON